

# ***TRANSITION ENERGETIQUE***

DCC24-012

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022-2023 DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE – RESEAU DE CHALEUR SILVA DE JANZE

Monsieur Thierry RESTIF, Vice-président en charge de la transition énergétique présente le rapport suivant :

## 1. RAPPEL DU CONTEXTE

En 2013, Roche aux Fées Communauté a confié, par délégation de service public (DSP), pour une durée de 23 ans, l'exploitation du réseau de chaleur de Janzé à la société SILVA, filiale du groupe Nass&Wind Energie Verte.

Conformément aux articles L1411-3 et R1411-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans leur version en vigueur lors de la conclusion du contrat, le délégataire produit chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public (DSP) et exposant les conditions d'exécution dudit service public.

L'autorité délégante doit soumettre ce rapport à son assemblée délibérante, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Roche aux Fées Communauté bénéficie de l'assistance du cabinet INDDIGO pour le contrôle et le suivi de cette délégation de service public.

## 2. ÉLÉMENTS CLEFS DU RAPPORT

L'exercice d'exploitation 2022-2023 a été marqué par :

- **Une diminution de 12,3% des quantités de chaleur livrées** (quantités réellement livrées et facturées) sur l'ensemble du réseau. Cette diminution est significative et peut s'expliquer par le travail effectué par les abonnés sur la sobriété énergétique (contexte des augmentations importantes du coût de l'énergie) ;
- **Une nouvelle indisponibilité de la chaudière bois**, à de nombreuses reprises liées à des fuites à répétition sur le premier parcours. Les analyses réalisées par le fournisseur « Compte R » ont conclu à une présence excessive de calcaire provoquant en quelques mois des fissures au niveau des tubes.  
En novembre 2023, un traitement de passivation a été réalisé (lessivage, désembouage). Le premier parcours a été à nouveau remplacé. Un adoucisseur a été ajouté en complément du clarificateur.
- Même si les ratios techniques restent globalement stables, cette indisponibilité a entraîné une **forte dégradation du taux d'EnR** et le **recours plus important au gaz** sur l'exercice (et donc une augmentation des achats dans un contexte énergétique contraint).

**D'un point de vue méthodologique**, le rapport remis par le délégataire, au titre de l'exercice de juillet 2022 à juin 2023, fournit les principaux éléments demandés (tableaux d'analyse des consommations, recettes et dépenses) même si l'interprétation des données et narration des faits de l'exercice est encore perfectible.

**D'un point de vue technique**, le rapport est assez bien détaillé et fournit les principales informations techniques.

Le respect des objectifs des performances du réseau est hétérogène :

- Même s'il progresse par rapport à l'exercice précédent, le **taux de couverture bois est très nettement inférieur à l'engagement de la DSP**. Le **taux d'EnR de 73,7%**, est en dessous de la nouvelle valeur du taux cible de 86% applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (avenant 5 du contrat de concession).

L'article 62 de la convention de délégation de service public prévoit une pénalité de 2.000 € par % d'écart sur la moyenne annuelle. **La pénalité applicable pour l'exercice s'élève à 24 620 €.**

Après plusieurs exercices en dessous de l'objectif, il est proposé au Conseil communautaire **de valider l'application d'une pénalité au délégataire, au titre de cet exercice, d'un montant représentant 25% du montant maximum applicable, soit 6155€**. En effet, il est nécessaire de prendre en compte le fait que le délégataire a subi une « déficience » du fournisseur/fabricant du matériel (difficultés à solutionner les pannes techniques rencontrées) et une évolution importante des charges notamment énergétiques.

- Le **rendement du réseau est inférieur à l'objectif mais reste à un niveau convenable (86,3% contre 88%)**. Il est proposé au Conseil communautaire **de ne pas appliquer la pénalité de 1 729€ applicable sur cet exercice**.
- Le **rendement de production est inférieur de 7,5% par rapport à l'objectif**, (80,5% sur l'exercice contre 88% au contrat). Cet écart est principalement lié à un rendement bois encore bien trop faible.

A noter qu'un adoucisseur a été mis en place pour améliorer la qualité de l'eau, le suivi de la performance de la chaudière sera à surveiller sur le prochain exercice.

**D'un point de vue financier**, le rapport fournit les informations essentielles.

**Le prix moyen de la chaleur est de 114,40 € hors taxe /MWh pour l'exercice 2022-2023** (94,02€ € hors taxe /MWh (mégawattheure) pour l'exercice 2021/2022).

A noter que cette évolution à la hausse du prix moyen de la chaleur n'impacte pas en soi les abonnés qui bénéficient d'un tarif de base, d'une mixité et d'une indexation fixée contractuellement.

Le résultat brut d'exploitation de l'exercice 2022-2023, neuvième année complète d'exploitation, **est négatif (- 108 592€)**,

Ce constat est principalement lié à :

- une consommation encore élevée du gaz sur l'exercice relative aux problématiques rencontrées sur la chaudière bois ;
- une hausse globale des charges sur l'exercice, en particulier des prix d'achat des matières premières (et dont l'impact est plus mesuré dans l'indexation) ;
- l'impact de la pénalité appliquée au délégataire pour non-respect du taux de couverture bois sur l'exercice précédent.

Malgré une **évolution des recettes de + de 6% sur cet exercice**, l'évolution des charges d'exploitation de **+ de 12 % par rapport à l'année précédente explique ce résultat**.

### 3. COMMUNICATION

Le rapport complet est consultable :

- au siège de la Communauté de communes
- et sur son site internet sous les liens figurant ci-dessous
  - <https://www.rafcom.bzh/territoire/assemblees/actes-administratifs>
  - <https://www.rafcom.bzh/vivre-habiter/transition-energetique/les-energies-renouvelables>

L'analyse du rapport annuel par le Cabinet INDIGGO est jointe en annexe de la présente délibération.

Ceci étant exposé,

Il vous est proposé :

- ◆ *De prendre acte du rapport annuel d'activité 2022-2023 de l'entreprise SILVA, concernant l'exécution du service public local de production, transport et distribution d'énergie calorifique de Roche aux Fées Communauté ;*
- ◆ *De prendre acte de la présentation des comptes 2022-2023 ;*
- ◆ *D'acter l'application d'une pénalité à l'entreprise SILVA d'un montant de 6 155 € ;*
- ◆ *De mettre à disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans toutes les mairies des communes membres de Roche aux Fées Communauté, pendant un mois, le rapport annuel 2022-2023 du délégataire du réseau de chaleur.*

**DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité**

**Voies et délais de recours :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2024**

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel du 19 mars 2024, s'est réuni le mardi 26 mars 2024 à 19 heures 30, à Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

*Secrétaire de séance : Monsieur Daniel BORDIER, Conseiller communautaire de Thourie.*

**Etaient présents :**

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BRIE	Mm Bruno PELLETIER,
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN,
FORGES-LA-FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD,
	M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN,
	Thérèse MOREAU, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT,
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS, M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, M Patrick HENRY,
RETIERS	M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF,
	MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

**Etaient excusés :**

BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	M Patrick ROBERT ( <i>donne pouvoir à M Bruno PELLETIER</i> )
ESSE	MME Séverine RAISON ( <i>donne pouvoir à M Joseph GESLIN</i> )
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE,
	MME Isabelle CEZE, ( <i>donne pouvoir à Mme Martine PIGEON</i> )
	M François GOISET, ( <i>donne pouvoir à M Dominique CORNILLAUD</i> )
	M Pierric MOREL, ( <i>donne pouvoir à M Hubert PARIS</i> )
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD,
	MME Graziella VALLEE, ( <i>donne pouvoir à M Benoît CLEMENT</i> )
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Véronique BREMOND, ( <i>donne pouvoir à Mme Chrystelle BADOUD</i> )
	M Alain MALOEUVRE ( <i>donne pouvoir à M Patrick HENRY</i> )
RETIERS	M Joseph BOUE, ( <i>donne pouvoir à Mme Annick PERON</i> )
	MME Isabelle ROLLAND

**PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL  
(30 présents / 9 pouvoirs)**

**Nombre de votants : 39**

**Voix pour : 39**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**PUBLIE SUR LE SITE INTERNET  
LE 28/03/2024**

**PUBLIE SUR LE SITE INTERNET**

*Pour extrait conforme au procès-verbal  
Le Président,*

**Roche aux Fées  
COMMUNAUTÉ**

Signé par : Luc Gallard  
Date : 27/03/2024  
Qualité : Président

**Luc GALLARD**



# DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LA COMMUNE DE JANZE

## Rapport d'activité

Période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023

Version 1 du 20/12/2023 \_ version initiale Nicolas SORIA



# Table des matières

<b>1. INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>3</b>	<b>3.2.4. Amortissement .....</b>	<b>15</b>
1.1. Contexte contractuel.....	3	<b>3.3. Résultat .....</b>	<b>15</b>
1.2. Evolutions contractuelles .....	3	3.3.1. Raccordements entre le CRF et les comptes sociaux.....	15
1.3. Les installations support du service technique .	3	<b>3.4. Le bilan : .....</b>	<b>16</b>
<b>2. COMPTE-RENDU TECHNIQUE D'ACTIVITE.....</b>	<b>5</b>	Patrimoine.....	16
2.1. Les faits marquants de l'année .....	5	Etat des impayés .....	16
2.2. Bilan énergétique - Consommation .....	5	Engagements à incidences financières .....	16
2.3. Bilan énergétique - Production .....	7	<b>4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>16</b>
2.4. Approvisionnement en matière .....	8	4.1. Liste des abonnés et des puissances souscrites 16	
2.5. Bilan des cendres.....	9	4.2. Inventaire des biens et plan.....	16
2.6. Bilan CO2 .....	9	4.3. Copie des attestations d'assurance .....	16
2.7. Exploitation .....	10	4.4. Suivis mensuels indicateurs de performance .	16
2.7.1. Maintenance .....	10	4.5. Relevés mensuelles énergétiques.....	16
2.7.2. Pannes et incidents .....	11	4.6. Suivis des contrôles réglementaires .....	16
2.7.3. Sécurité et gestion du site.....	12	4.7. Demandes d'intervention et réclamations .....	17
2.7.4. Environnement et réglementation.....	12	4.8. Programme de développement à jour.....	17
2.7.5. Qualité du service rendu - Etat du service 12		4.9. Suivi des actions commerciales et communication mises en œuvre .....	17
2.7.6. Liste des installations hors service .....	12	4.10. Tableau de suivi des pénalités .....	17
2.7.7. Plaintes et réclamations.....	12	4.11. Données de facturation mensuelle.....	18
2.7.8. Activité commerciale.....	12	4.12. Factures.....	18
2.8. Travaux et évolution générale des ouvrages ..	12	4.13. Redevances au concédant .....	18
2.8.1. Travaux neufs .....	12	4.14. Etats d'imposition (impôts locaux) .....	19
2.8.2. Gros Entretien et Renouvellement.....	12	4.15. Tableau d'amortissement des ouvrages.....	19
2.8.3. Programme prévisionnel de renouvellement.....	12	4.16. Tableau d'amortissement de l'emprunt .....	19
<b>3. COMPTE-RENDU FINANCIER.....</b>	<b>13</b>	4.17. Liasse fiscale définitive, Bilan et ses annexes .	19
3.1. Présentation du compte de résultat .....	13	4.18. Liste des personnels.....	19
3.2. Détail des produits .....	14		
3.2.1. Détail des ventes .....	14		
3.2.2. Evolution des indices.....	14		
3.2.3. Dotations aux provisions.....	15		

# 1. INFORMATIONS GENERALES

Ce document a pour objet de retracer les principales informations techniques et financières du réseau de chaleur exploité par la société SILVA pour la période considérée.

## 1.1. Contexte contractuel

---

Par un contrat de délégation signé le 4 avril 2013, la Communauté de communes du Pays de la Roche Aux Fées a délégué à la société Sogex la production et la distribution publique de chaleur et d'eau chaude sanitaire.

## 1.2. Evolutions contractuelles

---

Avenant n°1 - 28/01/2014 : La Convention de délégation de service public a été transférée à la société Silva

Avenant n°2 – 05/01/2016 : Les termes régissant la redevance de contrôle ainsi que les délais de présentation du rapport annuel d'exploitation ont été revus

Avenant n°3 – 20/10/2017 : Les termes de la Convention de délégation de service public sont modifiés pour acter le changement de gouvernance du délégataire et tenir compte d'un nouvel indice d'indexation pour le calcul du tarif R1 gaz suite à la disparition du tarif B2S.

Avenant n°4 – 04/04/2018 : L'autorité délégante a autorisé la cession de la société SILVA à la société NASS&WIND ENERGIE VERTE et sa transformation en société par actions simplifiée.

Avenant n°5 – 09/12/2021 : Modification des termes de la Convention de délégation de service public relatifs au pourcentage de la production utile provenant du combustible bois, à la liste des puissances souscrites, aux tarifs (R1, R21, R22, R23, R24 et R25), à l'inventaire du service, au rendement réseau, au délai de remise du rapport annuel.

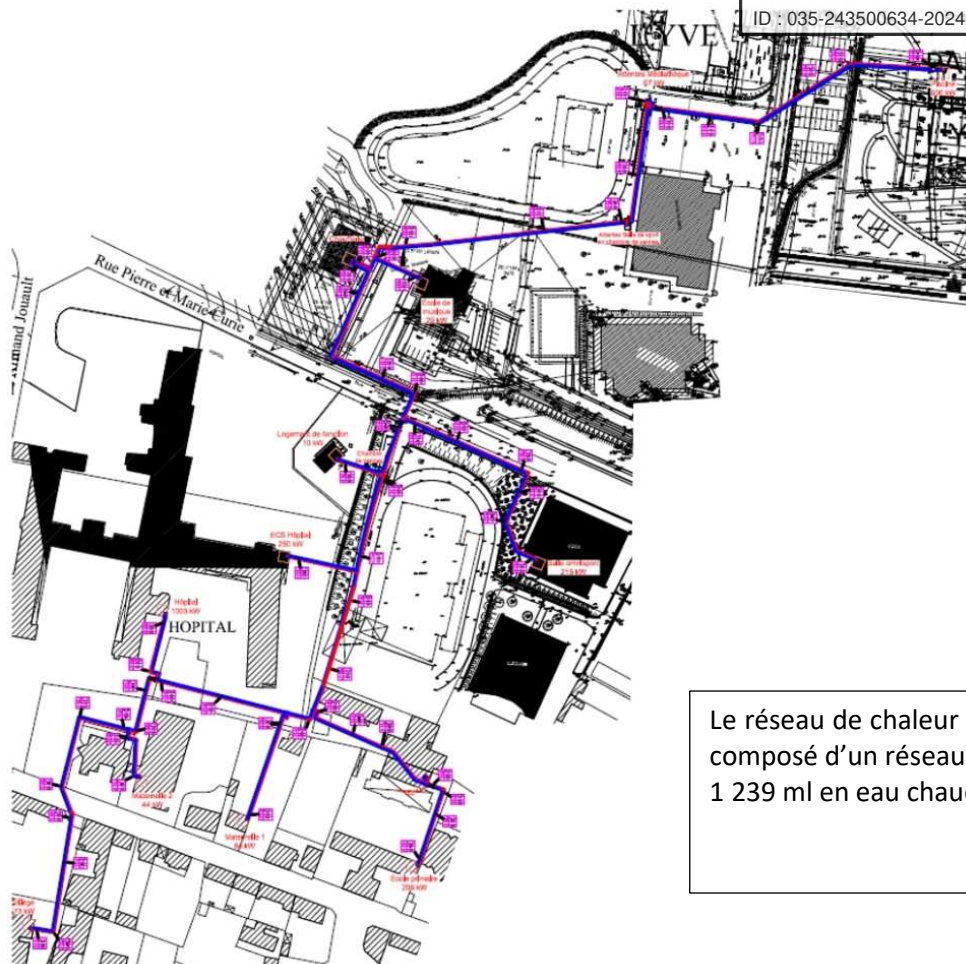
Avenant n°6 – 21/09/2022 : Modification introduite sur le fondement de l'article 36 3° du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession (égalité des usagers, respect des principes de laïcités et de neutralités).

## 1.3. Les installations support du service technique

---

Moyens de production : Chaudières eau chaude bois de 1 140 kW PCE COMPTE avec un apport gaz composé d'une chaudière de 400 kW ainsi qu'un secours gaz composé d'une chaudière de 1 600 kW.





Le réseau de chaleur est composé d'un réseau de 1 239 ml en eau chaude

## Sous stations

Abonnés	N° sst chauffage ECS			Puissance souscrite (kW)	Date de MES
	N°	Oui	Non		
RAFC - Centre Aquatique	1	Oui	Oui	600	mai-14
RAFC - Ecole de Musique	2	Oui	Non	26	mars-14
Ville de Janzé - Ecole Primaire	3	Oui	Non	187	mars-14
Ville de Janzé - Restaurant scolaire	4	Oui	Non	150	mars-14
Ville de Janzé - Ecole Maternelle	5	Oui	Non	200	mars-14
Ville de Janzé - Salle Polyvalente	6	Oui	Non	67	févr-15
Ville de Janzé - Salle Omnisport	7	Oui	Oui	195	mars-14
Hôpital - Chauffage	8	Oui	Oui	911	mars-14
Hôpital - Production ECS	9	Oui	Oui	40	avr-14
Hôpital - Logement	10	Oui	Oui	8	juin-14
CG - Collège	11	Oui	Oui	397	mars-14
Les Clématites	12	Oui	Oui	210	déc-20
				<b>2 991,00</b>	

Historique : En juin 2019, la sous-station Ecole maternelle n°2 de 40kW a été supprimée et la sous station restante de 80kW a été remplacé par une sous station de 200kW en septembre 2021.



## 2. COMPTE-RENDU TECHNIQUE D'ACTIVITE

### 2.1. Les faits marquants de l'année

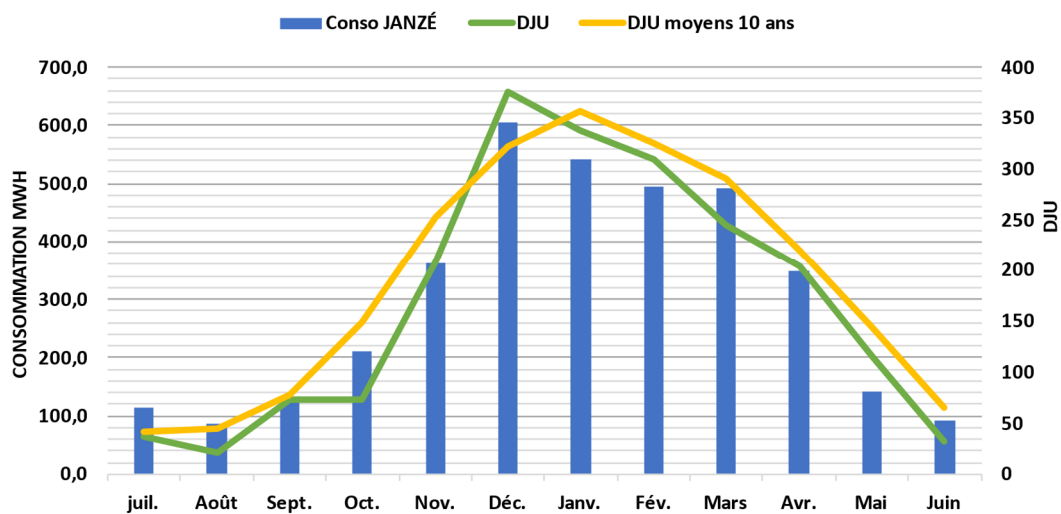
La consommation globale diminue plus fortement que la rigueur du climat, conséquence probable d'une diminution de la température de chauffage dans certains établissements.

Le taux d'En est impacté à nouveau par des fuites répétées au niveau de l'échangeur de la chaudière. En amélioration par rapport à l'an passé, il reste inférieur à la valeur contractuelle (74% vs 86%).

Economiquement, le résultat diminue fortement, impacté par le coût de la surconsommation de gaz.

### 2.2. Bilan énergétique - Consommation

Consommation - DJU et Moyenne DJU sur 10 ans



Le climat a été plus doux que l'année précédente (-5% de DJU) et plus doux que la moyenne des 10 ans (-11.1% de DJU), quasiment stable sur la partie hivernale.

#### Analyse des consommations par rapport à la rigueur climatique

Pour analyser une consommation, nous utilisons les DJU (Degrés Jour Unifiés) qui permettent de caractériser la sévérité du climat et de raisonner à climat constant

Plus les DJU sont élevés, plus le climat est froid (durée et intensité du froid)

Nous comparons la variation des DJU :

- d'une année sur l'autre
- avec la moyenne des DJU 10 ans de 2010 à 2020.



## Récapitulatif des consommations des abonnés en MWh

JANZÉ Consommation en MWh	TOTAL	Total N-1	Ecart N-1
RAFC - Centre Aquatique	1 249	1 439	-13%
RAFC - Ecole de Musique	48	57	-15%
Ville de Janzé - Ecole Primaire	110	105	5%
Ville de Janzé - Restaurant scolaire	71	129	-45%
Ville de Janzé - Ecole Maternelle	157	203	-23%
Ville de Janzé - Salle Polyvalente	80	92	-13%
Ville de Janzé - Salle Omnisport	75	109	-31%
Hôpital - Chauffage	1 064	1 086	-2%
Hôpital - Production ECS	64	82	-22%
Hôpital - Logement	22	25	-12%
CG - Collège	393	519	-24%
Les Clématites	281	278	1%
<b>Total abonnés JANZÉ</b>	<b>3 615</b>	<b>4 124</b>	<b>-12%</b>

DJU				
Total	Total N-1	Ecart N-1	Ecart mois froids N-1	Ecart Moyenne 10 ans
2 032	2 142	-5%	-1%	-11%

JANZÉ Consommation en MWh	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	TOTAL	Total N-1	Ecart N-1
RAFC - Centre Aquatique	63	45	64	95	126	162	143	146	138	128	87	52	1 249	1 439	-13%
RAFC - Ecole de Musique	2	2	3	3	6	7	9	8	7	3	0	0	48	57	-15%
Ville de Janzé - Ecole Primaire	0	0	0	1	15	26	23	20	17	8	0	0	110	105	5%
Ville de Janzé - Restaurant scolaire	1	0	0	0	7	17	14	14	13	4	0	0	71	129	-45%
Ville de Janzé - Ecole Maternelle	0	0	0	0	18	38	32	30	28	12	0	0	157	203	-23%
Ville de Janzé - Salle Polyvalente	2	2	3	3	7	15	15	14	11	5	2	0	80	92	-13%
Ville de Janzé - Salle Omnisport	2	2	3	7	7	12	11	11	10	7	3	3	75	109	-31%
Hôpital - Chauffage	23	20	29	73	102	190	165	152	148	117	26	20	1 064	1 086	-2%
Hôpital - Production ECS	6	5	6	6	5	7	7	7	7	7	2	0	64	82	-22%
Hôpital - Logement	0	0	0	1	3	4	4	4	3	2	0	0	22	25	-12%
CG - Collège	3	1	6	9	39	81	79	54	78	32	6	4	393	519	-24%
Les Clématites	11	10	12	15	26	47	39	35	33	25	15	13	281	278	1%
<b>Total abonnés JANZÉ</b>	<b>114</b>	<b>86</b>	<b>125</b>	<b>211</b>	<b>362</b>	<b>604</b>	<b>542</b>	<b>495</b>	<b>492</b>	<b>349</b>	<b>142</b>	<b>91</b>	<b>3 615</b>	<b>4 124</b>	<b>-12%</b>

La consommation globale diminue (-12%) plus fortement que la baisse de la rigueur climatique (-5%).

En excluant les consommations des salles (omnisport et polyvalente qui présentent des profils de consommation moins corrélés à la météo qu'aux variations des manifestations qu'elles accueillent), et l'école primaire qui chauffe également son extension, le ratio MWh/DJU baisse fortement de novembre à janvier (de 11 à 17%) conséquence probable d'une température de consigne plus basse.

A noter que le compteur Hôpital - Production ECS est impacté par 2 mois de sous comptage (estimation 15 MWh).

## 2.3. Bilan énergétique – Production

### Récapitulatif énergétique des chaudières (en MWh)

JANZÉ	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Total	Total N-1	Ecart N-1
MWh Entrant Bois	227	0	0	398	441	518	565	529	483	384	194	169	3 907	3 837	2%
MWh Entrant Gaz	5	95	187	8	104	197	164	147	114	128	148	1	1 297	2 153	-40%
<b>Total MWh Entrant</b>	<b>232</b>	<b>95</b>	<b>187</b>	<b>405</b>	<b>545</b>	<b>715</b>	<b>729</b>	<b>676</b>	<b>597</b>	<b>512</b>	<b>341</b>	<b>170</b>	<b>5 204</b>	<b>5 990</b>	<b>-13%</b>
CH BOIS	157	46	10	250	312	482	448	413	445	296	78	150	3 087	3 120	-1%
CH GAZ 1	4	78	156	6	93	171	141	127	99	106	118	1	1 101	1 629	-32%
CH GAZ 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	2%
<b>total production chaufferie</b>	<b>161</b>	<b>125</b>	<b>166</b>	<b>256</b>	<b>406</b>	<b>653</b>	<b>589</b>	<b>540</b>	<b>544</b>	<b>404</b>	<b>196</b>	<b>151</b>	<b>4 190</b>	<b>4 750</b>	<b>-12%</b>
Taux ENR	98%	37%	6%	98%	77%	74%	76%	76%	82%	73%	40%	99%	74%	66%	12%
<b>total consommation abonnés</b>	<b>114</b>	<b>86</b>	<b>125</b>	<b>211</b>	<b>362</b>	<b>604</b>	<b>542</b>	<b>495</b>	<b>492</b>	<b>349</b>	<b>142</b>	<b>91</b>	<b>3615</b>	<b>4124</b>	<b>-12%</b>
Rendement CH Bois MOIS	69%			63%	71%	93%	79%	78%	92%	77%	40%	89%	79%	81%	-2%
Rendement CH Bois	94%		77%			83%			70%						
Rendement Chaudière Gaz	86%	82%	84%	78%	90%	87%	86%	86%	87%	84%	80%	76%	85%	76%	-1%
Rendement de Distribution	71%	69%	75%	82%	89%	92%	92%	92%	90%	86%	73%	60%	86%	87%	-1%
Rendement Global Distribution	49%	91%	67%	52%	66%	85%	74%	73%	82%	68%	42%	54%	69%	69%	-1%

Note 1 : Les rendements peuvent être soumis à des incertitudes de calculs importantes, notamment liées aux imprécisions sur le taux d'humidité du bois et aux imprécisions de la consommation du bois sur un mois (estimation grossière de la consommation d'une livraison qui a eu lieu en fin de mois par exemple). L'analyse du rendement au trimestre est un pas de temps intéressant qui permet de gommer un certain nombre d'imprécisions.

Ce phénomène est d'autant plus sensible que les quantités livrées sont assez faibles.

Note 2 : Les rendements chaudières gaz ne font pas l'objet d'une analyse fines (la facturation au mois ne permettant pas de juger finement de la consommation sur une période). L'analyse du taux ENR et du rendement bois nous permettent cependant de piloter le rendement global de l'installation.

### Production

Globalement, l'évolution de la production des chaufferies (-12%) est en ligne avec l'évolution de la consommation (-12%).

Le taux EnR s'améliorant de 8%, la production de la chaudière bois est stable (-1%) alors que la production de la chaudière gaz baisse fortement (-32%)

Le rendement de la chaudière bois diminue légèrement (-2%)

### Taux d'ENR

	JANZÉ
Taux ENR N-1	66%
Taux ENR	74%
Engagement Taux ENR	> 86%

Le taux EnR augmente mais reste cette année encore en dessous de nos objectifs contractuels.

### Historique de fonctionnement

Le premier parcours de l'échangeur a été remplacé par un élément neuf. Malgré ce changement le fonctionnement de la chaudière a été perturbé par des fuites à répétition sur le bi-pass (21 pannes générant plus de 21 jours d'arrêt au total) et un arrêt longue durée liée à un changement du chariot (9 jours).

La chaudière a ensuite fonctionné correctement de février à octobre 2022 (taux bois à 90%).

A partir de novembre, le fonctionnement est à nouveau perturbé par des fuites à répétition du premier parcours (17 pannes, 12 jours d'arrêts).

Les analyses réalisées par le fournisseur Compte R ont conclu à une présence excessive de calcaire provoquant en quelques mois des fissures au niveau des tubes.

En novembre 2023, un traitement de passivation a été réalisé (lessivage, désembouage), le premier parcours a été à nouveau remplacé, et un adoucisseur a été ajouté en complément du clarificateur.

Le taux ENR bien qu'en amélioration par rapport à la saison précédente demeure insuffisant, le phénomène de fuite n'ayant pas été éradiqué.

### Analyse du rendement de distribution réseau

	JANZÉ
Rendement de distribution réseau N-1	87%
Rendement de distribution réseau	86%
Hypothèse Rendement de distribution réseau	> 88%

Le rendement du réseau est stable.

## 2.4. Approvisionnement en matière



### Bois

Fournisseur	Type	tonnage		% humi	PCI	MWh	
BEMA	Forestière	823	59%	37,9%	2,91	2 394	61%
CBB35	Forestière / bocagère	580	41%	43,1%	2,61	1 513	39%
Total N		1 402		40,0%	2,79	3 907	
Total N-1		1 258		35%	3,05	3 837	
			11%				2%

La quantité de MWh entrant est stable (+2%).

Avec un taux d'humidité moyen en augmentation (40% pour une valeur cible de 35%) le volume de bois augmente sensiblement (11%)

La consommation de bois est en cohérence avec la stabilisation de la production biomasse.



## Electricité / Eau

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
 Reçu en préfecture le 28/03/2024  
 Publié le  
 ID : 035-243500634-20240328-DCC24\_012-DE

La consommation électrique est stable (110 691 kWh versus 109 631 kWh la saison précédente).  
 La consommation d'eau est en forte diminution (84 m<sup>3</sup> versus 614 m<sup>3</sup> la saison précédente touchée par une fuite réseau importante), mais demeure impactée par les vidanges chaudière liée aux problèmes de fuites.

### 2.5. Bilan des cendres

Le poids de cendres en bout de grille est de 10.4 Tonnes (10 Tonnes la saison précédente).  
 Le volume de cendres multicyclone et de particules électrofiltre n'est pas connu pour l'instant. Les suies ne sont pas encore évacuées (en beaucoup moins grande quantité, l'évacuation sera déclenchée avec SECHE Environnement lorsque le stockage sur site sera plein).

### 2.6. Bilan CO2

Cette année, comparé à un scénario sans biomasse, la chaudière biomasse a permis d'éviter l'émission de 640 tonnes équivalent carbone.

Scénario	Janze Fioul & Gaz	Janze Biomasse
<b>Conso &amp; Acheminement</b>		
MWh Fournis	3 615	3 615
Pertes réseaux MWh	-	575
	100%	86%
<b>Production MWh</b>		
Biomasse		3 087
	0% couv	74% couv
Gaz	2 487	1 102
	69% couv	26% couv
Fioul	1 128	
	31% couv	0% couv
<b>Rendement</b>		
Biomasse	80%	79%
Gaz	90%	90%
Fioul	90%	90%
<b>Energie Entrante (MWh PCI)</b>		
Biomasse	-	3 907
Gaz	2 763	1 225
Fioul	1 253	-
<b>contenu CO2 tCO2e / MWh PCI</b>		
Biomasse	0,0295	115
Gaz	0,227	278
Fioul	0,324	-
<b>Bilan CO2</b>	<b>1 033</b>	<b>393</b>
		<b>- 640</b>



## 2.7. Exploitation

### 2.7.1. Maintenance

Ci-dessous les prestations de maintenance et d'entretien des chaufferies et RCU :

- Gestion des livraisons bois et des déchets de combustion.
- Entretien général chaufferie et sous station.
- Entretien chaudières bois et gaz.
- Visite de contrôle constructeur chaudière bois.
- Ramonage chaudière bois, filtres et conduits de fumées.
- Formation exploitation et entretien via constructeur.
- Entretien et réglages brûleurs gaz.
- Entretien des pompes et vannes.
- Entretien des installations électriques.
- Contrôles réguliers des échangeurs chauffage urbain et relevés énergétiques.
- Vérification étanchéité de vannes et organes de régulation.
- Entretien des chambres de vannes réseaux : nettoyage, manœuvre, graissage et peinture...



## 2.7.2. Pannes et incidents

Date	Interventions	Techniciens	
29/07/2022	Morceau bois convoyeur bloqué	Stéphane Astreinte	4h00
10/08/2022	Manque d'eau	Youenn / Fabrice	2h00
26/08/2022	Appoint d'eau	Dimitri	2h00
12/09/2022	Maintenance annuelle	Fabrice Lefeuvre, Stéphane Dubois	
16/09/2022	Maintenance annuelle	Fabrice Lefeuvre, Stéphane Dubois	
02/10/2022	Manque d'eau	Stéphane Astreinte	5h00
11/10/2022	Démonatge Chariot , attache chariot cassé-	Etienne Astreinte	4h00
29/10/2022	Astreinte reprise réglage combustion bois HR% ++	Antoine astreinte	
04/11/2022	Défaut fumée basse	Quentin astreinte	8h00
05/11/2022	Défaut fumée basse	Quentin astreinte Etienne Astreinte	6h00
08/11/2022	Défaut fumée basse	Quentin astreinte	4h00
18/11/2022	Cellule silo occultée par bois	Fabrice Astreinte	4h00
02/12/2022	Défaut pression foyer	Dimitri Astreinte	3h00
19/12/2022	Vitre salle cellule pousoir	Fabrice Astreinte	3h00
22/12/2022	Inactivité grille, réglage butée	Dimitri Astreinte	3h00
03/01/2023	Défaut pression foyer	Fabrice Astreinte	4h00
03/01/2023	Défaut température basse fumée ; Bois humide	Benjamin Astreinte	4h00
04/01/2023	Défaut pression foyer	Stéphane Astreinte	8h00
11/01/2023	Cellule occultée	Antoine astreinte	3h00
11/01/2023	Température fumée basse	Antoine astreinte	3h00
14/01/2023	Cellule occultée nettoyage et remise en service	Antoine astreinte	3h00
15/01/2023	Température fumée basse	Antoine astreinte	5h00
15/01/2023	Température fumée basse	Antoine astreinte	6h00
16/01/2023	Ramonage complet de la chaudière et multicyclone	Dimitri Fabrice	8h00
22/01/2023	Cellule occultée nettoyage et remise en service	Dimitri	6h00
06/02/2023	Vidange et fuite sur chaudière réparation le 08/02/20	Dimitri + sous traitant	24h00
08/02/2023	Vidange et fuite sur chaudière réparation le 08/02/20	Fabrice	
26/02/2023	Défaut pression foyer	Dimitri	5h00
27/02/2023	Ramonage chaudière bois	Dimitri Fabrice	8H00
02/03/2023	Manque d'eau fuite chaudière	Dimitri	3h00
03/03/2023	Travaux soudure échangeur	Fabrice Dimitri Etienne Sous Traitant	12h00
18/03/2023	Cellule Obstruée	Antoine astreinte	4h00
22/03/2023	Arrêt chaudière pour ramonage répartition fuite	Dimitri	8h00
23/03/2023	Réparation fuite	Dimitri Sous traitant	8h00
29/03/2023	Intervention prélèvement tube compte R	Dimitri	8h00
30/03/2023	Intervention prélèvement tube compte R	Dimitri	8h00
06/04/2023	Manque d'eau	Dimitri	8h00
07/04/2023	Réparation fuite soudure échangeur arrière	Fabrice	8h00
18/04/2023	Manque d'eau	Dimitri	4h00
20/04/2023	Manque d'eau	Stéphane	5h00
21/04/2023	Manque d'eau	Dimitri	3h00
22/04/2023	Disjonction vis à cendres	Quentin Astreinte	3h00
10/05/2023	Réparation fuite	Dimitri	168h00
17/05/2023	Réparation racleur	Dimitri Stéphane	
19/05/2023	Remplacement moteur ecluse	Fabrice stéphane	8h00
16/06/2023	Manque d'eau	Dimitri	4h00
Total temps d'arrêt Saison :			397h00

### 2.7.3. Sécurité et gestion du site

- Pas d'observation de fait marquant sur le personnel : Absence de contrôles de sécurité sur le périmètre de la DSP, aucun contrôle de l'inspection du travail
- Technicien intervenant sur site de formation BTS FEE génie climatique, électrique (avec habilitation électrique) et électromécanique.
- Pas d'arrêt de travail constaté suite exploitation du RCU.

### 2.7.4. Environnement et réglementation

Voir Art. Dates de réalisation des contrôles réglementaires

### 2.7.5. Qualité du service rendu - Etat du service

Pas d'interruptions de fourniture (passage chaudière bois vers gaz)

### 2.7.6. Liste des installations hors service

Pas de problématiques rencontrées.

### 2.7.7. Plaintes et réclamations

Aucune réclamation, aucune plainte, ni insuffisance de chauffage n'a été détectée, ni été signalée par les abonnés causé par l'exploitant directement.

### 2.7.8. Activité commerciale

Echanges préliminaires à un potentiel raccordement du nouvel Hôpital.

Participation au COPIL avec Présentation du Schéma directeur du RCU SILVA par Roches aux Fées Communauté.

## 2.8. Travaux et évolution générale des ouvrages

### 2.8.1. Travaux neufs

Rien à signaler cette saison

### 2.8.2. Gros Entretien et Renouvellement

Liste des interventions effectuées au titre du Gros Entretien & Renouvellement lors de la saison passée :

date	désignation	Montant
04/07/2022	RECHERCHE DE FUITE SUR RESEAU DE CHALEUR (fuite Branche Ecole Publique)	1 287,68 €
05/07/2022	FOURNITURE COMPOSANTS MOUSSE KIT (fuite école Publique)	860,54 €
07/07/2022	FOURNITURE VIS A CENDRE + SONDES	2 473,37 €
10/07/2022	Hopital: Fourniture v3v ECS+ joint	321,03 €
04/08/2022	Mise en service Armoire pompe secondaire	643,84 €
09/09/2022	Ouverture chantier pour réparer fuite (fuite école Publique)	1 040,18 €
13/10/2022	Reprise soudure corps de chauffe de la chaudière (Bypass)	682,68 €
08/12/2022	Fourniture éclairage extérieur entrée chaufferie	357,24 €
31/12/2022	Fourniture Servomoteur SIEMENS Air primaire 1	262,33 €
31/12/2022	Réparation tuyauterie sur réseau de chaleur (fuite école Publique)	773,26 €
21/03/2023	FERMETURE CHANTIER POUR REPARER LA FUITE	1 236,47 €
21/03/2023	REPRISE SOUDURE ECHANGEUR	1 937,36 €
03/04/2023	REPARATION TUYAUTERIE SUR RESEAU DE CHALEUR	698,84 €
25/05/2023	REPRISE D'UNE SOUDURE CORPS DE CHAUFFE 23/05/2023	1 051,52 €
25/05/2023	reprise de soudure sur échangeur 24/03/2023	1 051,52 €
25/05/2023	REPRISE SUR ECHANGEUR 21/03/2023	902,68 €
25/05/2023	MOTEUR 0,55KW 1500TR/MIN	474,01 €
30/06/2023	KIT 5 FILTRES A POCHE 08	101,65 €
30/06/2023	chauffe eau électrique + groupe sécurité +siphon	346,02 €
	<b>TOTAL</b>	<b>16 502,20 €</b>

### 2.8.3. Programme prévisionnel de renouvellement

Voir annexes GER P3





## 3. COMPTE-RENDU FINANCIER

### 3.1. Présentation du compte de résultat

	N	N-1	Ecart		Principaux écarts
<b>Ventes</b>	413 550 €	387 760 €	7%	25 790 €	
Ventes R1	213 137 €	193 560 €	10%	19 577 €	R1 : ↘ conso -12% (- 24 k€) compensée par ↗ prix (+29 k€ & 4 k€ ↗gaz & bois, 12 k€ modif % bois)
Ventes R2	200 413 €	194 200 €	3%	6 213 €	R2: ↗ prix unitaire
<b>Produits de gestion</b>	166 €		> 100%	166 €	
Produit de gestion	166 €		> 100%	166 €	Rémunération du bouclier fiscal
<b>Matières première</b>	312 885 €	279 455 €	12%	33 430 €	
Bois	107 294 €	93 094 €	15%	14 200 €	Bois: Conso =; ↗ prix 15% (vs 8% prix de vente)
Gaz	202 951 €	186 361 €	9%	16 590 €	Gaz: ↘ conso -30% (- 57 k€) compensée par ↗ prix 60% (74 k€) vs + 44% prix de vente
Fuel	2 640 €		> 100%	2 640 €	Fuel : pour la chaudière de l'hôpital
<b>Sous-traitance</b>	26 581 €	24 893 €	7%	1 688 €	
Prestation P3 sogex	26 581 €	24 893 €	7%	1 688 €	
<b>Autres achats et charges externes</b>	110 413 €	96 406 €	15%	14 007 €	
Electricité	19 275 €	13 563 €	42%	5 712 €	Conso =; ↗ prix 40% (vs 5% prix de vente)
Eau	1 268 €	2 252 €	-44%	- 984 €	
Prestation P2 SOGEX	68 781 €	63 695 €	8%	5 086 €	
Location matériel					
Entretien courant	3 580 €	2 104 €	70%	1 476 €	
Assurance	2 665 €	2 618 €	2%	47 €	
Frais actes et juridiques	1 510 €	1 300 €	16%	210 €	
Annonces et insertions					
Téléphonie internet	901 €	918 €	-2%	- 17 €	
Frais bancaire	532 €	456 €	17%	76 €	
N&W assistance	11 900 €	9 500 €	25%	2 400 €	
<b>Impôts et taxes</b>	38 411 €	24 382 €	58%	14 029 €	
Impôts et taxes	6 598 €	6 598 €	0%	- €	
Redevance DSP	31 813 €	17 784 €	79%	14 029 €	10 K€ pénalités, 2 k€ écart provision/ réel N-1
<b>Charges de gestion</b>	64 879 €	64 877 €	0%	2 €	
Ammortissement et charges gestion	64 879 €	64 877 €	0%	2 €	
<b>Autres charges</b>	7 473 €	2 886 €	159%	4 587 €	
intérêts et charges financières	7 473 €	2 886 €	159%	4 587 €	Augmentation des taux
<b>Résultat courant</b>	- 146 925 €	-105 139 €	40%	- 41 786 €	
<b>Produits exceptionnels</b>	38 333 €	41 842 €	-8%	- 3 509 €	
Opération de gestion	6 389 €	9 898 €	-35%	- 3 509 €	Annulation provision taxe foncière (6,4 k€)
Opération en capital	31 944 €	31 944 €	0%	- €	Subventions virées au résultat
<b>charges exceptionnelles</b>	- €	46 €	-100%	- 46 €	
Charges Exceptionnelles		46 €	-100%	- 46 €	
Impôt	- €	- €			
<b>Résultat Net</b>	- 108 592 €	- 63 343 €	71%	- 45 249 €	
<b>EBE</b>	- 74 573 €	- 37 376 €	100%	- 37 197 €	
<b>Marge matière</b>	- 99 748 €	- 85 895 €	16%	- 13 853 €	

Le résultat négatif, en baisse de 45 k€, est principalement impacté par :

- la surconsommation de gaz : 90 k€,
- une indexation des prix de ventes inférieure aux hausses de prix d'achat (Electricité, bois et gaz) réellement supportées : 15 k€
- aux pénalités liées au non-respect du taux bois 10 K€

### 3.2. Détail des produits

#### 3.2.1. Détail des ventes

	R1 (en €)	R2 (en €)	Total (en €)	%R1	%R2	€/MWh	€/MWh (n-1)	€/MWh (n/n-1)
RAFC - Centre Aquatique	73 555	40 214	113 769	65%	35%	91,1	73,7	24%
RAFC - Ecole de Musique	2 928	1 743	4 671	63%	37%	96,9	78,0	24%
Ville de Janzé - Ecole Primaire	6 689	12 533	19 222	35%	65%	174,3	166,3	5%
Ville de Janzé - Restaurant scolaire	4 250	10 054	14 303	30%	70%	200,9	124,7	61%
Ville de Janzé - Ecole Maternelle	9 457	13 405	22 862	41%	59%	145,2	85,1	71%
Ville de Janzé - Salle Polyvalente	4 786	4 491	9 277	52%	48%	116,3	95,1	22%
Ville de Janzé - Salle Omnisport	4 496	13 070	17 566	26%	74%	233,7	166,9	40%
Hôpital - Chauffage	63 520	61 058	124 578	51%	49%	117,1	102,7	14%
Hôpital - Production ECS	3 794	2 681	6 475	59%	41%	101,2	78,8	28%
Hôpital - Logement	1 301	536	1 837	71%	29%	84,6	68,0	25%
CG - Collège	23 319	26 608	49 927	47%	53%	127,1	97,1	31%
Les Clématites	16 553	14 075	30 628	54%	46%	109,0	97,2	12%
<b>Total abonnés JANZÉ</b>	<b>214 648</b>	<b>200 467</b>	<b>415 115</b>	<b>52%</b>	<b>48%</b>	<b>114,8</b>	<b>93,5</b>	<b>23%</b>
Total abonnés n-1	190 489	194 867	385 356	49%	51%			
ecart n / n-1	13%	3%	8%	2%	-2%			

Bien que la consommation diminue, le pourcentage du poste R1 par rapport au coût total (52% versus 49% des recettes N-1) augmente du fait de l'augmentation du prix unitaire.

Le prix moyen du MWh (R1 + R2) augmente de 20€/MWh (+22%), du fait des augmentations de prix (+9€), de la diminution du taux bois facturé (86% à la place de 90% (+3€)) et de la baisse de consommation (+8€). La baisse de la consommation engendre mécaniquement une hausse du prix moyen, la valeur du R2 étant forfaitaire.

	N	N-1	Écart
Montant total (R1+R2)	413 550	387 760	7%
Quantité MWh	3 615	4 124	-12%
R1 €/MWh	59,0	46,9	26%
Prix total (R1+R2) €/MWh	114,4	94,0	22%

#### 3.2.2. Evolution des indices

Le prix moyen du R1 a augmenté, impacté par la hausse du prix des combustibles (principalement le gaz) et la diminution du taux bois facturé

INDICES pour R1	Index R1B	R1 B	Index R1G	R1G	Index R1	R1
juil.	1,19	36,03 €	3,31	154,60 €	1,61	52,63 €
Août	1,19	36,06 €	3,70	172,51 €	1,69	55,16 €
Sept.	1,19	36,05 €	4,82	225,15 €	1,92	62,52 €
Oct.	1,19	36,18 €	6,82	318,22 €	2,32	75,67 €
Nov.	1,21	36,76 €	6,45	301,12 €	2,26	73,77 €
Déc.	1,20	36,26 €	5,27	245,91 €	2,01	65,61 €
Janv.	1,10	36,26 €	2,10	201,35 €	1,22	59,37 €
Fév.	1,20	36,45 €	4,20	196,20 €	1,80	58,82 €
Mars	1,20	36,33 €	2,97	138,67 €	1,55	50,66 €
Avr.	1,20	36,43 €	2,53	118,19 €	1,47	47,87 €
Mai	1,19	36,20 €	2,34	109,37 €	1,42	46,45 €
Juin	1,18	35,94 €	2,28	106,52 €	1,40	45,82 €



L'indice R2 augmente de +3% par rapport à la saison précédente

	Index R21	R21	Index R22	R22	Index R23	R23	R24	R25	Index R2	R2
valeur juin 2022	1,24	5,35 €	1,19	34,82 €		7,83 €	33,74 €	-16,33 €	1,13	65,40 €
Valeur avenant		4,30 €		29,19 €		6,90 €	33,74 €	-16,33 €		57,78 €
juil.	1,24	5,35 €	1,21	35,25 €	1,14	7,85 €	33,74 €	-16,33 €	1,14	65,86 €
Août	1,24	5,35 €	1,21	35,44 €	1,15	7,90 €	33,74 €	-16,33 €	1,14	66,11 €
Sept.	1,24	5,35 €	1,22	35,75 €	1,16	7,98 €	33,74 €	-16,33 €	1,15	66,49 €
Oct.	1,24	5,35 €	1,23	35,99 €	1,17	8,05 €	33,74 €	-16,33 €	1,16	66,79 €
Nov.	1,24	5,35 €	1,23	35,97 €	1,16	8,02 €	33,74 €	-16,33 €	1,16	66,75 €
Déc.	1,24	5,35 €	1,23	35,92 €	1,17	8,04 €	33,74 €	-16,33 €	1,15	66,72 €
Janv.	1,24	5,35 €	1,24	36,23 €	1,17	8,10 €	33,74 €	-16,33 €	1,16	67,09 €
Fév.	1,24	5,35 €	1,25	36,53 €	1,18	8,16 €	33,74 €	-16,33 €	1,17	67,45 €
Mars	1,41	6,05 €	1,24	36,19 €	1,18	8,12 €	33,74 €	-16,33 €	1,17	67,77 €
Avr.	1,41	6,05 €	1,25	36,62 €	1,18	8,16 €	33,74 €	-16,33 €	1,18	68,24 €
Mai	1,41	6,05 €	1,23	36,01 €	1,19	8,20 €	33,74 €	-16,33 €	1,17	67,67 €
Juin	1,41	6,05 €	1,22	35,69 €	1,19	8,20 €	33,74 €	-16,33 €	1,17	67,35 €

### 3.2.3. Dotations aux provisions

Provisions pour Gros Entretien et Renouvellement. Le solde du compte est positif.

	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2019	30/06/2014 - > 30/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	
Ventes R3	6 442	22 184	22 329	23 224	22 424	23 131	119 734	23 491	24 817	24 144	26 364	
Dépense P3	-	1 748	-	2 786	-	7 453	-	17 396	-	43 395	-	16 502
<b>solde exercice</b>	<b>6 442</b>	<b>20 436</b>	<b>12 888</b>	<b>20 438</b>	<b>14 971</b>	<b>12 986</b>	<b>88 161</b>	<b>6 095</b>	<b>8 611</b>	<b>- 19 251</b>	<b>9 862</b>	
<b>Solde cumulé</b>	<b>6 442</b>	<b>26 878</b>	<b>39 766</b>	<b>60 204</b>	<b>75 175</b>	<b>88 161</b>		<b>94 256</b>	<b>102 867</b>	<b>83 616</b>	<b>93 478</b>	

### 3.2.4. Amortissement

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
1 468 951.25								1 468 951.25

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
518 203.39	64 877.69			64 877.69		583 081.08		

## 3.3. Résultat

### 3.3.1. Raccordements entre le CRF et les comptes sociaux

Le Compte Rendu Financier présente les postes selon la présentation des comptes sociaux, pas d'écarts constatés



### 3.4. Bilan

**Patrimoine** : Voir l'Annexe Bilan et ses annexes

**Etat des impayés** : Aucun impayé à ce jour.

**Engagements à incidences financières** : Pas d'engagements nouveaux de contractés.

## 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 4.1. Liste des abonnés et des puissances souscrites

Voir le tableau du point 1.3 précisant les informations pour chaque abonnés (puissance échangeur et puissance souscrite, date de raccordement, option ECS)

### 4.2. Inventaire des biens et plan

Voir Annexe Inventaire, les plans n'ont pas été modifiés

### 4.3. Copie des attestations d'assurance

Voir Annexes Assurance

### 4.4. Suivis mensuels indicateurs de performance

Voir les principaux indicateurs de performances (% EnR, rendement réseaux) analysés en début de rapport.

### 4.5. Relevés mensuelles énergétiques

Voir tableau Bilan énergétique - Consommation

### 4.6. Suivis des contrôles réglementaires

Seuls les rapports réalisés par des bureaux de contrôles extérieurs font l'objet de rapports, les opérations et contrôles réalisés par Sogex sont mentionnés dans le système GMAO ou sur les cahiers de suivi en chaufferie.



Les contrôles sont tous conformes,

				2022-2023
Installations électrique	SOGEX	Contrôle thermographique et resserrage connexion	1/an	10/05/2023
	SOGEX	Test déclenchement disjoncteur et AU	1/an	10/05/2023
	SOGEX	BAES test autonomie	1/an	10/05/2023
Installations mécanique	SOGEX	Entretien et vidange des centrales hydraulique et verins	1/an	12/09/2022
	SOGEX	Contrôle étanchéité circuit hydraulique	1/an	12/09/2023
	SOGEX	Contrôle des cellules et palpeurs portail	1/an	12/09/2023
Détection gaz	SOGEX	Test de déclenchement et contrôle asservissement	1/an	17/01/2023
	SOGEX	Contrôle étanchéité circuit gaz apparent	1/an	17/01/2023
Compteurs énergie	SENSUS / SOGEX	Etalonnage des compteurs // VCI	1/an	19/10/2023
Rejets	DEKRA / SOGEX	Mesure rejets atmosphériques	tous les 3 ans	31/07/2023
Efficacité énergétique	DEKRA / SOGEX	contrôle efficacité énergétique	1 / 2ans	15/03/2023
	SOGEX	contrôle de combustion trimestrielle	Trimestriel	04/10/2023 05/04/2023 15/12/2022
Disconnecteur	SOGEX	Contrôle annuelle antipollution	1/an	16/12/2022
Réseau	SOGEX	Contrôle annuelle analyse d'eau	1/an	29/03/2022
Exercice incendie	SOGEX	Test évacuation et des anti paniques des portes	1/an	27/04/2023
	LOIRE INCENDIE	Maintenance Extincteur	1/an	27/04/2023
	SOGEX	vérification soupape thermique et sprinklage	1/an	27/04/2023
Soupapes et réservoir	SOGEX	Vérification et test des soupapes	1/an	08/06/2023
Mesures Acoustiques		Contrôle annuelle des émergences sonores	1/3ans	31/06/2023

#### 4.7. Demandes d'intervention et réclamations

Voir le tableau Art. Intervention sur le réseau

#### 4.8. Programme de développement à jour

Pas de programme de développement en cours.

#### 4.9. Suivi des actions commerciales et communication mises en œuvre

Actions de communications liées aux visites des chaufferies.

#### 4.10. Tableau de suivi des pénalités

Impact taux bois inférieur au taux objectif à définir.

#### 4.11. Données de facturation mensuelle

Tableau de données de facturation R1 mensuelle par abonné par mois :

<b>R1</b>		juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	
Prix unitaire (en €/MWh)		52,63	55,16	62,52	75,67	73,77	65,61	59,37	58,82	50,66	47,87	46,45	45,82	
donnée R1 en €														
Factures R1	MWh	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	TOTAL R1
RAFC - Centre Aquatique	1 249	3 328	2 474	4 011	7 196	9 282	10 633	8 512	8 602	6 978	6 120	4 050	2 369	73 555
RAFC - Ecole de Musique	48	79	85	161	208	435	436	549	494	336	145	0	0	2 928
Ville de Janzé - Ecole Primaire	110	0	0	0	48	1 114	1 732	1 372	1 166	882	375	0	0	6 689
Ville de Janzé - Restaurant scolaire	71	76	0	0	0	542	1 084	821	845	665	195	22	0	4 250
Ville de Janzé - Ecole Maternelle	157	0	0	0	0	1 355	2 485	1 918	1 746	1 395	558	0	0	9 457
Ville de Janzé - Salle Polyvalente	80	120	108	174	263	538	999	887	795	542	248	114	0	4 786
Ville de Janzé - Salle Omnisport	75	100	93	170	494	519	772	664	637	493	313	119	121	4 496
Hôpital - Chauffage	1 064	1 198	1 114	1 829	5 497	7 508	12 434	9 810	8 949	7 479	5 588	1 214	900	63 520
Hôpital - Production ECS	64	315	278	369	416	400	436	398	397	371	328	86	0	3 794
Hôpital - Logement	22	9	5	26	62	192	270	229	211	158	107	21	11	1 301
CG - Collège	393	162	67	368	683	2 882	5 287	4 707	3 201	3 948	1 540	274	201	23 319
Les Clématites	281	592	540	724	1 115	1 948	3 060	2 335	2 087	1 682	1 195	700	575	16 553
<b>Total abonnés JANZÉ</b>	<b>3 615</b>	<b>5 979</b>	<b>4 763</b>	<b>7 833</b>	<b>15 982</b>	<b>26 714</b>	<b>39 627</b>	<b>32 201</b>	<b>29 130</b>	<b>24 930</b>	<b>16 713</b>	<b>6 599</b>	<b>4 177</b>	<b>214 648</b>

<b>R2</b>		juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	
Prix unitaire (en €/kW souscrit sur 12 mois)		65,86	66,11	66,49	66,79	66,75	66,72	67,09	67,45	67,77	68,24	67,67	67,35	
donnée R2 en €														
Factures R2	Puissance	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	TOTAL R2
RAFC - Centre Aquatique	600	3 293	3 305	3 325	3 340	3 337	3 336	3 354	3 372	3 388	3 412	3 383	3 367	40 214
RAFC - Ecole de Musique	26	143	143	144	145	145	145	145	146	147	148	147	146	1 743
Ville de Janzé - Ecole Primaire	187	1 026	1 030	1 036	1 041	1 040	1 040	1 045	1 051	1 056	1 063	1 054	1 049	12 533
Ville de Janzé - Restaurant scolaire	150	823	826	831	835	834	834	839	843	847	853	846	842	10 054
Ville de Janzé - Ecole Maternelle	200	1 098	1 102	1 108	1 113	1 112	1 112	1 118	1 124	1 129	1 137	1 128	1 122	13 405
Ville de Janzé - Salle Polyvalente	67	368	369	371	373	373	373	375	377	378	381	378	376	4 491
Ville de Janzé - Salle Omnisport	195	1 070	1 074	1 080	1 085	1 085	1 084	1 090	1 096	1 101	1 109	1 100	1 094	13 070
Hôpital - Chauffage	911	5 000	5 019	5 048	5 071	5 067	5 065	5 093	5 120	5 145	5 181	5 137	5 113	61 058
Hôpital - Production ECS	40	220	220	222	223	222	222	224	225	226	227	226	224	2 681
Hôpital - Logement	8	44	44	44	45	44	44	45	45	45	45	45	45	536
CG - Collège	397	2 179	2 187	2 200	2 210	2 208	2 207	2 219	2 231	2 242	2 258	2 239	2 228	26 608
Les Clématites	210	1 153	1 157	1 164	1 169	1 168	1 168	1 174	1 180	1 186	1 194	1 184	1 179	14 075
<b>Total abonnés JANZÉ</b>	<b>2 991</b>	<b>16 416</b>	<b>16 477</b>	<b>16 573</b>	<b>16 648</b>	<b>16 637</b>	<b>16 631</b>	<b>16 721</b>	<b>16 811</b>	<b>16 891</b>	<b>17 010</b>	<b>16 866</b>	<b>16 786</b>	<b>200 467</b>

#### 4.12. Factures

Voir Annexes Récapitulatif factures énergies primaires

Pas de factures consommables.

Pas de sous-traitance.

Voir tableau Travaux de Gros Entretien et Renouvellement

#### 4.13. Redevances au concédant

Calcul de la redevance

Redevance de contrôle		Redevance occupation	
Redevance initiale €	10 000	CA €	413 548
Indice R22 de janvier	1.24	%	2%
Redevance annuelle €	12 400 €	Redevance annuelle €	8 270,96 €
Redevance annuelle €	20 670,96 €		

**4.14. Etats d'imposition (impôts locaux)**

Sans.

**4.15. Tableau d'amortissement des ouvrages**

Voir Art. Détail des charges d'amortissement

**4.16. Tableau d'amortissement de l'emprunt**

Pas d'emprunt de contracté.

**4.17. Liasse fiscale définitive, Bilan et ses annexes**

Voir l'Annexe Liasse fiscale et l'annexe Bilan et ses annexes.

Les annexes du bilan intègrent une présentation des méthodes comptables retenues

**4.18. Liste des personnels**

Personnels intervenants

Nom	Entité	Pourcentage affectation	Fonction
Richard JAHIER	SOGEX	5%	Directeur général
Solenne RIDARD	SOGEX	5%	Service comptabilité et facturation
Etienne MEUNIER	SOGEX	15%	Responsable pole chauffage
Fabrice LEFEUVRE	SOGEX	40%	Technicien de maintenance référent
Stéphane DUBOIS	SOGEX	5%	Technicien de maintenance chaufferie
Dimitri ETIENNE	SOGEX	15%	Technicien de maintenance chaufferie
Benjamin THEIS	SOGEX	10%	Technicien de maintenance chaufferie
Marouane RAKIK	SOGEX	1%	Technicien astreinte
Antoine BERRANGER	SOGEX	1%	Technicien astreinte
Quentin GUILBAUD	SOGEX	1%	Technicien astreinte
Loic DOMAIN	SOGEX	1%	Technicien support fluide et hydraulique
Eric LEROUX	NASS & WIND	1%	Direction financière
Eymeric ORVOEN	NASS & WIND	3%	Direction
Nicolas SORIA	NASS & WIND	4%	Responsable des actifs de production EnR

## ANNEXES

**Annexes fournies en complément du rapport**

Contrôles réglementaires (voir liste art. 4.6)

Assurance : « SILVA\_RC\_Année n-1.pdf » et « SILVA\_RC\_Année n.pdf »

Financier : Bilan (et ses annexes) et liasse fiscale.

« SILVA - 30.06.année n.pdf », « SILVA - LIASSE.pdf », « SILVA DOT année n.pdf »,

« SILVA SUBVENTIONS.pdf »

Inventaire des biens : « INVENTAIRE\_DSP équipement\_SILVA\_JANZE année n.xlsx »

Factures (achat matières, ventes abonnés)

Fichier de travail excel : Tableau de Consommation, tableau de facturations abonnés, compta analytique, tableau des indices, SIG

Fichiers de suivi du GER : « Suivi tableau GER SILVA 30 juin année n.xlsx », « GER SILVA.xlsx »

Annexes complémentaires : détail des dépenses P2 : « Tableau R2 SILVA Sogex 68.8k€+assist NW.xlsx »



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 035-243500634-20240328-DCC24\_012-DE



# ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

## ANALYSE DU RAPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU RESEAU DE CHALEUR

Exercice 2022/2023

Février 2024

**VOTRE INTERLOCUTEUR :**  
Sébastien TRINQUIER  
E-mail : [s.trinquier@inddigo.com](mailto:s.trinquier@inddigo.com)



[www.inddigo.com](http://www.inddigo.com)





## **REDACTEURS**

Sébastien TRINQUIER, Consultant Juridique & Financier

Gildas MICHAU, Ingénieur

*Tout droit de reproduction et représentation sont réservés et la propriété exclusive d'INDDIGO SAS, y compris les textes et les représentations iconographiques, photographiques. L'utilisation, la reproduction, la transmission, modification, rediffusion ou vente de toutes les informations reproduites sur ce document (articles, photos et logos compris) ou partie de ce document (texte y compris) sur un support quel qu'il soit, ou encore la diffusion sur un site internet par le biais d'un groupe de discussion, forum ou autre système ou réseau informatique que ce soit, et ce dans le cadre d'une utilisation à caractère commercial ou non lucratif, sont formellement interdites sans l'autorisation préalable et écrite de la société INDDIGO SAS.*

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>CONTEXTE .....</b>	<b>5</b>
3.1	LA SOCIETE DEDIEE.....	5
3.2	CREATION ET EVOLUTION DU RESEAU DE CHALEUR .....	5
<b>4</b>	<b>ANALYSE DE LA FORME ET DU CONTENU DU RAPPORT ANNUEL.....</b>	<b>6</b>
4.1	REMISE DU RAPPORT ANNUEL DSP .....	6
4.2	CONTENU DU RAPPORT ANNUEL DSP .....	7
<b>5</b>	<b>ANALYSE DU PERIMETRE DE VENTE DE CHALEUR .....</b>	<b>8</b>
5.1	ABONNES, PUISSANCES SOUSCRITES .....	8
5.2	CONSOMMATIONS DE CHALEUR ET DJU .....	8
<b>6</b>	<b>ANALYSE TECHNIQUES DU RAPPORT ANNUEL.....</b>	<b>11</b>
6.1	CONTROLES REGLEMENTAIRES.....	11
6.2	CONDUITE DES INSTALLATIONS .....	13
6.3	ENTRETIEN COURANT ET GER .....	13
6.4	BILANS ENERGETIQUES ET CONSOMMATIONS .....	15
6.5	SYNTHESE DES PRINCIPALES DONNEES .....	22
6.6	INDICATEURS INSTITUT DE LA GESTION DELEGUEE .....	23
<b>7</b>	<b>ANALYSE FINANCIERE DU RAPPORT ANNUEL .....</b>	<b>24</b>
7.1	ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT .....	24
7.2	ANALYSE DES PRODUITS .....	26
7.3	ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION .....	30
3.4	CHARGES FINANCIERES .....	38
3.5	PRODUITS/CHARGES EXCEPTIONNELS .....	38
7.4	GER/COMPTE CONVENTIONNEL DE RENOUVELLEMENT.....	38
7.5	SUIVI DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT .....	40
7.6	ANALYSE DU RESULTAT .....	41
7.7	EVOLUTION TARIFAIRE ET CONTROLE DE FACTURATION .....	43
<b>8</b>	<b>SYNTHESE - ANALYSE 2022/2023.....</b>	<b>45</b>

# 1 GLOSSAIRE

**Avenant** : Acte contractuel, intervenant en cours d'exécution, et modifiant les dispositions du contrat initialement conclu

**DJU** : Degré Jour Unifié – caractérise la rigueur climatique. Les DJU pour une journée correspond à la moyenne des températures extérieur moins 18°C.

**DSP** : Délégation de Service Public – Contrat par lequel une personne morale de droit public (Roche aux Fées Communauté) confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

**GER** : Gros Entretien et Renouvellement – Opérations couvrant les réparations et/ou le remplacement en tout ou partie, à l'identique ou à fonction identique, des biens défectueux, de façon à maintenir l'installation en bon état d'usage.

**PCI** : Pouvoir Calorifique Inférieur - Quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible

**PCS** : Pouvoir Calorifique Supérieur – Quantité de chaleur maximale théorique dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible, y compris la chaleur de condensation de la vapeur d'eau produite lors de la combustion.

**Tarif R1** : C'est une part variable. Ce terme couvre l'achat de combustible. Il résulte du produit de la consommation de l'abonné par le prix de la chaleur (€/MWh). Il dépend du prix des combustibles utilisés et du rendement du réseau. Dans le cas d'un réseau avec un mix énergétique diversifié, le prix du MWh s'obtient en faisant la moyenne des coûts de chaque combustible, pondérée par leur part dans le mix énergétique.

**Tarif R2** : C'est une part fixe. Le tarif R2 est la somme des termes suivants multiplié par la puissance souscrite de l'abonné :

- R21 : charges d'électricité pour assurer la production et la distribution de la chaleur
- R22 : charges de conduite et petit entretien des installations
- R23 : charges de gros entretien et de renouvellement des installations
- R24 : charges de financement (remboursement de l'emprunt) de la création et l'installation initiale du réseau de chaleur
- R25 (négatif) : Subventions

## 2 PREAMBULE

La société SILVA, créée en 2013, est délégataire du réseau de chaleur de Janzé au titre d'une convention de délégation de service public (DSP) signée en date du 4 avril 2013 par SOGEX avec La Roche aux Fées Communauté.

Ce contrat de DSP a fait l'objet :

- D'un **avenant n°1** signé le 28 janvier 2014 pour :
  - Transférer la convention à la société dédiée SILVA,
  - Ajuster le tarif R25 en fonction du montant définitif de subventions.
- D'un **avenant n°2** signé le 5 janvier 2016 pour :
  - Déterminer un nouveau montant de redevance de contrôle,
  - Préciser les délais de présentation, par le délégataire, du rapport annuel d'exploitation.
- D'un **avenant n°3** signé le 3 octobre 2017 pour :
  - Acter le changement de gouvernance de la société Silva,

- Modifier la formule d'indexation du terme R1G.
- D'un **avenant n°4** signé le 4 avril 2018 pour :
  - Autoriser la cession par la société SOGEX des parts représentant 100% du capital de la société SILVA à la société NASS&WIND ENERGIE VERTE.
- D'un **avenant n°5** signé le 9 décembre 2021 pour :
  - La diminution du pourcentage minimum de production utile provenant du combustible bois à 86% (période estivale d'arrêt de 2 mois)
  - La modification des installations de l'abonné « Ecole Maternelle »
  - Le raccordement d'un nouvel abonné « Les Clématites »
  - La modification des tarifs (R1, R21, R22, R23 et R24)
  - La modification du rendement réseau
  - La modification du délai de remise du rapport annuel.

L'échéance de ce contrat DSP prendra fin le 28 février 2037.

Le présent rapport a pour objet d'analyser le rapport annuel du délégataire, la société SILVA, remis au titre de l'exercice 2022/2023 conformément à l'article L. 3131-5 et aux articles R. 3131-3 et R. 3131-4 du Code de la Commande Publique (obligations légales) et au regard de ses engagements **contractuels (article 58 du contrat DSP)**.

## 3 CONTEXTE

### 3.1 LA SOCIETE DEDIEE

**SOGEX** a créé SILVA, une Société dédiée à l'exécution de la convention de délégation de service public en 2013. **SOGEX** était actionnaire à 100% de cette Société.

En 2018 la société NASS&WIND ENERGIE VERTE a racheté l'entreprise SOGEX.

SILVA est devenue une filiale à 100% de la société NASS&WIND ENERGIE VERTE.

Le siège social de SILVA se situe à l'emplacement de la chaufferie, rue Pierre et Marie Curie à Janzé.

Les statuts de la Société SILVA indiquent l'activité principale suivante de cette entreprise : « Construction, financement, exploitation de toutes installations énergétiques, et, notamment d'un réseau de chaleur bois dans le cadre d'une délégation de service public avec la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Fées »

L'objet social de la société est plus large que le service public de production, de transport et de distribution de chaleur sur le périmètre délégué sûrement pour des raisons juridiques.

### 3.2 CREATION ET EVOLUTION DU RESEAU DE CHALEUR

Le réseau de chaleur de Janzé a été créé sur 2013-2014.

Les moyens de production sont les suivants à la réception au 15 juillet 2014 :

- **Chaudière bois** : Marque COMPTE R – Puissance : 1,140 MW – Modèle PCE90 DH-P (2013)
- **Chaudières gaz** : Puissance installée de 2 MW
  - Marque Atlantic Guillot - Puissance 0,4 MW
  - Marque Atlantic Guillot - Puissance 1,6 MW
- **Réseau** :
  - 1 239 ml réparti en 2 antennes principales (1083 ml initialement)

- **Nombre de sous-stations :**
  - 12 sous-stations, 11 sous-stations à la création du réseau et 1 sous-station raccordée en 2020

La longueur du réseau a évolué depuis sa création en raison du raccordement de la résidence « Les Clématites » en 2020.

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la société SILVA, société dédiée en charge de la gestion du réseau de chaleur de Janzé au titre du contrat de délégation de service public pour la création, le financement et l'exploitation du réseau de chaleur de Janzé signé avec la Communauté de communes Roche aux Fées Communauté.

Les principales évolutions des installations créées sont les suivantes :

- 27 février 2015 : création d'1 sous-station
- Septembre 2020 : suppression de la sous-station de l'école élémentaire
- Déc 2020 : mise en service d'une sous-station – « Les Clématites »

En juin 2023, il existe 12 sous-stations en service sur le réseau de chaleur.

En termes de perspective de développement, il y a une réflexion autour du projet de reconstruction de l'hôpital de Janzé derrière la chaufferie et surtout sur la future destination de l'hôpital actuel. Roche aux fées communauté doit échanger avec le délégataire sur les perspectives techniques et économiques de ce projet avant d'entamer une réflexion sur la passation d'un avenant.

## 4 ANALYSE DE LA FORME ET DU CONTENU DU RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel financier et technique du délégataire a été établi sur la période d'exploitation du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

### 4.1 REMISE DU RAPPORT ANNUEL DSP

#### 4.1.1 OBLIGATIONS LEGALES

Le rapport annuel doit également être conforme à l'article :

- Article L.3131-5 du Code de la commande Publique

*« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »*

- L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« Dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3135-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte »*

#### 4.1.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Conformément aux dispositions de l'article 58 de la convention de DSP modifiée par l'avenant n°2 du 5 janvier 2016, « le Délégataire produira chaque année, dans les 4 mois suivants la clôture de l'exercice, un compte-rendu technique et environnemental puis un compte-rendu financier et le compte de l'exploitation du service délégué, conformément aux dispositions des articles L 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales\* ».

*\*les articles L 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales ont été abrogé au 1 avril 2016.*

L'avenant n°5 précise que le rapport devra être remis au plus tard le 31 décembre qui suit la date de clôture de l'exercice qui est le 30 juin.

Suite à cet avenant, le rapport annuel du délégataire au titre de l'exercice 2021/2022 doit être remis avant le 31 décembre 2022 puis la clôture de l'exercice se fait au 30 juin 2022.

Le rapport annuel 2022/2023 a été remis le 20 décembre 2023.

## 4.2 CONTENU DU RAPPORT ANNUEL DSP

### 4.2.1 OBLIGATIONS LEGALES

- **Article R3131-3 du Code de la Commande Publique**

Le rapport comprend, notamment :

1° Les données comptables suivantes :

- a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;
  - b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
  - c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
  - d) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- 2° Une analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire, comportant tout élément qui permette d'apprécier la qualité des ouvrages ou des services exploités et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité des ouvrages ou des services est notamment appréciée à partir d'indicateurs, proposés par le concessionnaire ou demandés par l'autorité concédante et définis par voie contractuelle.

Le rapport présente globalement les données comptables mentionnées à l'article R 3131-3 du Code de la Commande Publique.

### 4.2.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'article 58 de la convention de délégation DSP précise le plan que devra respecter le rapport annuel détaillés en 3 parties :

- Compte-rendu technique
- Compte-rendu environnemental
- Compte-rendu financier.

Le rapport respecte ces engagements.

## 5 ANALYSE DU PERIMETRE DE VENTE DE CHALEUR

Les ventes de chaleur sont basées sur les assiettes suivantes :

- Les puissances souscrites exprimées en kW dont la quantité est fixée entre l'abonné et le délégataire lors de la signature de la police d'abonnement
- Les consommations de chaleur exprimées en MWh et qui varient selon les DJU pour les besoins relatifs au chauffage.

### 5.1 ABONNES, PUISSANCES SOUSCRITES

Les puissances souscrites par abonné sont présentées dans le rapport annuel 2022/2023 du délégataire :

	Sous-stations	Abonnés	Date de signature	Date de mise en service	Puissance souscrite prévisionnelle	Evol. / contrat	Puissance souscrite "réelle" (kW) 2020/2021	Puissance souscrite "réelle" (kW) 2021/2022	Evolution Année N/N-1
<b>Abonnés initiaux</b>	Centre aquatique	CCPRF	03/03/2014	01/05/2014	600	0%	600	600	0%
	Ecole de musique	CCPRF	16/07/2013	01/03/2014	26	0%	26	26	0%
	Ecole primaire	Ville de Janzé	30/09/2013	01/03/2014	187	0%	187	187	0%
	Restaurant scolaire	Ville de Janzé	30/09/2013	01/03/2014	0		150	150	0%
	Ecole maternelle 1 (haut)	Ville de Janzé	30/09/2013	01/03/2014	126	59%	200	200	0%
	Ecole maternelle 2 (bas)	Ville de Janzé	30/09/2013	01/03/2014					
	Salle polyvalente	Ville de Janzé	30/09/2013	01/02/2015	45	49%	67	67	0%
	Salle omnisport	Ville de Janzé	30/09/2013	01/03/2014	195	0%	195	195	0%
	Centre hospitalier - chauff	Centre hospitalier		01/03/2014	911	0%	911	911	0%
	Centre hospitalier - ECS	Centre hospitalier	26/09/2013	01/04/2014	0		40	40	0%
Centre hospitalier - logem	Centre hospitalier		01/06/2014	8	0%	8	8	0%	
Collège	Conseil départemental	16/07/2013	01/03/2014	397	0%	397	397	0%	
<b>Nouvel abonné</b>	Les clématites	CAP Accession		01/12/2020			210	210	
<b>TOTAL</b>					<b>2 495</b>	<b>20%</b>	<b>2 991</b>	<b>2 991</b>	<b>0%</b>

Tableau 1 : Bilan des puissances souscrites

Concernant la puissance souscrite, il n'y a pas d'évolution par rapport à l'exercice précédent.

### 5.2 CONSOMMATIONS DE CHALEUR ET DJU

Le tableau de suivi des quantités de chaleur produites et livrées en sous-stations sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 est fourni avec les données du rapport annuel d'exploitation.

Ce tableau ci-dessous est présenté dans le rapport annuel 2022/2023 :

JANZÉ Consommation en MWh	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	TOTAL	Total N-1	Ecart N-1
RAFC - Centre Aquatique	63	45	64	95	126	162	143	146	138	128	87	52	1 249	1 439	-13%
RAFC - Ecole de Musique	2	2	3	3	6	7	9	8	7	3	0	0	48	57	-15%
Ville de Janzé - Ecole Primaire	0	0	0	1	15	26	23	20	17	8	0	0	110	105	5%
Ville de Janzé - Restaurant scolaire	1	0	0	0	7	17	14	14	13	4	0	0	71	129	-45%
Ville de Janzé - Ecole Maternelle	0	0	0	0	18	38	32	30	28	12	0	0	157	203	-23%
Ville de Janzé - Salle Polyvalente	2	2	3	3	7	15	15	14	11	5	2	0	80	92	-13%
Ville de Janzé - Salle Omnisport	2	2	3	7	7	12	11	11	10	7	3	3	75	109	-31%
Hôpital - Chaufferie	23	20	29	73	102	190	165	152	148	117	26	20	1 064	1 086	-2%
Hôpital - Production ECS	6	5	6	6	5	7	7	7	7	7	2	0	64	82	-22%
Hôpital - Logement	0	0	0	1	3	4	4	4	3	2	0	0	22	25	-12%
CG - Collège	3	1	6	9	39	81	79	54	78	32	6	4	393	519	-24%
Les Clématites	11	10	12	15	26	47	39	35	33	25	15	13	281	278	1%
<b>Total abonnés JANZÉ</b>	<b>114</b>	<b>86</b>	<b>125</b>	<b>211</b>	<b>362</b>	<b>604</b>	<b>542</b>	<b>495</b>	<b>492</b>	<b>349</b>	<b>142</b>	<b>91</b>	<b>3 615</b>	<b>4 124</b>	<b>-12%</b>

Tableau 2 : Consommation mensuelle de chaleur des sous-stations en MWh

Sur la base de ces données et des données de l'exercice précédent, il est possible d'effectuer le suivi de l'évolution des besoins de chaque sous-station. Le tableau suivant présente les quantités de chaleur livrées par sous-stations (consommations de chaque abonné), ainsi que les consommations corrigées pour chaque abonné.

La station météorologique prise comme référence est celle de Laillé (35).

Sous-stations	Quantités réelles (MWh/an) juillet 2021 - juin 2022	Quantités réelles (MWh/an) juillet 2022 - juin 2023	Consommations corrigées (MWh/an) 2021/2022	Consommations corrigées (MWh/an) 2022/2023	Evolution des consommations corrigées/saison précédente
Centre aquatique	1 439	1 249	1 513	1 422	-6,0%
Ecole de musique	57	48	60	54	-9,8%
Ecole primaire	105	110	111	116	5,3%
Restaurant scolaire	129	71	135	75	-44,6%
Ecole maternelle	203	157	215	165	-23,3%
Salle polyvalente	92	80	96	87	-9,2%
Salle omnisport	109	75	117	86	-26,7%
Centre hospitalier - chaufferie	1 086	1 064	1 137	1 191	4,7%
Centre hospitalier - ECS	82	64	87	73	-16,3%
Centre hospitalier - logement	25	22	26	24	-7,2%
Collège	519	393	532	424	-20,2%
Les clématites	278	281	291	311	6,7%
<b>TOTAL</b>	<b>4 124</b>	<b>3 615</b>	<b>4 318</b>	<b>4 026</b>	<b>-6,8%</b>

Tableau 3 : Quantités de chaleur annuelles livrées par sous-station

Les quantités de chaleur livrées (quantités réellement livrées et facturées) sur l'ensemble du réseau diminuent sur le dernier exercice de 12,3%. Cette diminution est significative et peut s'expliquer par le travail fait par les abonnés sur la sobriété énergétique (contexte des augmentations importantes du coût de l'énergie).

Les sites avec les plus fortes évolutions sont :

- Le restaurant scolaire -45% (58 MWh) ;
- L'école maternelle -23% (46 MWh) ;
- La salle omnisport -31% (34 MWh).
- Le collège -24% (126 MWh).

Seule l'école primaire voit ses consommations en augmentation de 5% (5 MWh).

La comparaison des quantités de chaleur corrigées de la rigueur climatique est effectuée pour chaque sous-station. La correction climatique a été adaptée aux dates d'arrêt et démarrage du chauffage. **Ces dates sont à préciser dans le rapport annuel.** En l'absence de cette précision et vu les données sur l'énergie livrée (voir le Tableau 2 :), on estime que le démarrage du chauffage début novembre et un arrêt fin mai.

Les DJU décennaux sur cette période sont de 1 908. Selon les données transmises par le délégataire, les DJU sur la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mai sont de 1 796, avec le détail mensuel suivant :

DJU	2021/2022
Octobre	73,6
Novembre	209,1
Décembre	376,3
Janvier	338,4
Février	309,5
Mars	244,3
Avril	203,2
Mai	114,9
<b>TOTAL saison de chauffe 01/11-31/05</b>	<b>1 795,7</b>

Tableau 4 : DJU

Le graphique suivant présente l'évolution des DJU réels sur les neuf derniers exercices sur la saison de chauffe théorique du 15 septembre au 15 mai (pour mémoire, la correction climatique de la saison



2022/2023 a été réalisée sur la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mai). Le niveau des DJU décennaux est également indiqué sur ce graphique.

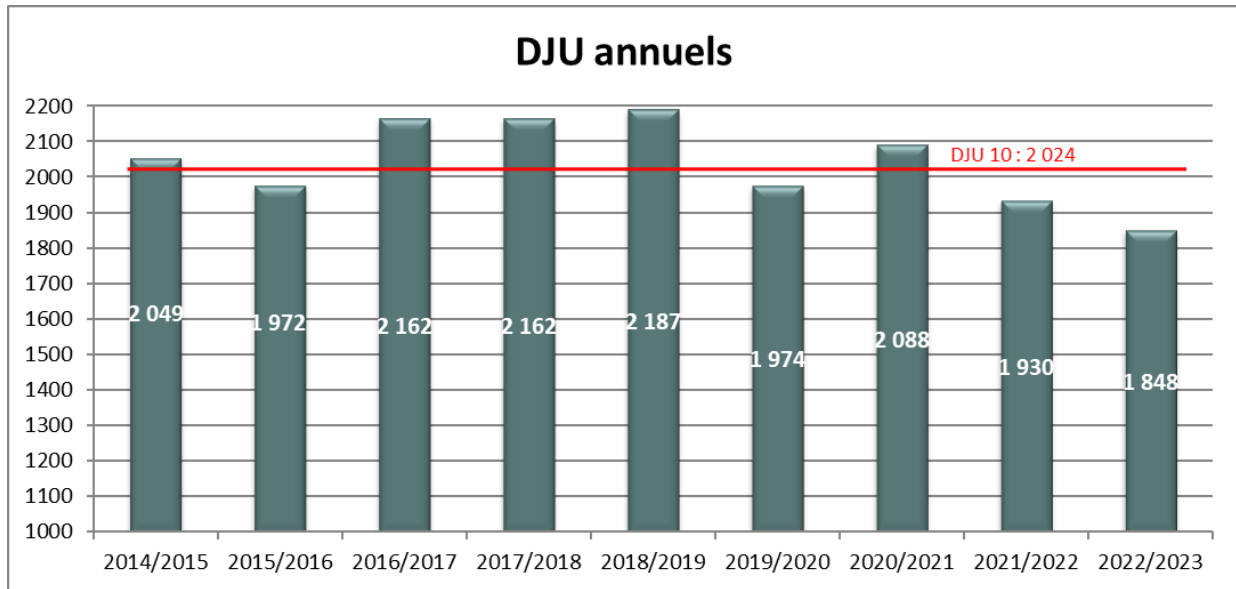


Figure 1 : Évolution des DJU

La saison 2022/2023 est **inférieur de 7,8%** au DJU décennaux. En comparaison avec la saison précédente, les DJU sont inférieurs de 3,6%, ce qui montre que la réduction des consommations n'est pas uniquement liée à la rigueur climatique.

Cette diminution est liée à l'optimisation des installations et l'adaptation de la régulation.

## 6 ANALYSE TECHNIQUES DU RAPPORT ANNUEL

### 6.1 CONTROLES REGLEMENTAIRES

Le suivi des rapports de contrôles réglementaires, transmis au titre des quatre derniers exercices, est présenté dans le tableau suivant. Les éléments manquants sont indiqués en rouge dans le tableau.

Type de contrôle	Périodicité (mois)	Saison 2019-2020	Saison 2020-2021	Saison 2021-2022	Saison 2022-2023
Installation / équipements de sécurité incendie	12	Réalisé par SOGEX le 27/08/2019 25/05/2020	Réalisé par SOGEX le 12/05/2021	Réalisé par SOGEX le 01/06/2022	Réalisé par SOGEX le 27/04/2023
Équipements mécaniques : - Fermeture motorisée du silo ; - Système de désenfumage ; - Portail automatique.	12 12 6	Réalisé par SOGEX le 27/08/2019	Réalisé par SOGEX le 01/08/2020 02/08/2020	Réalisé par SOGEX le 07/09/2021 29/08/2021	Réalisé par SOGEX le 12/09/2023
Efficacité énergétique : - Mesures de rendement (contrôle de conformité des rendements avec la réglementation par organisme accrédité)	24	Rapport DEKRA du 13/11/2019	Rapport DEKRA du 03/02/2021	<b>Contrôle à faire en 2023</b>	-
Installations électriques	12	Réalisé par SOGEX le 25/05/2020	Réalisé par SOGEX le 10/12/2020 23/05/2021	Réalisé par SOGEX le 10/12/2021 12/05/2022	Réalisé par SOGEX le 10/05/2023
Compteurs d'énergie	12	SENSUS le 03/06/2020 02/01/2020	SENSUS le 01/03/2021	SENSUS le 10/03/2022	SENSUS le 19/10/2023
Capteurs de gaz naturel	12	Réalisé par SOGEX le 31/01/2020	Réalisé par SOGEX le 25/01/2021	<b>Non fait – à programmer</b>	<b>Non fait – à programmer</b>
Centrale de détection gaz	6	Réalisé par SOGEX le 31/01/2020	Réalisé par SOGEX le 25/01/2021	Réalisé par SOGEX le 12/01/2022	Réalisé par SOGEX le 17/01/2023
Rejets atmosphériques (chaudière bois)	12 (article 30 Convention)	<b>Contrôle prévu fin janvier 2021</b>	Rapport DEKRA du 04/02/2021	<b>Non fait – à programmer</b>	<b>Non fait – à programmer</b>
Rejets atmosphériques (chaudière gaz)	12 (article 30 Convention)	Rapport DEKRA du 13/11/2019	Rapport DEKRA du 03/02/2021	<b>Non fait – à programmer</b>	<b>Non fait – à programmer</b>
Niveaux acoustiques émis	36	-	<b>Non fait – à programmer</b>	<b>Non fait – à programmer</b>	Réalisé par Alhyange le 31/06/2023
Disconnecteur	12	Réalisé par SOGEX le 28/12/2019	Réalisé par SOGEX le 18/12/2020	Réalisé par DEKRA le 04/01/2022	Réalisé par DEKRA le 16/12/2022
Étanchéité gaz	12	Réalisé par SOGEX le 31/01/2020	Réalisé par SOGEX le 25/01/2021	Réalisé par SOGEX le 12/01/2022	Réalisé par SOGEX le 17/01/2023
Extincteurs	12	Facture APSAD au 10/06/2020	Facture Loire Incendie au 26/04/2021	Facture Loire Incendie au 01/05/2021	Facture Loire Incendie au 27/04/2023
Exercice incendie	12	Réalisé par SOGEX le 27/08/2019	Réalisé par SOGEX le 28/08/2020	Réalisé par SOGEX le 25/08/2021	Réalisé par SOGEX le 27/04/2023
Soupapes	40	Réalisé par SOGEX le 10/06/2020	Réalisé par SOGEX le 16/06/2021	Réalisé par SOGEX le 01/06/2021	Réalisé par SOGEX le 08/06/2023
Analyse d'eau	12		Réalisé par SOGEX le 08/11/2020	Réalisé par SOGEX le 01/11/2021	Réalisé par SOGEX le 29/03/2022

Tableau 5 : Point sur les rapports réglementaires.

Le délégataire indique dans son rapport les dates de réalisation des contrôles sur la période 2022/2023.

A noter :

- Nous constatons que le contrôle acoustique qui devait être réalisé sur saison 2020/2021, a été effectué en 2023. Les résultats sont **conformes**.
- Les contrôles des rejets atmosphériques pour les chaudières gaz et bois **n'ont pas été réalisés annuellement comme prévu à l'article 30 de la DSP**.

- Le délégataire n'a pas réalisé le contrôle d'efficacité énergétique des installations, il indique qu'il est programmé sur 2024.
- Le délégataire a **omis** de transmettre le rapport de contrôle réglementaire des extincteurs (transmis suite à notre sollicitation).
- Pour les contrôles réalisés par SOGEX, il est bien transmis un bon d'intervention. Il faudrait cependant **compléter les bons d'interventions** en indiquant les actions réalisées et les éventuels résultats des mesures effectués.
- Le contrôle d'analyse d'eau présente des **valeurs non conformes**. Pour l'eau d'appoint la dureté est 4 fois supérieur, accrois le risque d'entartement, la mise en place de l'adoucisseur permettra de résoudre ce paramètre. Concernant l'eau du circuit la dureté et le pH présente des valeurs légèrement supérieures non critique. Phosphore et Molybdène en dehors des valeurs de référence de façon critique.

Le tableau suivant présente les organismes de contrôle ou personnes habilités à effectuer le contrôle pour chacune des obligations réglementaires.

Type de contrôle	Référence réglementaire	Organisme de contrôle
Installation / équipements de sécurité incendie	Code du Travail art. R. 4227-39 ; art. R.4224-17 et règles APSAD	Personne qualifiée et compétente domaine sécurité incendie ou entreprise extérieure
Équipements mécaniques : - Fermeture motorisée du silo ; - Système de désenfumage ; - Portail automatique.	Code Travail, art R.4224-12	Personne qualifiée et compétente ou prestataire extérieur qualifié
Efficacité énergétique : - Mesures de rendement (contrôle de conformité des rendements avec la réglementation par organisme accrédité)	Code Environnement art R 224-31, à R 224-35 et arrêté 01/10/09, art.2 annexe, art. R224-41	Organisme de contrôle agréé
Installations électriques	Décret 88-1056 du 14 novembre 1988	Organisme accrédité ou personne ayant des connaissances approfondies dans le domaine de la prévention des risques électriques
Compteurs d'énergie		Personne qualifiée et compétente ou prestataire extérieur qualifié
Capteurs de gaz naturel		Personne qualifiée et compétente ou prestataire extérieur qualifié
Centrale de détection gaz		Personne qualifiée et compétente ou prestataire extérieur qualifié
Rejets atmosphériques (chaudière bois)	Code Environnement art R 224-31, à R 224-35 et arrêté 01/10/09, art.2 annexe, art. R224-41	Organisme de contrôle agréé
Rejets atmosphériques (chaudière gaz)	Code Environnement art R 224-31, à R 224-35 et arrêté 01/10/09, art.2 annexe, art. R224-41	Organisme de contrôle agréé
Niveaux acoustiques émis	Article 8.4 de l'arrêté du 26/08/13 ICPE 2910A/déclaration	Personne qualifiée et compétente ou entreprise extérieure
Disconnecteur	Code de la santé publique (Articles R1321-57 et R1321-61)	Personne qualifiée et compétente ou entreprise extérieure
Étanchéité gaz	Arrêté du 15/03/2000 modifié	Personne qualifiée et compétente ou entreprise extérieure
Extincteurs	Code du Travail	Personne qualifiée et compétente ou entreprise extérieure
Exercice incendie	Code du Travail art. R. 4227-39 et règles APSAD	Chef d'établissement
Soupapes	Arrêté 15 mars 2000 mod., art.2, 9bis, 10, 11	Organisme de contrôle agréé

Tableau 6 : Point sur les organismes de contrôle et personnes habilitées

**Une mise en au point sur la réalisation des contrôles réglementaires réalisé par des organismes extérieurs ou SOGEX va être menée par la Roche aux Fées Communauté.**

**Depuis plusieurs saisons la traçabilité, la bonne réalisation des contrôles est mise en cause. La clarification doit porter sur la fréquence des contrôles, notamment les rejets atmosphériques (fréquence de 1 an au contrat de la DSP), le suivi des non-conformités et la justification des contrôles réalisés par SOGEX (rapport de contrôle avec photos et diagnostics associés).**

## 6.2 CONDUITE DES INSTALLATIONS

### 6.2.1 CONTINUITÉ DE SERVICE

Le journal des pannes et dépannages a été transmis dans le rapport d'exploitation 2022/2023.

En l'absence de données sur les températures (départ réseau, sous-station, ...), il est difficile d'assurer qu'il n'y a eu aucune interruption de service ou insuffisance de fourniture en 2022/2023.

La convention de DSP prévoit, en cas d'interruption ou d'insuffisance de fourniture :

- 200 € HT / jour de retard / abonné en cas d'interruption (article 62) ;
- 100 € HT / jour de retard / abonné en cas d'insuffisance (article 62).

### 6.2.2 QUALITÉ DU SERVICE

Plusieurs contrôles réglementaires de la chaufferie n'ont pas été transmis ou réalisés par le délégataire (Cf 6.1 ci-dessus).

## 6.3 ENTRETIEN COURANT ET GER

### 6.3.1 ENTRETIEN COURANT

L'exploitant a fourni le journal des pannes et dépannages, mois par mois, dans le rapport initial. Une description succincte des interventions réalisées est faite pour chaque dépannage. Cette description ne permet pas de bien identifier la zone et la raison de la panne. Une description des actions réalisées pour corriger les pannes serait souhaitable.

Pour chaque intervention il est mentionné la durée d'intervention et si elle a donné lieu à un arrêt du fonctionnement de la chaudière bois et l'appoint d'eau.

Le délégataire a fait la répartition des interventions suivantes :

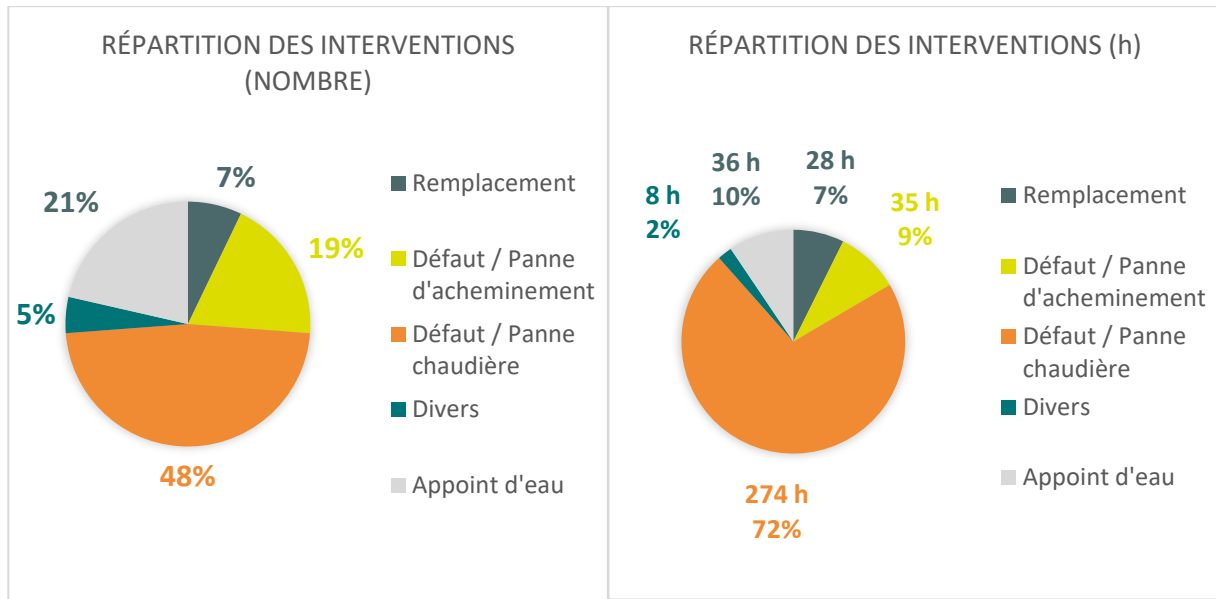


Figure 2 : Répartition des interventions d'entretien courant

- On comptabilise 381 h d'arrêt de la production bois sur la saison soit une réduction de 47% par rapport à la saison précédente. Le **taux d'indisponibilité** de la chaudière s'élève à 4,5%.
- En moyenne le temps d'arrêt de la chaudière est de 9,8h pour les interventions correctives.
  - Les interventions sont principalement concentrées sur la chaudière bois, pour des défauts ou des pannes principalement sur l'échangeur.
  - Le seconds poste d'interventions concerne l'acheminement du bois.
- Le délégataire précise les interventions préventives, curatives et curatives sous astreinte.

### 6.3.2 GER

L'exploitant a fourni, après demande d'INDDIGO, la liste des travaux GER effectués durant l'exercice 2022/2023. Ces opérations sont décrites dans le tableau suivant :

Date	Nature des travaux	Pièces/sous-traitance	Taux horaire	Nombre d'heures	Coefficient	Main d'oeuvre	Frais de gestion	Montant HT
04/07/2022	RECHERCHE DE FUIITE SUR RESEAU DE CHALEUR (fuite Branche Ecole Publique)	900,00 €	37,21 €	8	1,1	297,68 €	90,00 €	1 287,68 €
05/07/2022	FOURNITURE COMPOSANTS MOUSSE KIT (fuite école Publique)	647,00 €	37,21 €	4	1,1	148,84 €	64,70 €	860,54 €
07/07/2022	FOURNITURE VIS A CENDRE + SONDES	2 045,55 €	37,21 €	6	1,1	223,26 €	204,56 €	2 473,37 €
10/07/2022	Hopital: Fourniture v3v ECS+ joint	156,54 €	37,21 €	4	1,1	148,84 €	15,65 €	321,03 €
04/08/2022	Mise en service Armoire pompe secondaire	450,00 €	37,21 €	4	1,1	148,84 €	45,00 €	643,84 €
09/09/2022	Ouverture chantier pour réparer fuite (fuite école Publique)	675,00 €	37,21 €	8	1,1	297,68 €	67,50 €	1 040,18 €
13/10/2022	Reprise soudure corps de chauffe de la chaudière (Bypass)	350,00 €	37,21 €	8	1,1	297,68 €	35,00 €	682,68 €
08/12/2022	Fourniture éclairage extérieur entrée chaufferie	189,45 €	37,21 €	4	1,1	148,84 €	18,95 €	357,24 €
31/12/2022	Fourniture Servomoteur SIEMENS Air primaire 1	137,00 €	37,21 €	3	1,1	111,63 €	13,70 €	262,33 €
31/12/2022	Réparation tuyauterie sur réseau de chaleur (fuite école Publique)	500,00 €	37,21 €	6	1,1	223,26 €	50,00 €	773,26 €
21/03/2023	FERMETURE CHANTIER POUR REPARER LA FUIITE	988,75 €	37,21 €	4	1,1	148,84 €	98,88 €	1 236,47 €
21/03/2023	REPRISE SOUDURE ECHANGEUR	1 220,00 €	37,21 €	16	1,1	595,36 €	122,00 €	1 937,36 €
03/04/2023	REPARATION TUYAUTERIE SUR RESEAU DE CHALEUR	500,00 €	37,21 €	4	1,1	148,84 €	50,00 €	698,84 €
25/05/2023	REPRISE D'UNE SOUDURE CORPS DE CHAUFFE 23/05/2023	550,00 €	37,21 €	12	1,1	446,52 €	55,00 €	1 051,52 €
25/05/2023	reprise de soudure sur échangeur 24/03/2023	550,00 €	37,21 €	12	1,1	446,52 €	55,00 €	1 051,52 €
25/05/2023	REPRISE SUR ECHANGEUR 21/03/2023	550,00 €	37,21 €	8	1,1	297,68 €	55,00 €	902,68 €
25/05/2023	MOTEUR 0,55KW 1500TR/MIN	227,95 €	37,21 €	6	1,1	223,26 €	22,80 €	474,01 €
30/06/2023	KIT 5 FILTRES A POCHES 08	58,58 €	37,21 €	1	1,1	37,21 €	5,86 €	101,65 €
30/06/2023	chauffe eau électrique + groupe sécurité +siphon	213,08 €	37,21 €	3	1,1	111,63 €	21,31 €	346,02 €
<b>Total</b>		<b>10 909 €</b>		<b>121 €</b>		<b>4 502 €</b>	<b>1 091 €</b>	<b>16 502 €</b>

Tableau 7 : Liste des travaux de GER sur l'exercice 2022/2023

Le bilan GER revient à des niveaux similaires aux années précédentes à l'exercice 2021/2022 qui avait fortement augmenté par le remplacement de l'un des échangeurs de la chaudière biomasse.

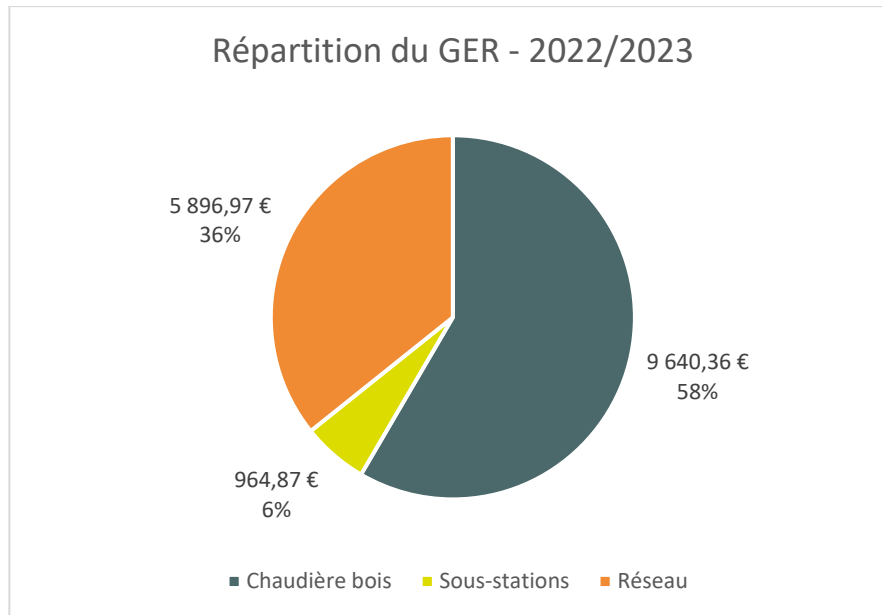


Figure 3 : Répartition du GER par équipement

La majorité des dépenses inscrites au GER sont liées à la chaudière bois, les interventions sur l'échangeur (soudure) ont été une nouvelle fois récurrente sur cette saison.

### 6.3.3 ANALYSE DES REFECTIONS A PREVOIR

Les opérations de GER prévisionnelles pour l'exercice 2023/2024 ont été transmises dans le rapport annuel.

Budget Prévisionnel R3 - 2024		MO SOGEX	Temps (H)	fournitures	sous-traitance	Total
Chaudière bois	remplacement des 72 tubes de l'échangeur chaudière CompteR	1 488,40 €	40		29 998,35 €	31 486,75 €
Chaufferie	mise en place adoucisseur	297,68 €	8	2 428,44 €		2 726,12 €
chaudière gaz	remplacement pompe chaudière gaz	148,84 €	4	1 181,95 €		1 330,79 €
Chaufferie	remplacement de l'automate de supervision WIT	297,68 €	8	2 055,90 €		2 353,58 €
Chaudière bois	remplacement vis à cendre	297,68 €	8	1 850,00 €		2 147,68 €
Chaudière bois	remplacement sonde d'oxygène lambda + sonde foyer + capteur pression	148,84 €	4	470,80 €		619,64 €
Chaudière bois	remplacement goulotte d'introduction bois	1 786,08 €	48	9 795,25 €		11 581,33 €
Chaudière bois	remplacement pompe de charge chaudière bois	297,68 €	8	4 000,00 €		4 297,68 €
<b>Total</b>		<b>4 762,88 €</b>	<b>128,00</b>	<b>21 782,34 €</b>	<b>29 998,35 €</b>	<b>56 671,57 €</b>

Tableau 8 : Budget prévisionnel GER 2023/2024

Le montant prévisionnel sur le nouvel exercice est estimé par le délégataire à 56 671 €HT. Les interventions prévues concerneront uniquement la chaufferie.

Notamment un montant de **31 487 €HT** a été provisionné pour le remplacement de l'échangeur de la chaudière biomasse. C'est le 2nd échangeur remplacé depuis 3 ans. La mise en place de l'adoucisseur devrait permettre de réduire le risque de fuite sur l'échangeur.

## 6.4 BILANS ENERGETIQUES ET CONSOMMATIONS

### 6.4.1 CONSOMMATIONS DES ABONNES

Le réseau compte 12 points de livraison (dont 3 rattachés au centre hospitalier). Le centre aquatique et le centre hospitalier sont les deux consommateurs majoritaires du réseau (66% des consommations au total).

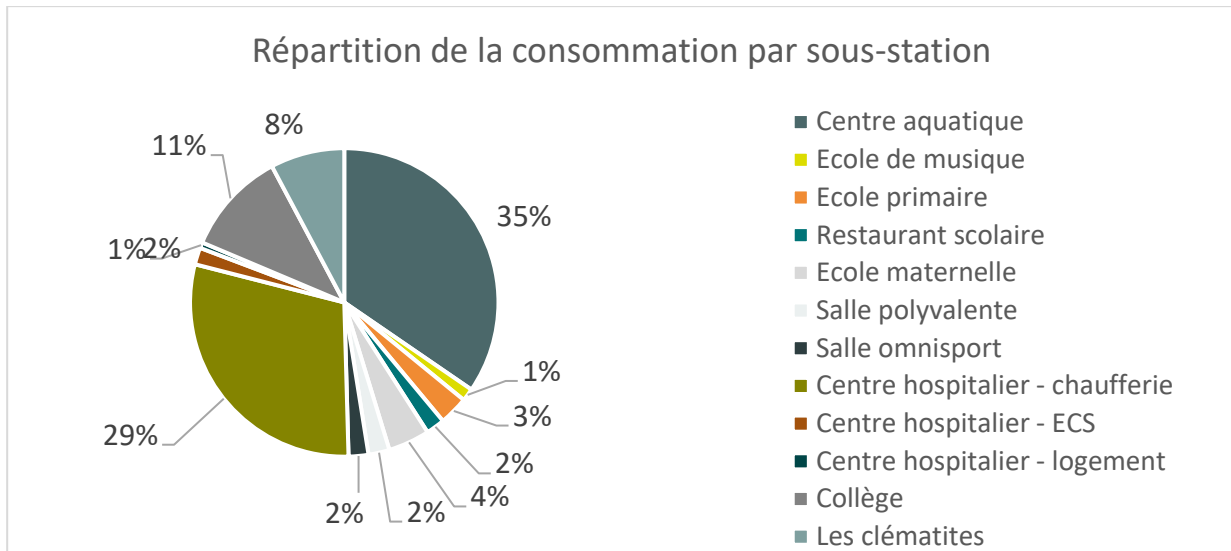


Figure 4 : Répartition des quantités de chaleur livrées par sous station - Saison 2021/2022

## 6.4.2 DISTRIBUTION DE LA CHALEUR

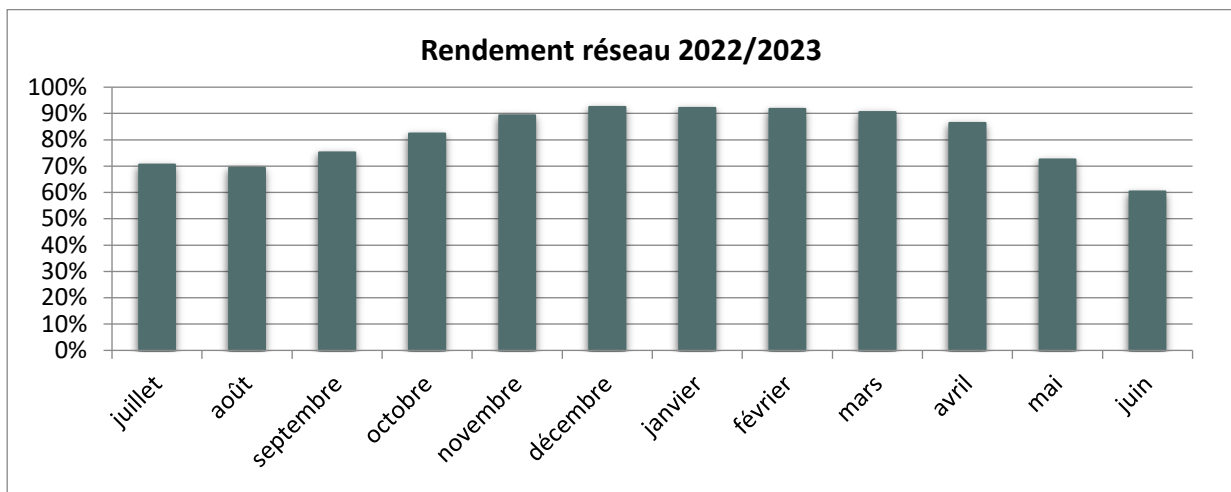


Figure 5 : Rendement de distribution

Le rendement réseau sur la période est de 86,3%. Ce rendement est légèrement inférieur à celui des saisons précédentes (88,2% en2020/2021, 86,8% en2021/2022), cette diminution du rendement reste mineure et ne présage pas d'une baisse caractérisée.

L'avenant n°5 de la convention de DSP, dans son article 7, engage le délégataire à respecter un rendement annuel de distribution de 88% minimum

L'article 62 de la convention de DSP en vigueur sur l'exercice 2022/2023 prévoit une pénalité de 1.000 € par % d'écart sur la moyenne annuelle.

Les pénalités envisageables sur le dernier exercice sont de 1 729 €.

## 6.4.3 PRODUCTION DE LA CHALEUR

Le rendement de la chaudière bois du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 est de **78%** (81% en 2017/2018, 78% en 2018/2019, 74% en 2019/2020, 78% en 2020/2021 et 80% en 2021/2022).

Le rendement de chaudière bois a diminué par rapport à l'exercice précédent (-2%),

Depuis plusieurs saison la chaudière présente des soucis récurrents sur son fonctionnement, les actions correctives n'ont pas apportés satisfaction. De nouvelles actions correctives ont été réalisé conjointement avec le constructeur de la chaudière. La qualité de l'eau trop dur et les appoints d'eau sur le réseau

semble être la cause des disfonctionnements. Un adoucisseur a été mise en place pour améliorer la qualité de l'eau, le suivi de la performance de la chaudière est à réaliser.

	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	Total
Livraisons bois (tonnes)	72	0	0	131	169	184	223	203	179	139	52	51	1 402
Livraisons bois (MWh PCI) - calculs Inddigo	232	0	0	405	449	528	575	539	492	391	198	172	3 980
Production chaudière bois (MWh)	157	46	10	250	312	482	448	413	445	296	78	150	3087
Rendement de production bois	68%	-	-	62%	69%	91%	78%	77%	90%	76%	39%	87%	78%
	92%			76%			81%			69%			

Tableau 9 : Rendement chaudière bois

**N.B.** : les livraisons de bois en MWh<sub>PCI</sub> ont été calculées sur la base des données de livraisons de bois en tonnes et des taux d'humidité relevés. Des hypothèses sur le contenu PCI moyen des quantités livrées ont alors été établies pour reconstituer le contenu calorifique des livraisons de bois mensuelles. Le rendement d'exploitation de la chaudière bois est évalué en fonction des quantités de bois livrées mensuellement et de l'énergie comptée en sortie chaudière. Ce mode de calcul ne tient pas compte du niveau de remplissage du silo de stockage qui varie sensiblement en début et fin de chaque mois (phénomènes de stockage et déstockage). Ainsi, les rendements mensuels évalués et présentés ci-dessus sont très peu fiables. En revanche, l'influence du phénomène de variation de stock est minime sur un calcul trimestriel et annuel. Ainsi, le rendement évalué annuellement présente une fiabilité satisfaisante.

Le rendement des chaudières gaz sur l'exercice 2022/2023 est de **90,2%** (90.7% en 2017/2018, 96.3% 2018/2019, 96.4% 2019/2020, 93,9% 2020/2021 et 92,7% 2021/2022).

- Le rendement chaudière gaz est élevé. Le délégataire annonce dans son rapport un rendement de chaudière gaz de 85%, Le délégataire utilise ces relevés de d'index sur les compteurs gaz en chaufferie, Inddigo utilise les données issues des factures, ce qui explique l'écart.
- On note cependant une baisse depuis 3 saisons du rendement (-6,2%), cette baisse n'est pas problématique mais doit être suivie.

Le tableau suivant présente l'évolution des rendements mensuels chaudières gaz. Des incohérences sont relevées dans ce tableau (rendements >100%). Ce phénomène est lié à un écart de plusieurs jours entre les dates de relevés compteur gaz et les dates de relevés compteur d'énergie en sortie de chaudières. Le rendement global moyen annuel est fiable.

	Consommations gaz (MWh PCS)	Consommations gaz (MWh PCI)	Energie produite (MWh PCI)	Rendement chaudière gaz
Juillet	4,8	4,2	3,9	95,1%
Aout	75,2	65,1	78,1	120,0%
Septembre	199,5	172,9	156,4	90,4%
Octobre	29,9	26,0	6,0	23,0%
Novembre	110,7	96,0	93,4	97,3%
Décembre	202,1	175,6	170,8	97,3%
Janvier	171,7	149,5	141,4	94,6%
Février	173,6	151,7	127,2	83,8%
Mars	136,5	119,7	98,9	82,6%
Avril	56,4	50,4	107,8	214,0%
Mai	232,9	209,7	117,8	56,2%



Juin	1,0	0,9	0,8	83,5%
<b>TOTAL</b>	<b>1394,1</b>	<b>1221,7</b>	<b>1102,3</b>	<b>90,2%</b>

Tableau 10 : Rendement chaudières gaz

Le rendement de production est de 80,5%, l'objectif inscrit à l'article 30 de la DSP est de 88%.

Le rendement de la production est à améliorer pour atteindre l'objectif.

#### 6.4.4 TAUX D'HUMIDITE DU BOIS

Le délégataire a transmis un tableau de suivi des livraisons bois, les visites techniques montrent que la traçabilité des livraisons est correctement réalisée.

Le taux d'humidité annuel moyen est de **40,0%** (37,6% 2018/2019, 35,8% en 2019/2020, 38,3% en 2020/2021 et 35,5% en 2021/2022). L'humidité moyenne sur l'année est supérieure de 5% à l'exigence du contrat.

Pour cette saison aucune livraison de bois semble avoir été rejetée. Cependant, on constate tout de même des livraisons dont le taux d'humidité **est supérieur à 40%**. Le tableau ci-après présente le nombre et le volume de bois livré avec des niveaux d'humidité importants.

Humidité (%)	>50%	50%<>45%	45%<>40%
Nombre de livraison	5	8	12
Tonnes de bois	136,24	200,58	305,16
Part du volume annuel	10%	14%	22%

Selon l'article 26 de la Convention de DSP, le taux d'humidité du bois sera compris entre 25% et 35% avec un taux moyen annuel maximal de 35% maximum, dans un souci de limitation des poussières.

Le taux d'humidité moyen annuel est supérieur à 35%. L'humidité moyenne mensuelle dépasse la valeur maximum 7 mois sur 12 (4 mois sur 12 en 2021/2022).

Le tableau suivant présente les taux d'humidité relative de la biomasse livrée en moyenne mensuelle, ainsi que l'estimation du PCI moyen de la biomasse livrée mensuellement.

	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	Moyenne
HR moyenne bois	33,6%	-	-	35,6%	43,2%	39,5%	44,4%	43,1%	41,6%	40,5%	23,6%	31,2%	40,0%
PCI INDDIGO (kWh/tonne)	3 217			3 102	2 652	2 871	2 580	2 659	2 747	2 813	3 805	3 360	2 838

Tableau 11 : Taux d'humidité du bois

Le délégataire doit renforcer ses procédures de suivi de qualité du bois. Les livraisons avec une humidité supérieure à 45% ne doivent plus être acceptées. Les fournisseurs de bois doivent être impliqués dans la démarche d'amélioration de la qualité du bois.

Pour la saison 2022/2023 cela représente 24% des livraisons bois, soit 13 livraisons.

#### 6.4.5 ÉNERGIE ELECTRIQUE CONSOMMEE

Le tableau suivant présente le suivi des consommations mensuelles en électricité et des quantités de chaleur livrées.

Mois	Conso élec (kWh)	Vente chaleur sous-stations (MWh)	Conso Elec kWh / Vente chaleur MWh
juil-22	8 689	113,60	76,5
août-22	7 220	86,35	83,6
sept-22	7 054	125,28	56,3
oct-22	6 818	211,21	32,3
nov-22	8 697	362,11	24,0
déc-22	13 669	603,94	22,6
janv-23	12 438	542,35	22,9
févr-23	10 326	495,25	20,9
mars-23	11 527	492,14	23,4
avr-23	9 700	349,11	27,8
mai-23	8 837	142,08	62,2
juin-23	6 716	91,16	73,7
<b>TOTAL</b>	<b>111 691</b>	<b>3 615</b>	<b>30,9</b>

Tableau 12 : Consommation d'électricité de la chaufferie

La chaufferie consomme 30,9 kWh d'électricité / MWh vendus en sous-stations (26,6 en 2017/2018, 26,6 en 2018/2019 et 27,8 en 2019/2020, 28,3 en 2020/2021 et 26,0 en 2021/2022).

Ce ratio est en net augmentation par rapport à l'exercice précédent, aucun élément ne permet d'identifier les causes de l'augmentation de ce ratio. Le niveau reste satisfaisant mais doit être surveillé.

Le maintien de ce ratio à un niveau inférieur à 35 kWh d'électricité / MWh vendus en sous-stations est à viser.

## 6.4.6 CONSOMMATION D'EAU

De juillet 2022 à juin 2023, la consommation d'eau a été de **84,2 m<sup>3</sup>** (9 m<sup>3</sup> en 2017/2018 et 73,01 m<sup>3</sup> en 2018/2019, 44,9 m<sup>3</sup> en 2019/2020, 49 m<sup>3</sup> en 2020/2021 et 614 m<sup>3</sup> en 2021/2022).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution mensuelle des consommations d'eau :

Mois	Conso eau (m3)
juil-22	4
août-22	7
sept-22	0
oct-22	8
nov-22	1
déc-22	0
janv-23	1
févr-23	7
mars-23	18
avr-23	23
mai-23	8
juin-23	6
<b>TOTAL</b>	<b>84,2</b>

Figure 6 : Suivi des consommations d'eau sur le réseau

Ce niveau de consommations (0,21 m<sup>3</sup>/jour/km<sub>réseau</sub>) correspond à des niveaux de consommations pour des réseaux de chaleur similaires. Les appoints d'eau sont principalement dûs à des vidanges de la chaudière pour de réparation. La saison prochaine sans interventions répétées sur la chaudière, le niveau de consommation devrait être très satisfaisant.

## 6.4.7 TAUX DE COUVERTURE BOIS

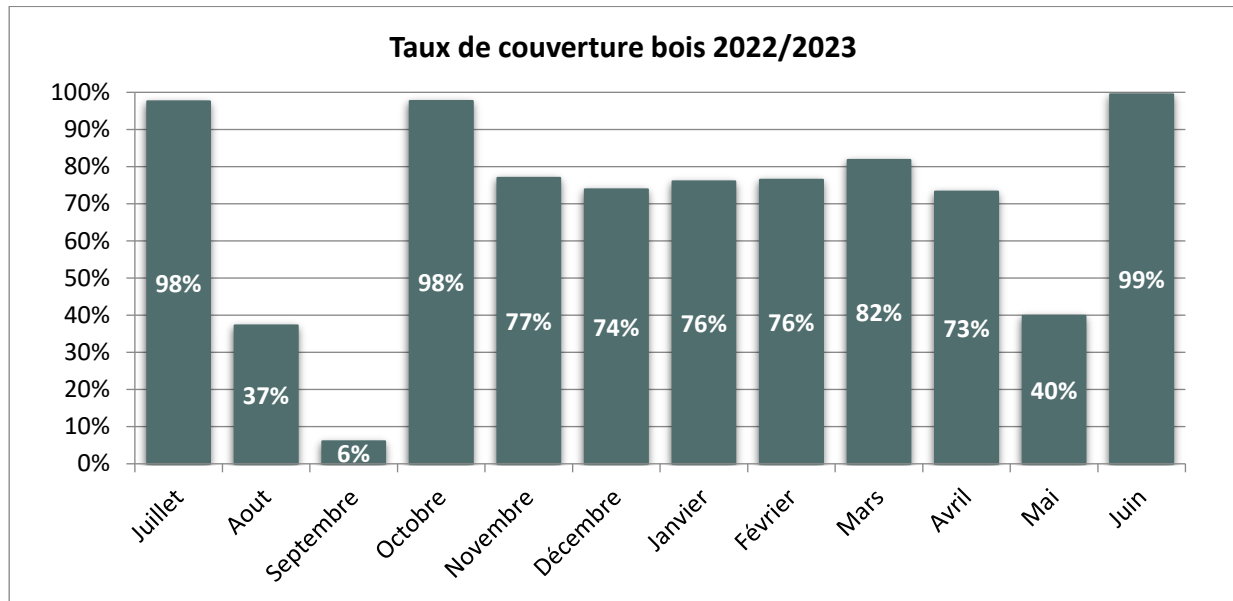


Figure 7 : Mix énergétique réseau

Le mix énergétique du réseau de chaleur sur la période est de **73,7%** de chaleur issue du bois énergie (90% en 2017/2018, 87,4% en 2018/2019, 80,7% en 2019/2020, 81,5% 2020/2021 et 65,7% 2021/2022). Le taux de couverture bois est extrêmement faible sur les mois d'aout, septembre et mai.

Le taux de couverture sur la période hivernale de novembre à février est insuffisant. Ce mauvais taux de couverture est lié aux fuites à répétition sur la chaudière biomasse.

Tout comme la saison précédente, l'indisponibilité de la chaudière bois est liée à des fuites sur les échangeurs internes. .

Pour la saison 2023-2024 un adoucisseur a été provisionné pour améliorer la qualité de l'eau.

Le graphique ci-dessous montre l'écart de vente de chaleur entre les deux années.

En comparaison avec la saison précédente les ventes de chaleur sont en diminution de 12%. L'écart de consommation se fait principalement sur les mois d'octobre, novembre et janvier, l'écart s'explique par la rigueur climatique et les efforts de sobriété énergétique des abonnés.

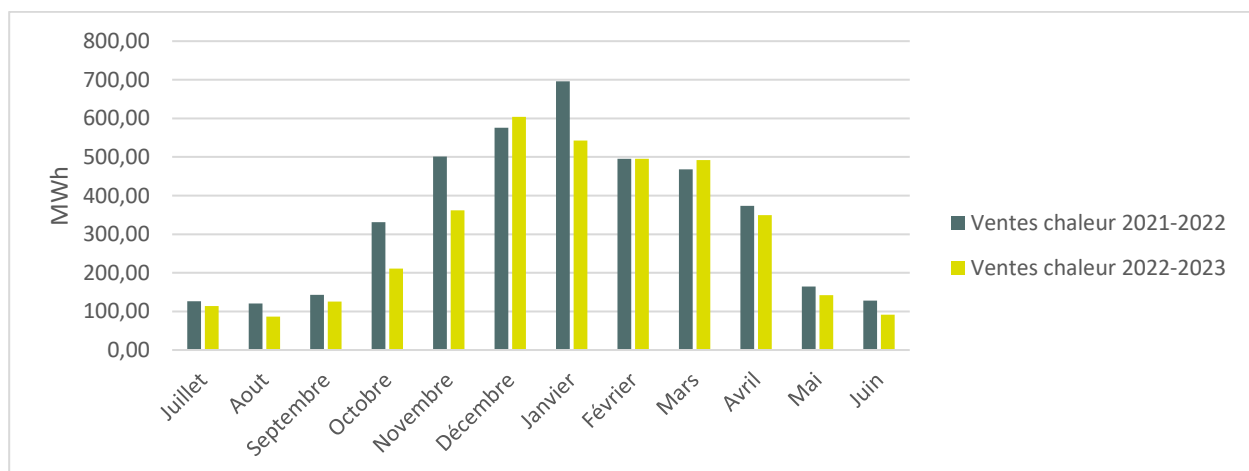


Figure 8 : Suivi des ventes de chaleurs sur les deux derniers exercices

Le tableau suivant présente le taux de couverture bois sur les cinq dernières années.

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Evolution	Engagement
Taux de couverture bois	90,0%	87,4%	80,9%	81,5%	65,7%	73,7%	12,2%	86%

Tableau 13 : Suivi du taux de couverture bois sur les 5 derniers exercices

Il est à noter que l'avenant n°5, qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, modifie le rendement réseau prévu au contrat en le fixant à 86% minimum et une pénalité applicable si le taux de couverture bois est inférieur à 82%.

L'article 62 de la convention de DSP en vigueur sur l'exercice 2022/2023 prévoit une pénalité de 2.000 € par % d'écart sur la moyenne annuelle.

La pénalité applicable sur le dernier exercice est de **24 620 €**.

#### 6.4.8 PRODUCTION DE CENDRES

Le délégataire indique dans son rapport qu'il n'y a pas eu de retrait de cendres pour cette saison.

Le taux de cendres est un indicateur pertinent pour suivre le bon fonctionnement de la chaudière et la qualité du bois. Il serait intéressant à l'avenir dans ce cas de figure que le délégataire donne une estimation de la production de cendres pour la saison.

## 6.5 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DONNÉES

Le graphique suivant présente le bilan énergétique du réseau de Janzé.

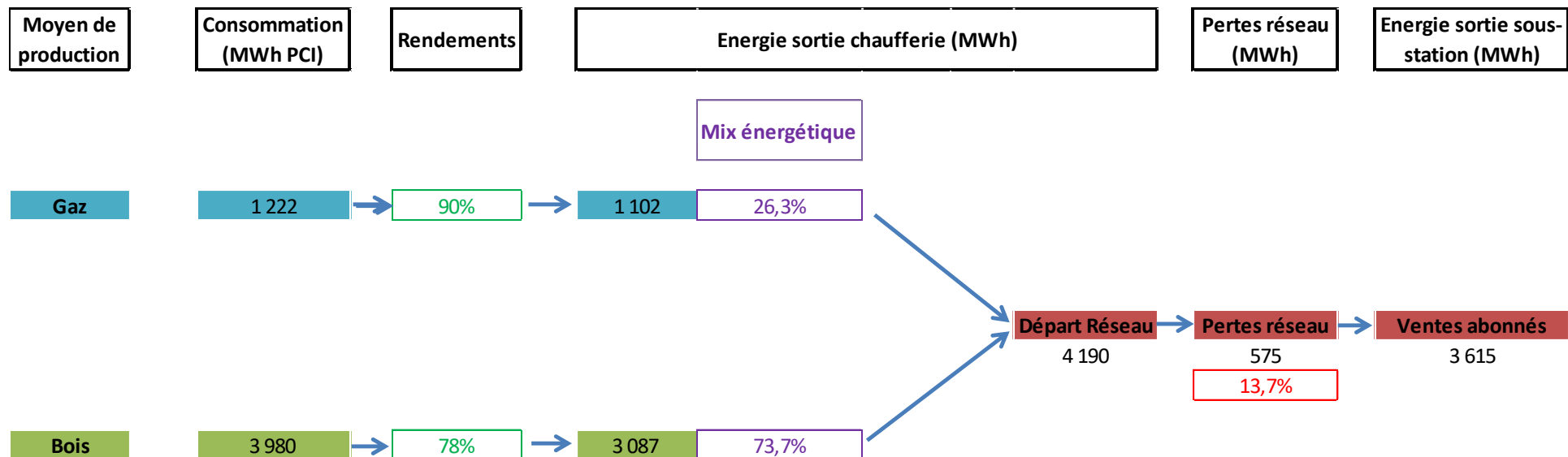


Figure 9 : Synoptique du bilan énergétique

Le rendement chaudières gaz est satisfaisant. En revanche, le rendement de production est en deçà du seuil minimum fixé à l'article 30 de la Convention (rendement de production minimum de 88%). Le rendement de la chaudière bois c'est dégradé par rapport à l'année précédente, des efforts complémentaires sont à fournir par le délégataire pour améliorer le rendement.

Le taux de couverture bois est nettement inférieur au seuil minimum fixé à 86%.

Le rendement réseau est proche mais inférieur au seuil minimum de 88% fixé à l'article 30 de la Convention en vigueur.

## 6.6 INDICATEURS INSTITUT DE LA GESTION DELEGUEE

L'institut de la Gestion Déléguée (IGD) propose une liste d'indicateurs pour suivre l'évolution du niveau de performance des réseaux de chaleur et de froid. Le tableau suivant présente une synthèse des performances du réseau de Bellevue, basée sur les indicateurs mis au point par l'IGD, en termes de garantie de continuité de service, préservation de l'environnement et de la sécurité et satisfaction des attentes.

Assurer les besoins	RCU Janzé					Moyenne réseau similaire	Unité
	2018 / 2019	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022	2022 / 2023		
Taux d'appel de puissance							%
Taux d'interruption pondéré du service							%
Taux d'interruption local du service							%
Taux d'heures d'arrêt non programmées							%
Puissance souscrite au km	2,49	2,49	2,41	2,41	2,41	2,17	MW/kml
Développement	0,0%	0,0%	10,7%	0,0%	0,0%	7,5%	%
<b>Préservation de l'environnement et sécurité</b>							
<b>Bouquet énergétique</b>							
Bois	87,35%	80,87%	81,53%	65,68%	73,69%	83,25%	%
Gaz	12,65%	19,13%	18,47%	34,32%	26,31%	16,75%	%
<b>Autres indicateurs</b>							
Emissions de CO2	0,034	0,052	0,051	0,097	0,077	0,052	kg/kWh livré
Facteur de ressource primaire	29,3%	37,5%	36,4%	56,4%	48,2%	38,3%	%
Consommation d'eau sur le réseau	18,80	13,43	13,39	128,41	23,28	17,52	litre/MWh livré
Coûts des sinistres							€/€ de CA
Taux de fréquence des accidents du travail							%
Taux de gravité des accidents du travail							%
Renouvellement des installations	17,6%	9,6%	8,5%	12,8%	13,3%	13,6%	%
<b>Satisfaire les attentes de service</b>							
Prix moyen du MWh	81,80 €	88,82 €	85,84 €	94,02 €	114,40 €	97,06 €	€ HT/MWh
Poids de la part proportionnelle aux consommations	43,5%	38,8%	40,1%	49,9%	51,5%	41,6%	%
Enquête de qualité/satisfaction	0	0	0	0	0	-	-
Information des citoyens	0	0	0	0	0	-	-
Réclamations	0	0	0	0	0	-	-

## 7 ANALYSE FINANCIERE DU RAPPORT ANNUEL

Les comptes de la société dédiée SILVA sont établis sur une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Il est à noter que l'exercice comptable et le suivi technique de l'exploitation est effectué sur une période allant du 1<sup>er</sup> juillet N au 30 juin N+1 alors que le compte d'exploitation prévisionnel annexé à la Convention de DSP a été établi sur des exercices ayant une période correspondant à l'année civile.

Dans le rapport financier du délégataire relatif à la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, il est présenté une synthèse du compte d'exploitation analytique sur 2022/2023.

Le délégataire a également transmis la liasse fiscale et la balance générale des comptes de la société SILVA sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

### 7.1 ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

#### 7.1.1 PRESENTATION DU COMPTE RENDU FINANCIER

Le rapport annuel présente au sein du compte rendu financier le compte de résultat suivant :

	30/06/2023	30/06/2022	Ecart	
<b>Ventes</b>	<b>413 550 €</b>	<b>387 760 €</b>	<b>7%</b>	<b>25 790 €</b>
Ventes R1	213 137 €	193 560 €	10%	19 577 €
Ventes R2	200 413 €	194 200 €	3%	6 213 €
<b>Produits de gestion</b>	<b>166 €</b>		<b>&gt; 100%</b>	<b>166 €</b>
Produit de gestion	166 €		> 100%	166 €
<b>Matières première</b>	<b>312 885 €</b>	<b>279 455 €</b>	<b>12%</b>	<b>33 430 €</b>
Bois	107 294 €	93 094 €	15%	14 200 €
Gaz	202 951 €	186 361 €	9%	16 590 €
Fuel	2 640 €		> 100%	2 640 €
<b>Sous-traitance</b>	<b>26 581 €</b>	<b>24 893 €</b>	<b>7%</b>	<b>1 688 €</b>
Prestation P3 sogex	26 581 €	24 893 €	7%	1 688 €
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>110 413 €</b>	<b>96 406 €</b>	<b>15%</b>	<b>14 007 €</b>
Electricité	19 275 €	13 563 €	42%	5 712 €
Eau	1 268 €	2 252 €	-44%	- 984 €
Prestation P2 SOGEX	68 781 €	63 695 €	8%	5 086 €
Location matériel				
Entretien courant	3 580 €	2 104 €	70%	1 476 €
Assurance	2 665 €	2 618 €	2%	47 €
Frais actes et juridiques	1 510 €	1 300 €	16%	210 €
Téléphonie internet	901 €	918 €	-2%	- 17 €
Frais bancaire	532 €	456 €	17%	76 €
N&W assistance	11 900 €	9 500 €	25%	2 400 €
<b>Impôts et taxes</b>	<b>38 411 €</b>	<b>24 382 €</b>	<b>58%</b>	<b>14 029 €</b>
<b>Charges de gestion</b>	<b>64 879 €</b>	<b>64 877 €</b>	<b>0%</b>	<b>2 €</b>
<b>Autres charges</b>	<b>7 473 €</b>	<b>2 886 €</b>	<b>159%</b>	<b>4 587 €</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>- 146 925 €</b>	<b>- 105 139 €</b>	<b>40%</b>	<b>- 41 786 €</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>38 333 €</b>	<b>41 842 €</b>	<b>-8%</b>	<b>- 3 509 €</b>
<b>charges exceptionnelles</b>	<b>- €</b>	<b>46 €</b>	<b>-100%</b>	<b>- 46 €</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>- 108 592 €</b>	<b>- 63 343 €</b>	<b>71%</b>	<b>- 45 249 €</b>

Tableau 14 : Compte rendu financier issu du rapport 2022/2023

Cette présentation permet d'analyser l'évolution des recettes et des dépenses dans leur globalité.

## 7.1.2 PRESENTATION RECONSTITUEE DU COMPTE DE RESULTAT

La synthèse suivante reprend les éléments fournis dans le compte de résultat en cohérence avec la liasse fiscale de SILVA relatifs aux quatre derniers exercices comptables de la société :

- Le compte de résultat 2019/2020 ;
- Le compte de résultat 2020/2021 ;
- Le compte de résultat 2021/2022 ;
- Le compte de résultat 2022/2023.

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Evol / N-1
Consommation MWh	3344	3726	4124	3615	-12,3%
KW installés	2701	2816	2991	2991	0,0%
<b>Total Produit</b>	<b>297 054 €</b>	<b>319 866 €</b>	<b>387 760 €</b>	<b>413 716 €</b>	<b>6,7%</b>
Ventes R1	115 247 €	128 407 €	193 560 €	213 138 €	10,1%
Vente R2	181 805 €	191 415 €	194 199 €	200 411 €	3,2%
Autre	2 €	44 €	1 €	168 €	18556,7%
<b>Total dépenses</b>	<b>333 845 €</b>	<b>344 482 €</b>	<b>490 611 €</b>	<b>553 169 €</b>	<b>12,8%</b>
Achats Energie Primaire (P1)	135 069 €	143 591 €	279 455 €	312 885 €	12,0%
Achat électricité( P'1)	11 846 €	13 426 €	13 563 €	19 275 €	42,1%
Conduite et entretien (P2)	76 342 €	75 714 €	83 437 €	91 138 €	9,2%
GER (P3)	24 195 €	24 510 €	24 893 €	26 581 €	0 €
Impôts, taxes et versements assimilés	6 606 €	6 601 €	6 598 €	6 598 €	0,0%
Redevances versées à la Collectivité :	17 285 €	16 422 €	17 784 €	31 813 €	78,9%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	62 502 €	64 214 €	64 878 €	64 878 €	0,0%
Dotations aux provisions					
Autre charge	1 €	3 €	3 €	2 €	
<b>Résultat d'exploitation (A-B)</b>	<b>- 36 791 €</b>	<b>- 24 616 €</b>	<b>- 102 851 €</b>	<b>- 139 453 €</b>	<b>36%</b>
Produit financier		17 €	78 €		
Intérêts et charges assimilées	4 891 €	3 933 €	2 695 €	7 473 €	177%
<b>Résultat financier</b>	<b>- 4 891 €</b>	<b>- 3 916 €</b>	<b>- 2 617 €</b>	<b>- 7 473 €</b>	<b>186%</b>
Produits exceptionnels	38 333 €	47 165 €	41 842 €	38 333 €	-8%
Charges exceptionnelles	- €	- €	46 €		
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>38 333 €</b>	<b>47 165 €</b>	<b>41 796 €</b>	<b>38 333 €</b>	<b>-8%</b>
<b>Résultat d'exploitation / CA</b>	<b>-12,4%</b>	<b>-7,7%</b>	<b>-26,5%</b>	<b>-33,7%</b>	
<b>Résultat brut</b>	<b>- 3 349 €</b>	<b>18 634 €</b>	<b>- 63 672 €</b>	<b>- 108 592 €</b>	<b>-71%</b>

Tableau 15 : Compte de résultat en cohérence avec la liasse fiscale de SILVA

A noter que la liasse fiscale est cohérente avec les données transmises par SILVA dans son rapport annuel.

On note une nouvelle dégradation importante du résultat brut du Délégué qui s'explique notamment par une nouvelle augmentation des dépenses (notamment énergie primaire, électricité et redevance) par rapport aux produits en 2022/2023 par rapport à 2021/2022.



## 7.2 ANALYSE DES PRODUITS

La liasse fiscale présente un chiffre d'affaires de **413.716 € HT**.

Au sein du détail des comptes de la balance générale, on peut distinguer les recettes liées à la vente de chaleur selon les termes tarifaires que ci-dessous :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Evol / N-1
Consommation MWh	3344	3726	4124	3615	-12,3%
KW installés	2701	2816	2991	2991	0,0%
<b>Total Produit</b>	<b>297 054 €</b>	<b>319 866 €</b>	<b>387 760 €</b>	<b>413 716 €</b>	<b>6,7%</b>
<b>Ventes R1</b>	<b>115 247 €</b>	<b>128 407 €</b>	<b>193 560 €</b>	<b>213 138 €</b>	<b>10,1%</b>
<b>Vente R2</b>	<b>181 805 €</b>	<b>191 415 €</b>	<b>194 199 €</b>	<b>200 411 €</b>	<b>3,2%</b>
<b>Autre</b>	<b>2 €</b>	<b>44 €</b>	<b>1 €</b>	<b>168 €</b>	<b>18556,7%</b>

Tableau 16 : Postes de recettes sur les 4 derniers exercices

Les recettes sont **essentiellement** issues de la vente de chaleur qui est facturée aux abonnés à travers un tarif comportant deux termes :

- Un terme proportionnel aux consommations d'énergie enregistrées pour chaque abonné dit **R1** qui représente le coût des combustibles (90 % bois et 10% gaz) ;
- Un terme fixe dit **R2** qui est dû en fonction des puissances souscrites (kW) par abonné et qui représentent le coût des charges fixes (abonnement).

Sur l'exercice 2022/2023, le chiffre d'affaires total a augmenté de 6,7%. Il est de 413.716 € HT en 2022/2023 contre 387.760 € en 2021/2022.

Si l'on s'intéresse au produit des ventes R1 et R2 sur les derniers exercices :

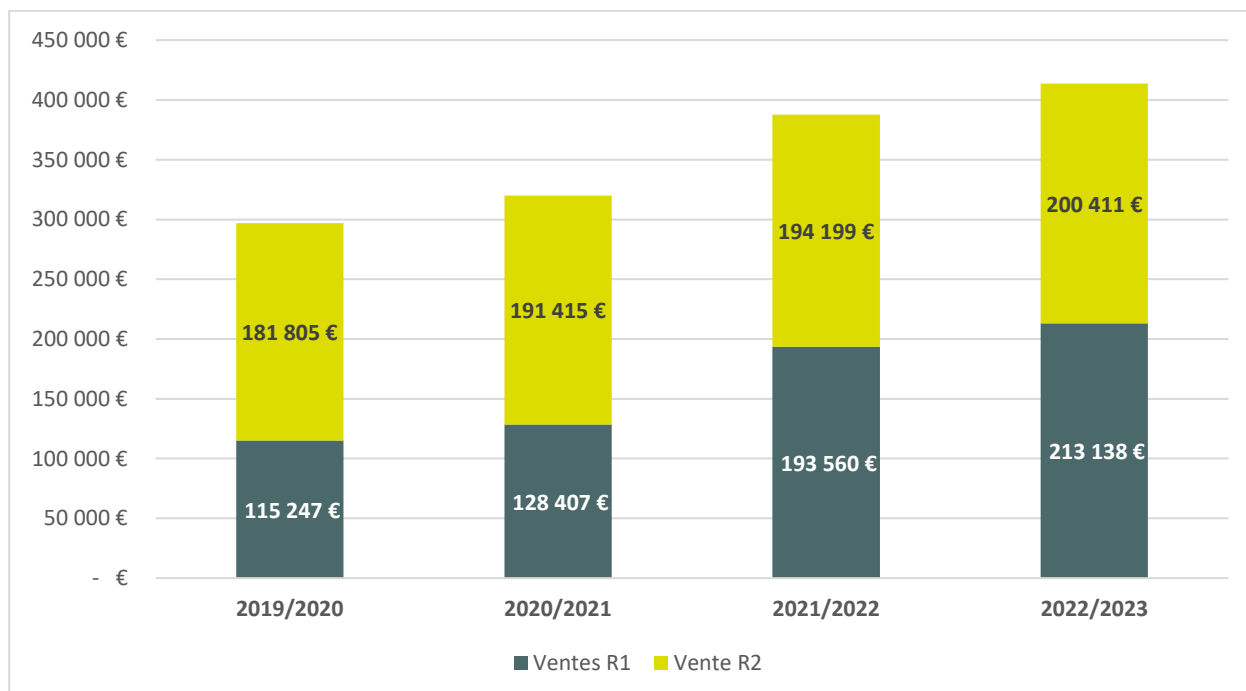


Figure 10 : Ventilation des recettes R1 et R2 en € sur les 4 derniers exercices

Malgré la diminution des consommations, l'augmentation sur l'exercice 2022/2023 s'explique principalement par :

- L'évolution du tarif R1 à la hausse :
  - En moyenne, le tarif R1 sur l'exercice 2022/2023 est plus élevé de 27% par rapport à l'exercice 2021/2022.

En moyenne, le tarif R2 sur l'exercice 2022/2023 reste stable (-0,12%) par rapport à l'exercice 2021/2022 ;

Les ventes R1 représentent 48% du total des recettes et les recettes d'abonnement R2 52%.

Cette ventilation a pour conséquence d'accentuer les impacts que pourraient avoir les abonnés sur leur facture en réduisant leur consommation (travaux de rénovation énergétique, baisse des consignes de température, etc.).

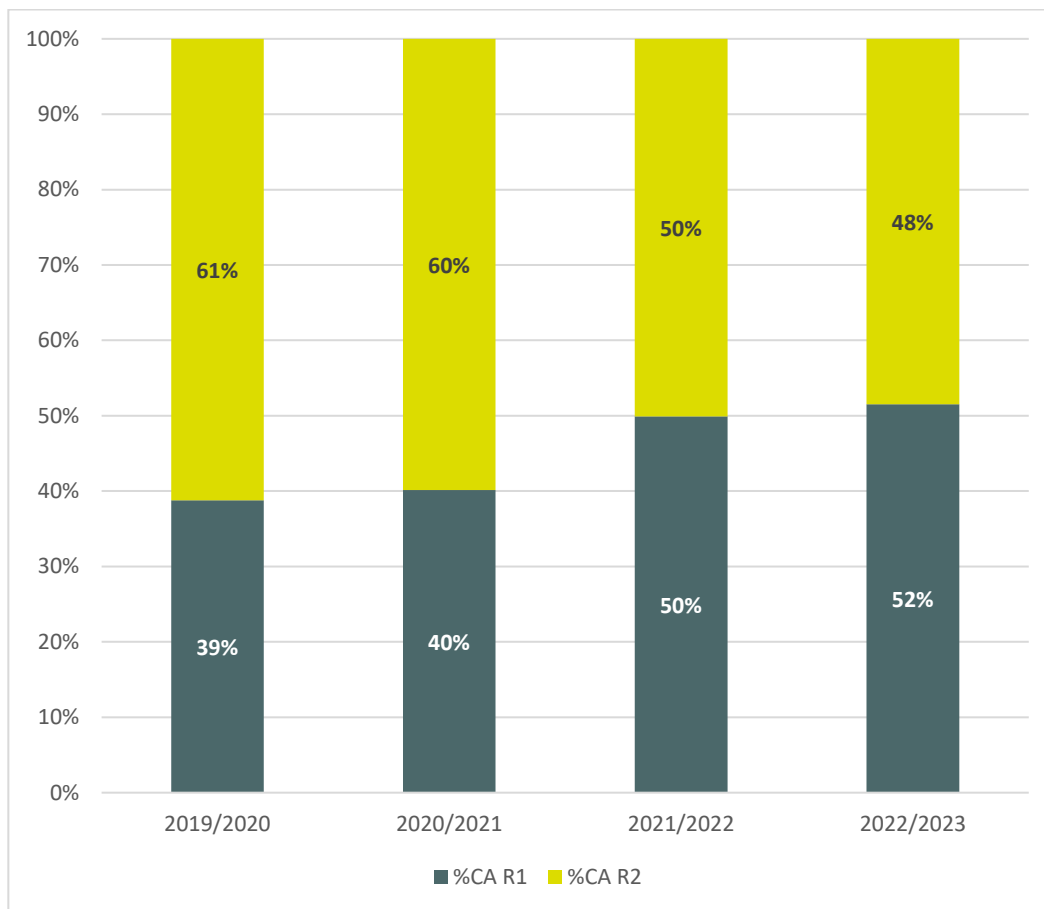


Figure 11 : Ventilation des recettes en % sur les 4 derniers exercices

## 7.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES RELATIF AU R1

Concernant le chiffre d'affaires relatif au R1, il passe de 193.560€ sur l'exercice 2021/2022 à 213.138 € sur l'exercice 2022/2023 soit une augmentation de 10,1%.

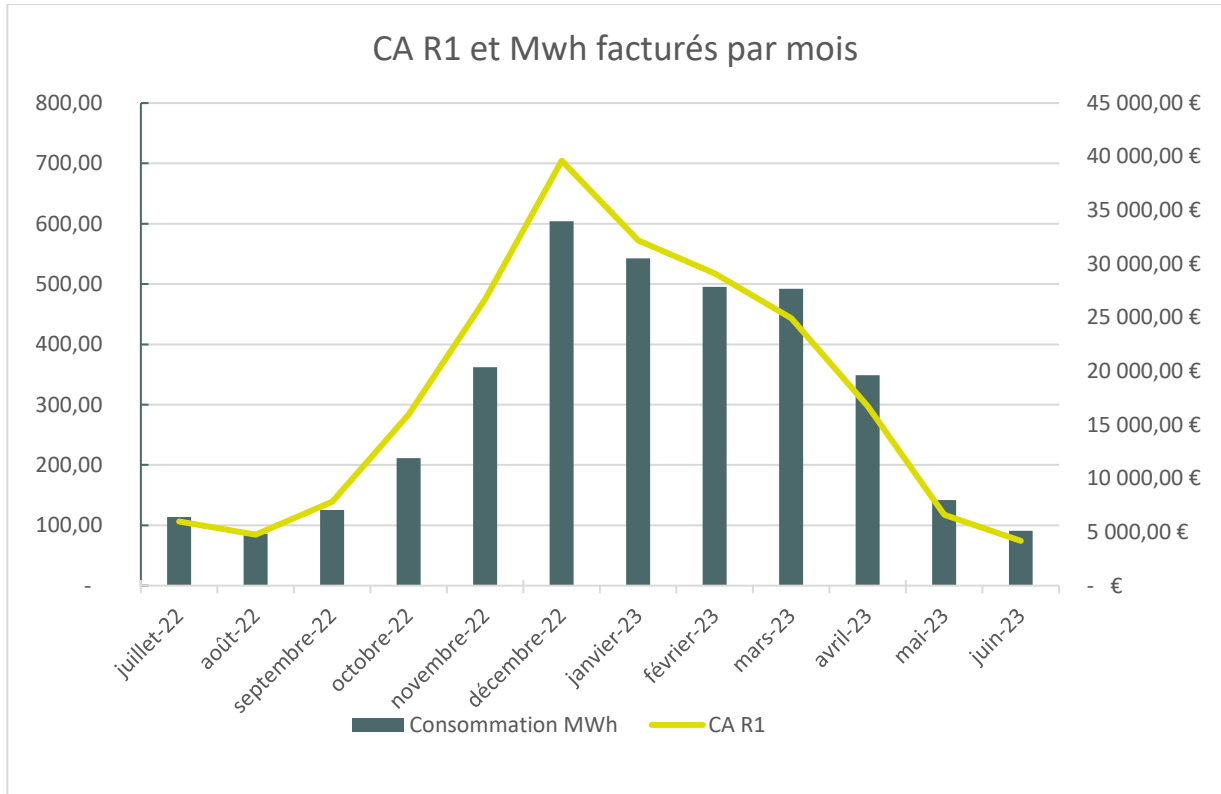


Figure 12 : Evolution du chiffre d'affaires R1/MWh facturés par mois

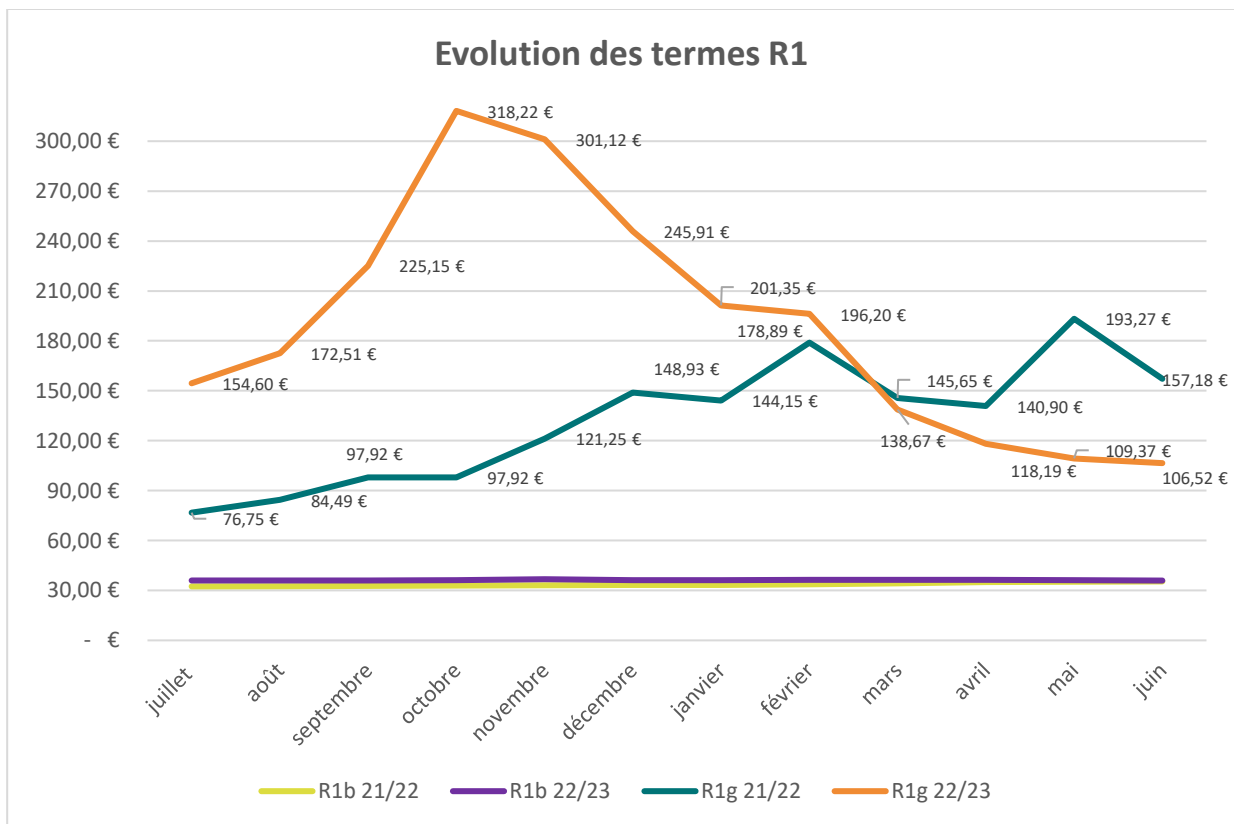


Figure 13 : Evolution des termes R1 par mois sur l'exercice

L'évolution des tarifs explique l'augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'année N-1 et surtout l'évolution du R1g (+44% en moyenne sur l'exercice).

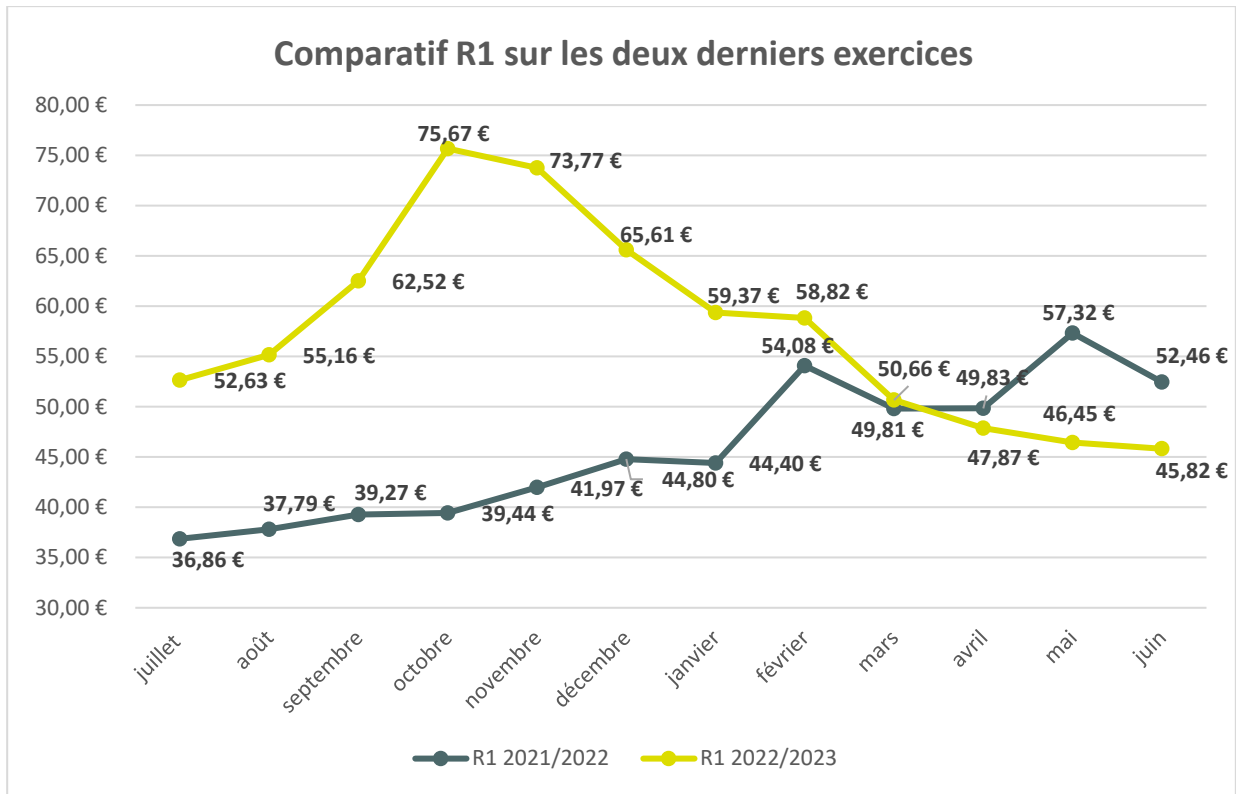


Figure 14 : Evolution des termes R1 par mois sur les deux derniers exercices

Même si l'avenant n°5 a révisé la mixité du tarif R1. On observe entre les deux exercices une forte évolutivité du tarif R1 sur l'exercice 2022/2023 par rapport au précédent exercice.

Si l'on raisonne en moyenne sur l'exercice, on observe une évolution du tarif R1 entre les 2 exercices de 27% principalement lié principalement à l'évolution du tarif R1 gaz de 44% (avec des fortes fluctuations pendant l'exercice).

## 7.2.2 CHIFFRE D’AFFAIRES RELATIF AU R2

Concernant le chiffre d’affaires relatif au R2, il passe de 194.199€ en 2021/2022 à 200.411 en 2022/2023 soit une augmentation de 3,2%.

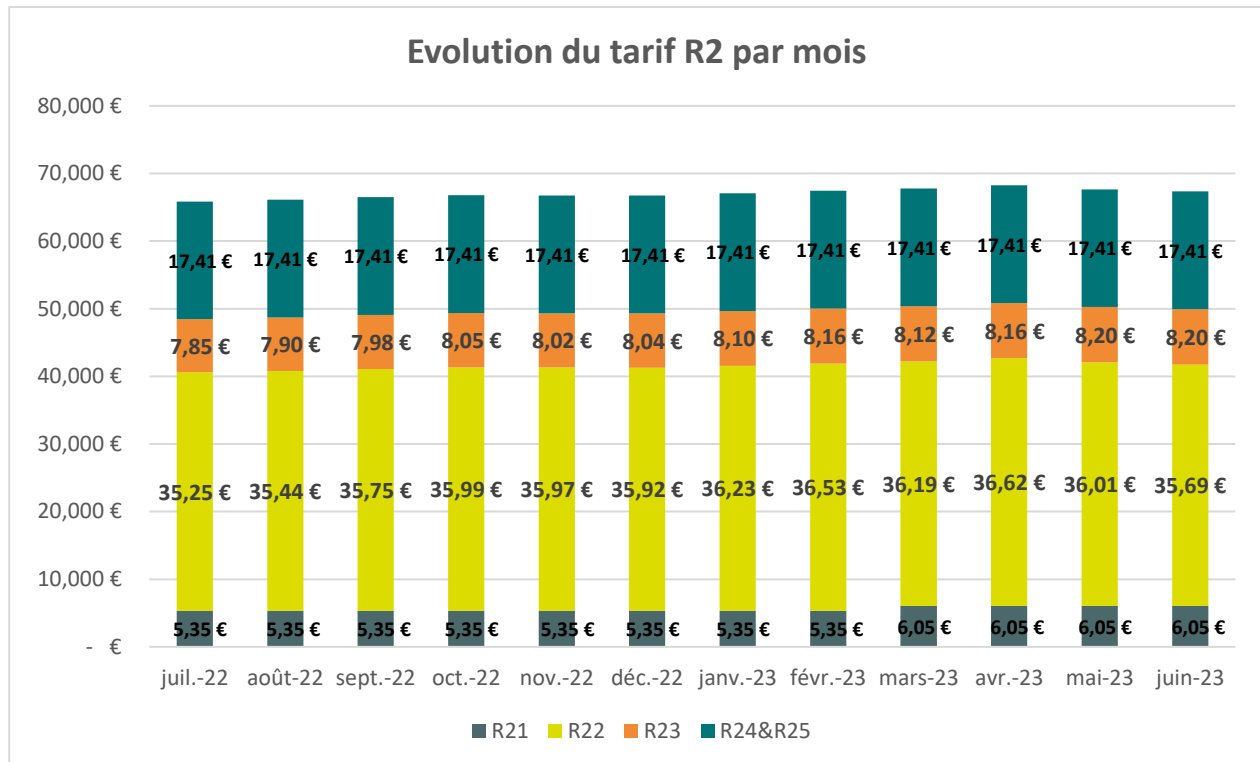


Figure 15 : Décomposition et évolution du tarif R2 par mois sur l'exercice

L'évolution est principalement liée à l'indexation des tarifs sur l'exercice.

## 7.2.3 SUBVENTIONS

Le projet a reçu la notification d'une subvention via une convention de financement en date du 02 septembre 2013 entre l'ADEME et SOGEX pour un montant de subvention de 725 650,00 € pour la réalisation d'une chaufferie bois de 1 140kW et un réseau de chaleur de 1 083ml sur la commune de Janzé.

Le délégataire a remis un état des versements de la subvention en annexe du rapport annuel qui a fait l'objet d'un versement de 108 847,50€ au 09 septembre 2013 et d'un versement de 616 802,50€ au 14 octobre 2015.

- La totalité de la subvention a été versée.

## 7.3 ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont de 553k€ sur 2022/2023 contre 490k€ en 2021/2022 et 344k€ en 2020/2021.

On observe une hausse des dépenses de 12,8% en 2022/2023 par rapport à 2021/2022.

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Evol / N-1
<b>Achats Energie Primaire (P1)</b>	<b>135 069 €</b>	<b>143 591 €</b>	<b>279 455 €</b>	<b>312 885 €</b>	<b>12,0%</b>
Energie combustible bois	90 660 €	100 733 €	93 094 €	107 294 €	15,3%
Energie combustible d'appoint	44 409 €	42 858 €	186 361 €	205 591 €	10,3%
<b>Achat électricité( P'1)</b>	<b>11 846 €</b>	<b>13 426 €</b>	<b>13 563 €</b>	<b>19 275 €</b>	<b>42,1%</b>
Electricité	11 846 €	13 426 €	13 563 €	19 275 €	42,1%
<b>Conduite et entretien (P2)</b>	<b>76 342 €</b>	<b>75 714 €</b>	<b>83 437 €</b>	<b>91 138 €</b>	<b>9,2%</b>
<b>SOGEX Prestations P2</b>	<b>63 737 €</b>	<b>56 633 €</b>	<b>63 695 €</b>	<b>68 781 €</b>	<b>8%</b>
<b>Assistance N&amp;W -frais de groupe</b>	<b>3 500 €</b>	<b>3 500 €</b>	<b>9 500 €</b>	<b>11 900 €</b>	<b>25%</b>
Eau	193 €	171 €	2 252 €	1 268 €	-44%
Entretien espaces extérieurs	895 €	1 656 €	1 114 €	1 526 €	37%
Sous traitance	2 595 €	8 619 €	1 584 €	1 904 €	20%
Evacuation cendre/suie				150 €	
Assurances	2 527 €	2 580 €	2 618 €	2 665 €	1,8%
Honoraires intermédiaires	1 349 €	1 300 €	1 300 €	1 510 €	16%
Télécommunication et frais postaux (téléphonie et internet)	864 €	869 €	918 €	901 €	-2%
Service bancaire et assimilés	684 €	386 €	456 €	532 €	17%
<b>GER (P3)</b>	<b>24 195 €</b>	<b>24 510 €</b>	<b>24 893 €</b>	<b>26 581 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>6 606 €</b>	<b>6 601 €</b>	<b>6 598 €</b>	<b>6 598 €</b>	<b>0,0%</b>
<i>Cotisations CFE</i>	217 €	212 €	209 €	209 €	0%
<i>Taxe foncière</i>	6 389 €	6 389 €	6 389 €	6 389 €	0%
<b>Redevances versées à la Collectivité :</b>	<b>17 285 €</b>	<b>16 422 €</b>	<b>17 784 €</b>	<b>31 813 €</b>	<b>78,9%</b>
<i>Redevance d'occupation du domaine public</i>	6 394 €	5 529 €	6 955 €	9 530 €	37%
<i>Redevance de contrôle</i>	10 892 €	10 893 €	10 829 €	22 282 €	106%
<b>Dotations aux amortissements sur immobilisations</b>	<b>62 502 €</b>	<b>64 214 €</b>	<b>64 878 €</b>	<b>64 878 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total des charges d'exploitation (B) en € HT</b>	<b>333 845 €</b>	<b>344 482 €</b>	<b>490 611 €</b>	<b>553 169 €</b>	<b>12,8%</b>

Tableau 17 : Les postes de dépenses sur les quatre derniers exercices

Cette augmentation est principalement liée à :

- l'augmentation des achats d'énergies (+27% en moyenne bois, gaz et électricité) ;
- l'augmentation des charges de conduite et d'entretien (+9%) ;
- l'augmentation des redevances versées à la collectivité (+79%).

### 7.3.1 ACHAT D'ENERGIES

Les achats de combustibles correspondent à l'achat des énergies nécessaires pour assurer la fourniture de chaleur.

Ces charges comprennent les achats de bois et de gaz.

#### 7.3.1.1 Achat de bois

SILVA a passé un contrat avec notamment Collectif Bois Bocage 35 pour une durée de 10 ans à compter du 01/09/2014 qui a été transmis en annexe du rapport du délégataire.

Ce contrat fixe un prix de référence de 100€HT/ tonne de bois livré d'une humidité moyenne de 25% et de 75€HT/tonne livré d'une humidité moyenne de 40%.

Concernant ces achats, l'exercice comptable présenté par SILVA indique un montant comptabilisé de 107.294€ en 2022/2023 contre 93.094€ sur l'exercice 2021/2022, soit une augmentation de 15%.

A noter 1.500€ de reprise de stock sur le bois.

L'analyse des données issues de la facturation, au titre de l'exercice 2022/2023 permet de disposer de la quantité achetée et d'analyser l'évolution de cette charge.

Saison de chauffe	Total livraison en Tonne	PU moyen/Tonne	Livraisons bois (MWh PCI)	PCI moyen	PU/ MWh PCI	Total achat Bois €HT
2022/2023	1403,00	75,06 €	3 907	2,78	26,95 €	<b>105 302,21 €</b>
2021/2022	1258,24	78,82 €	3 837	3,05	25,84 €	<b>99 174,92 €</b>
2020/2021	1538,00	65,50 €	4 470	2,91	22,54 €	<b>100 733,00 €</b>
2019/2020	1350,12	67,15 €	3 107	2,30	29,18 €	<b>90 660,18 €</b>
2018/2019	1671,20	64,63 €	4 984	2,98	21,67 €	<b>108 014,66 €</b>
2017/2018	1706,20	64,50 €	4 990	2,92	22,05 €	<b>110 044,00 €</b>
2016/2017	1626,41	59,80 €	4 684	2,88	20,76 €	<b>97 258,00 €</b>
2015/2016	1608,67	59,91 €	4 714	2,93	20,45 €	<b>96 378,05 €</b>
2014/2015	1312,53	70,92 €	4 804	3,66	19,38 €	<b>93 091,14 €</b>

Tableau 18 : Synthèse facturation bois sur les derniers exercices

L'analyse des factures indique que le montant comptabilisé au titre de l'exercice est de 105.302€ en 2022/2023 contre 99.174€ sur l'exercice 2021/2022, soit une augmentation de 6%.

Nb : Une différence minime entre le montant issu de la facturation (105.302€) et le montant de la liasse fiscale (105.793€) mais qui n'empêche pas l'analyse des données.

Fournisseur	Tonnes	MWh	Montant HT	€/ MWh
BEMA	823	2 394	62 076,96 €	25,93 €
CBB35	580	1 513	43 225,25 €	28,57 €
<b>Total</b>	<b>1 403</b>	<b>3 907</b>	<b>105 302,21 €</b>	<b>26,95 €</b>

Tableau 19 : Achat bois par fournisseur sur l'exercice 2022/2023

Pour cette saison de chauffe, il y a eu 2 fournisseurs de bois différents.

A noter sur cet exercice :

- une baisse du prix moyen/tonne du bois entre les deux exercices (-5%) ;
- un PCI moyen du bois en diminution entre les deux exercices (-9%)

En lien avec l'analyse technique, une attention particulière sur le taux d'humidité du bois doit perdurer.

On constate, sur la base des données issues de la facturation que l'évolution de ce poste de charge s'explique par :

- une augmentation des quantités livrées sur l'exercice (l'exercice antérieur était grevé d'une baisse d'utilisation de la chaufferie)
- un prix unitaire du bois/ MWh PCI en légère hausse (+4%).

### 7.3.1.2 Achat de gaz

Concernant ces achats, l'exercice comptable présenté par SILVA indique un montant comptabilisé de 202k€ en 2022/2023 contre 187k€ en 2021/2022 soit une augmentation de plus de 7%.

L'analyse des données issues de la facturation, au titre de l'exercice 2022/2023 nous permet de disposer de la quantité achetée et d'analyser l'évolution de cette charge.

Période de facturation		Consommation gaz MWh PCS 2022/2023	Conso € HT	Abonnement	CTA	TICGN	Loc TELE	Loc SL- G160	Total	prix moyen MWh PCS
28/07/2022	27/08/2022	75,15	8 863,14 €	16,42 €	19,80 €	632,03 €		122,06 €	9 653,45 €	128,45 €
28/08/2022	27/09/2022	199,47	30 544,81 €	16,42 €	19,80 €	1 677,50 €			32 258,53 €	161,73 €
28/09/2022	27/10/2022	29,96	6 467,42 €	15,89 €	19,16 €	251,96 €		251,84 €	7 006,27 €	233,86 €
28/10/2022	27/11/2022	110,69	23 427,06 €	16,42 €	19,80 €	930,91 €		125,92 €	24 520,11 €	221,52 €
28/11/2022	27/12/2022	202,09	35 127,41 €	15,89 €	19,16 €	1 699,59 €		251,84 €	37 113,89 €	183,65 €
28/12/2022	27/01/2023	171,64	24 766,50 €	16,42 €	19,80 €	1 437,450 €			26 240,17 €	152,88 €
28/01/2023	27/02/2023	173,54	23 792,67 €	16,42 €	19,80 €	1 452,500 €			25 281,39 €	145,68 €
28/02/2023	31/03/2023	136,47	13 325,66 €	16,95 €	20,44 €	1 142,25 €		125,92 €	14 631,22 €	107,21 €
01/04/2023	30/04/2023	56,44	4 625,63 €	15,89 €	19,16 €	472,37 €		125,92 €	5 258,97 €	93,18 €
01/05/2023	30/05/2023	214,03	17 663,05 €	16,41 €	19,80 €	1 950,71 €		130,42 €	19 780,39 €	92,42 €
01/06/2023	30/06/2023	1,02	75,34 €	15,89 €	19,16 €	8,55 €		251,84 €	370,78 €	363,15 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 196,96 €</b>	<b>164 886,02 €</b>	<b>162,60 €</b>	<b>196,08 €</b>	<b>10 203,32 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 385,76 €</b>	<b>202 115,17 €</b>	<b>168,86 €</b>

Synthèse facturation gaz 2022/2023

NB : A noter un écart avec les données comptables : non significatif pour l'analyse et principalement lié à la période de facturation.

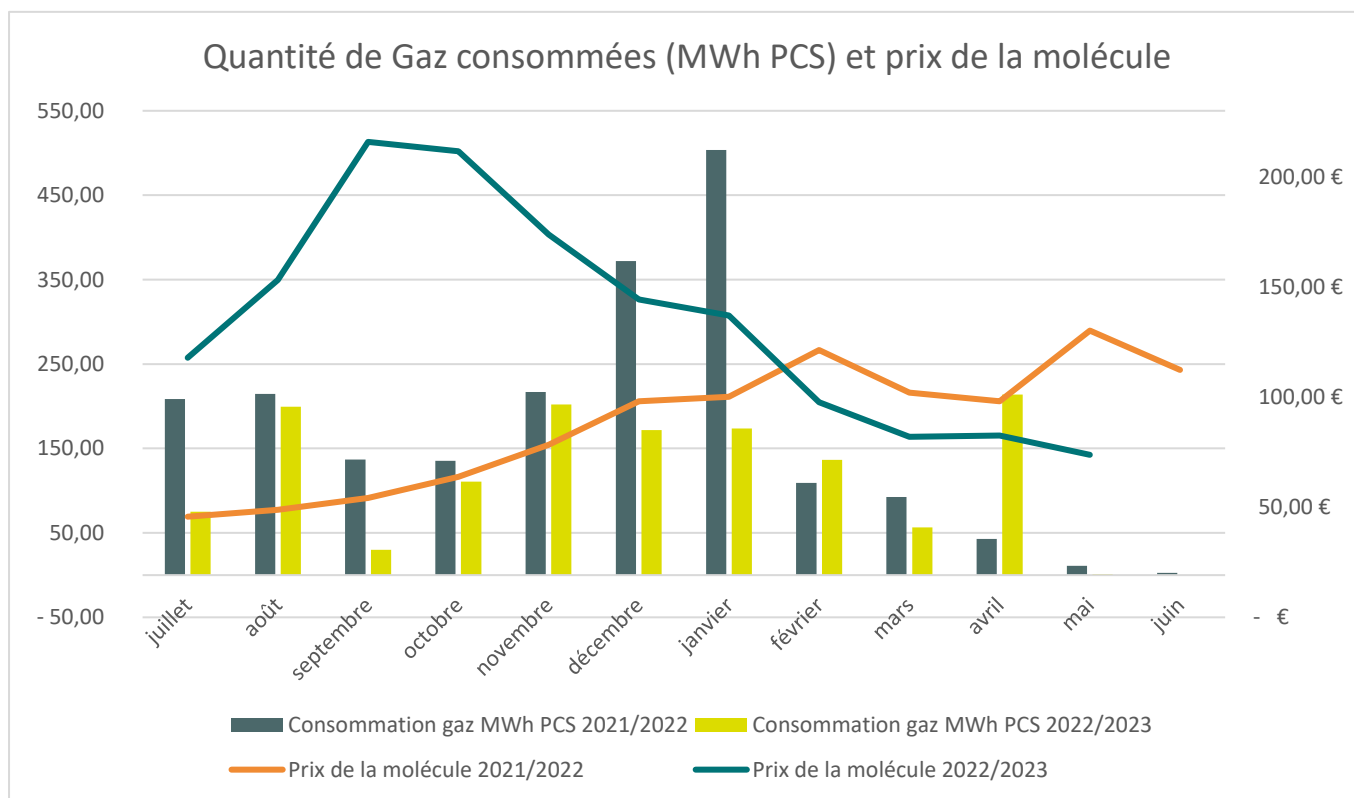


Figure 16 : Evolution prix de la molécule gaz et des quantités achetées sur les deux derniers exercices

Bien que la consommation gaz soit en diminution sur cet exercice par rapport au précédent, cette augmentation entre les deux exercices s'explique principalement par :

- une augmentation du prix moyen du MWh PCS passé de 91,69€HT sur l'exercice 2021/2022 à 131,83€ sur 2022/2023 soit + 44% du fait de la forte fluctuation du prix de la molécule (33,99€/MWh PCS en 2020/2021, 82,38 en 2021/2022 et 122,35 en 2022/2023).

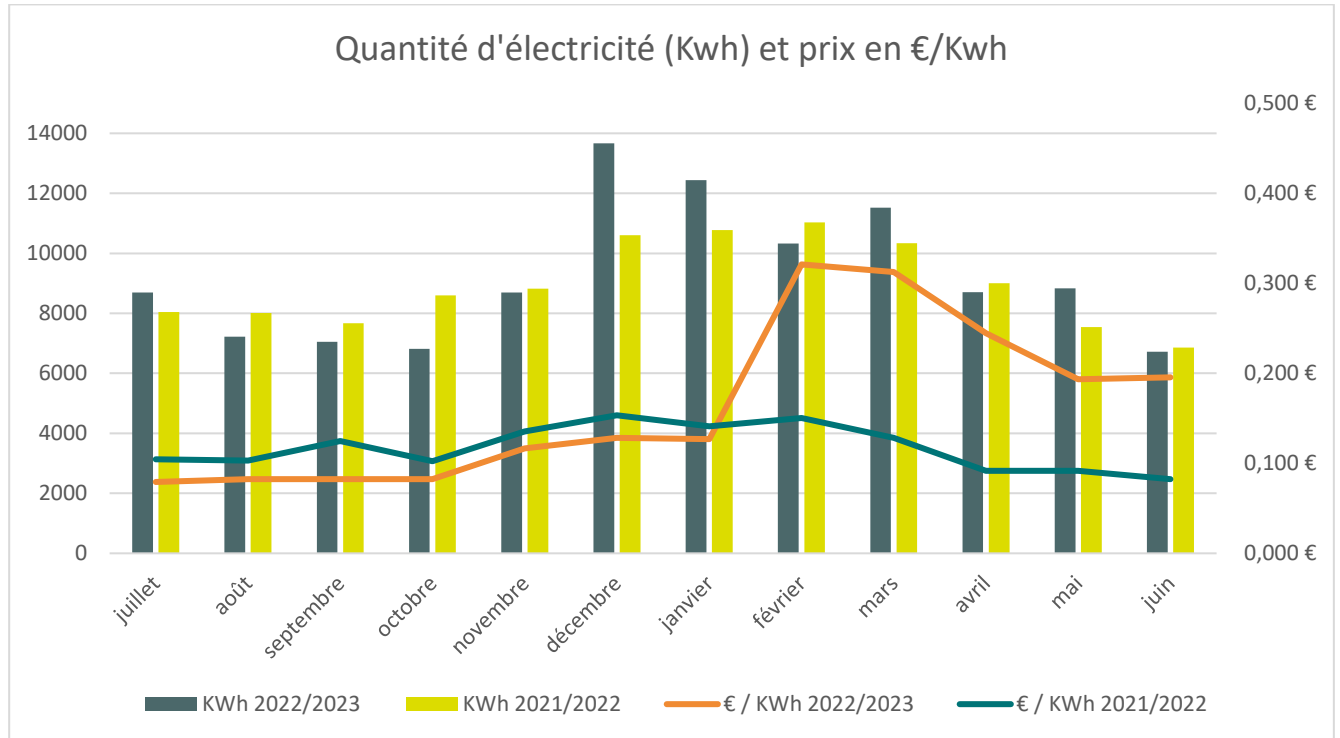
Les charges gaz inclue également les charges liées à la location des compteurs.



## 7.3.2 ÉLECTRICITE

Les charges d'électricité correspondent aux consommations et à l'alimentation de la chaufferie.

Concernant ces achats, l'exercice comptable présenté par SILVA indique un montant comptabilisé de 19.275€ contre 13.563€ en 2021/2022.



On constate donc une forte augmentation de cette charge (42%).

Les factures d'électricité ont été transmises : elles représentent un montant de 18.842€ pour 110.691 kWh soit 0,170€ / kWh sur la période (contre 0,123 € / kWh en 2021/2022).

L'augmentation n'est pas liée aux quantités facturées (+3%) mais à un prix du kWh en forte augmentation de près de 41% par rapport à 2021/2022 (surtout depuis janvier 2023).

*Nb : le délégataire a indiqué la négociation d'un nouveau contrat d'électricité en octobre 2023.*

## 7.3.3 CHARGES D'ENTRETIEN ET DE CONDUITE DES INSTALLATIONS

Ces charges regroupent toutes les charges relatives à l'entretien et à la conduite des installations.

Les charges de conduite et d'entretien sont de 91.138€ en 2022/2023 contre 83.437€ en 2021/2022 soit une augmentation de 9,2%.

Ces charges sont détaillées comme suit sur la base du détail des comptes de la société SILVA :

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Evol / N-1	2022/2023	Evol / N-1
<b>Conduite et entretien (P2)</b>	<b>76 342 €</b>	<b>75 714 €</b>	<b>83 437 €</b>	<b>10,2%</b>	<b>91 138 €</b>	<b>9,2%</b>
<b>SOGEX Prestations P2</b>	<b>63 737 €</b>	<b>56 633 €</b>	<b>63 695 €</b>	12%	<b>68 781 €</b>	8%
<b>Assistance N&amp;W -frais de groupe</b>	<b>3 500 €</b>	<b>3 500 €</b>	<b>9 500 €</b>	171%	<b>11 900 €</b>	25%
Eau	193 €	171 €	2 252 €	1215%	1 268 €	-44%
Entretien espaces extérieurs	895 €	1 656 €	1 114 €	-33%	1 526 €	37%
Sous traitance	2 595 €	8 619 €	1 584 €	-82%	1 904 €	20%
Evacuation cendre/suie					150 €	
Assurances	2 527 €	2 580 €	2 618 €	1,5%	2 665 €	1,8%
Honoraires intermédiaires	1 349 €	1 300 €	1 300 €	0%	1 510 €	16%
Télécommunication et frais postaux (téléphonie et internet)	864 €	869 €	918 €	6%	901 €	-2%
Service bancaire et assimilés	684 €	386 €	456 €	18%	532 €	17%

Tableau 20 : Charges de conduite et d'entretien sur les 4 derniers exercices

### 3.3.2.2 Eau

Concernant ces achats, l'exercice comptable présenté par SILVA indique un montant comptabilisé de 1.258€ en 2022/2023 contre 2.252€ en 2021/2022 soit une diminution de 44%.

La consommation d'eau est passé de 614m3 en 2021/2022 à 84m3 en 2022/2023.

Cette diminution s'explique par un retour à la normal après l'épisode de fuite observée sur le réseau entre novembre et juin 2022 (réparation effectuée en juin 2022). En l'absence d'intervention lors de la saison prochaine, le niveau de consommation devrait être très satisfaisant.

#### 7.3.3.1 Prestation P2 SOGEX

Ce poste est un montant facturé à SILVA par SOGEX pour la conduite et l'entretien du réseau de chaleur. Il est de 68.781€ en 2022/2023 contre 63.695€ en 2021/2022 soit une augmentation de 8%.

Ces prestations de maintenance et d'exploitation comprennent notamment les prestations suivantes :

- Gestion des livraisons bois et des déchets de combustion
- Entretien général de la chaufferie, du réseau et des sous-stations
- Entretien de la chaudière bois et des chaudières gaz
- Visite de contrôle
- Ramonage chaudière bois, filtre et conduits de fumées
- Entretien des installations électriques
- Contrôle du fonctionnement des équipements et relevés énergétiques
- Intervention relative aux pannes et incidents

Le détail des pannes est annexé au rapport annuel du délégataire (46 pannes recensées).

Ces charges sont incluses dans le montant de la prestation P2 payé à SOGEX.

Pour rappel, la société SILVA n'a pas de salariés propres.

Le rapport d'exploitation précise les effectifs intervenant pour la société SILVA :

Entité	Pourcentage affectation	Fonction
SOGEX	5%	Directeur général
SOGEX	5%	Service comptabilité et facturation
SOGEX	15%	Responsable pole chauffage
SOGEX	40%	Technicien de maintenance référent

SOGEX	5%	Technicien de maintenance chaufferie
SOGEX	15%	Technicien de maintenance chaufferie
SOGEX	10%	Technicien de maintenance chaufferie
SOGEX	1%	Technicien astreinte
SOGEX	1%	Technicien astreinte
SOGEX	1%	Technicien astreinte
SOGEX	1%	Technicien support fluide et hydraulique
NASS & WIND	1%	Direction financière
NASS & WIND	3%	Direction
NASS & WIND	4%	Responsable des actifs de production EnR

Tableau 21 : Liste du personnel intervenant sur le réseau de chaleur sur 2022/2023

Notons que ces personnes ne sont pas toutes affectées en permanence à l'exploitation du réseau de chaleur mais sont mutualisées avec d'autres installations.

Un journal des pannes et dépannages mois par mois précise les interventions d'astreinte et d'intervention de dépannage et le nombre d'heures d'intervention.

Le délégataire a transmis le détail des charges P2 suivant :

P2 2022/2023					
	Conduite et maintenance	Astreinte	Dépannage	chargé d'affaire	MO
Cout de revient MO	37 030,00 €	3 780,00 €	6 286,81 €	1 980,00 €	<b>49 076,81 €</b>
frais véhicule	5 290,00 €	924,00 €	898,12 €		<b>7 112,12 €</b>
frais outillage	2 116,00 €	- €	359,25 €		<b>2 475,25 €</b>
frais repas	2 116,00 €	- €	359,25 €		<b>2 475,25 €</b>
frais de gestion	6 348,00 €	- €	1 077,74 €	216,00 €	<b>7 641,74 €</b>
	<b>52 900,00 €</b>	<b>4 704,00 €</b>	<b>8 981,16 €</b>	<b>2 196,00 €</b>	<b>68 781,16 €</b>

Tableau 22 : Détail des charges P2 sur 2020/2021

### 7.3.3.2 Assistance N&W – Frais de groupe

Ce poste est un montant facturé à SILVA pour l'assistance et frais du groupe N&W.

Il est de 11.900€ en 2022/2023 contre 9.500€ en 2021/2022 soit une augmentation de 25% entre les deux exercices.

Le Délégué précise à ce sujet qu'il est prévu :

- Un forfait pour les activités administratif de 3.5k€ pour SILVA (l'établissement du bilan, la facturation, la comptabilité, une cote part des frais fixes du groupe : assurance RC, frais fixes, ...)
- En sus de ce forfait, le temps réellement passé sur ce réseau par les collaborateurs de l'équipe projet et exploitation du groupe (hors les activités des équipes de Sogex) est facturé sur la base de 600€ la journée avec le détail suivant :

N&W SAS FACTURATION 2021/22	SILVA
Directeur N&W	4 000
Responsable des actifs de production EnR	6 600
Responsable technique	300
TOTAL GENERAL	10 900

A noter une différence de 1000€ entre le détail indiqué pour la facturation et les données issues de la liasse fiscale (11 900€).

L'augmentation peut s'expliquer par la gestion des nouvelles fuites à répétition à compter de novembre 2022..

### 7.3.3.3 ASSURANCES

Les charges d'assurance sont de 2.665€ en 2022/2023 contre 2.618€ en 2021/2022 soit une évolution marginale par rapport à l'exercice précédent (+2%).

### 7.3.4 IMPOTS ET TAXES

Ce poste comprend des charges liées à la CFE (composante de la Contribution économique territoriale (CET) pour 209€ et une provision pour taxe foncière de 6.389€. Aucune évolution entre les deux derniers exercices.

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Evol / N-1
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>6 606 €</b>	<b>6 601 €</b>	<b>6 598 €</b>	<b>6 598 €</b>	<b>0,0%</b>
<i>Cotisations CFE</i>	217 €	212 €	209 €	209 €	0%
<i>Taxe foncière</i>	6 389 €	6 389 €	6 389 €	6 389 €	0%

Tableau 23 : Impôts sur les 4 derniers exercices

Les avis d'imposition n'ont pas été transmis.

### 7.3.5 REDEVANCES

Le montant de la RODP est de 9.530€ tandis que la redevance de contrôle est de 22.282€.

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Evol / N-1
<b>Redevances versées à la Collectivité :</b>	<b>17 285 €</b>	<b>16 422 €</b>	<b>17 784 €</b>	<b>31 813 €</b>	<b>78,9%</b>
<i>Redevance d'occupation du domaine public</i>	6 394 €	5 529 €	6 955 €	9 530 €	37%
<i>Redevance de contrôle</i>	10 892 €	10 893 €	10 829 €	22 282 €	106%

Tableau 24 : Redevances sur les 4 derniers exercices

Redevance d'occupation du domaine public : elle correspond à la variation du chiffre d'affaires puisqu'elle se monte à 2% du CA. La RODP due au titre de l'exercice 2022/2023 est de 8.270,96€.

Redevance de contrôle : l'indexation est basée sur celle du terme R22. La redevance de contrôle due au titre de l'exercice 2022/2023 est de 12.400€. L'intégration au sein du volet « redevance de contrôle » de la pénalité lié au non-respect du taux de couverture bois (10k€) empêche la bonne lisibilité comptable.

A noter un différentiel entre le montant inscrit comptablement et le montant issu du rapport sur la RODP.

### 3.3.8 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Ces charges représentent l'amortissement technique des ouvrages réalisés pour l'établissement du réseau de chaleur.

Elles sont d'un montant de 64.878€ pour l'exercice 2022/2023 comme pour l'exercice 2021/2022.

### 3.3.9 DOTATION AUX PROVISIONS

Comme sur l'exercice précédent, aucun montant de dotations aux provisions n'est mentionné au compte de résultat du délégataire.

Cette absence de montant est intimement liée au fait que la société SOGEX facture, depuis l'exercice 2018/2019, une prestation P3 fixe (juste indexée sur l'évolution des coûts) à la société SILVA et assure le risque lié au P3. Il n'y a donc plus de risque P3 au sein de SILVA, la provision se retrouve dans les comptes de SOGEX.

## 3.4 CHARGES FINANCIERES

Cette charge correspond aux intérêts sur dette de SOGEX.

Cette charge est de 7.473€ en 2022/2023 contre 2.695€ sur l'exercice 2021/2022 soit une augmentation de 177%

Silva fournit un état d'amortissement de sa dette auprès de SOGEX.

Les frais financiers sur compte courant d'associé sont calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 1,52%.

## 3.5 PRODUITS/CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits exceptionnels au titre de l'exercice 2022/2023 sont de 38.333€ contre 41.796€ en 2021/2022 et 47.165€ en 2020/2021.

Pas de charge exceptionnelle de mentionnée au titre de l'exercice 2022/2023.

## 7.4 GER/COMPTE CONVENTIONNEL DE RENOUVELLEMENT

### 7.4.1.1 Les dépenses GER

Le montant du renouvellement au titre de l'exercice 2021/2022 est de 16.502€.

**A noter :** Si le délégataire précise avoir dépensé 16k€ de charges au titre du GER, il inscrit dans ses comptes le montant de la prestation de 26,5k€ facturée par SOGEX.

Date	Nature des travaux	Pièces/sous-traitance	Taux horaire	Nombre d'heures	Coefficient	Main d'œuvre	Frais de gestion	Montant HT
04/07/2022	RECHERCHE DE FUITE SUR RESEAU DE CHALEUR (fuite Branche Ecole Publique)	900,00 €	37,21 €	8	1,1	297,68 €	90,00 €	1 287,68 €
05/07/2022	FOURNITURE COMPOSANTS MOUSSE KIT (fuite école Publique)	647,00 €	37,21 €	4	1,1	148,84 €	64,70 €	860,54 €
07/07/2022	FOURNITURE VIS A CENDRE + SONDRES	2 045,55 €	37,21 €	6	1,1	223,26 €	204,56 €	2 473,37 €
10/07/2022	Hopital: Fourniture v3v ECS+ joint	156,54 €	37,21 €	4	1,1	148,84 €	15,65 €	321,03 €
04/08/2022	Mise en service Armoire pompe secondaire	450,00 €	37,21 €	4	1,1	148,84 €	45,00 €	643,84 €
09/09/2022	Ouverture chantier pour réparer fuite (fuite école Publique)	675,00 €	37,21 €	8	1,1	297,68 €	67,50 €	1 040,18 €
13/10/2022	Reprise soudure corps de chauffe de la chaudière (Bypass)	350,00 €	37,21 €	8	1,1	297,68 €	35,00 €	682,68 €
08/12/2022	Fourniture éclairage extérieur entrée chaufferie	189,45 €	37,21 €	4	1,1	148,84 €	18,95 €	357,24 €
31/12/2022	Fourniture Servomoteur SIEMENS Air primaire 1	137,00 €	37,21 €	3	1,1	111,63 €	13,70 €	262,33 €
31/12/2022	Réparation tuyauterie sur réseau de chaleur (fuite école Publique)	500,00 €	37,21 €	6	1,1	223,26 €	50,00 €	773,26 €
21/03/2023	FERMETURE CHANTIER POUR REPARER LA FUITE	988,75 €	37,21 €	4	1,1	148,84 €	98,88 €	1 236,47 €
21/03/2023	REPRISE SOUDURE ECHANGEUR	1 220,00 €	37,21 €	16	1,1	595,36 €	122,00 €	1 937,36 €
03/04/2023	REPARATION TUYAUTERIE SUR RESEAU DE CHALEUR	500,00 €	37,21 €	4	1,1	148,84 €	50,00 €	698,84 €
25/05/2023	REPRISE D'UNE SOUDURE CORPS DE CHAUFFE 23/05/2023	550,00 €	37,21 €	12	1,1	446,52 €	55,00 €	1 051,52 €
25/05/2023	reprise de soudure sur échangeur 24/03/2023	550,00 €	37,21 €	12	1,1	446,52 €	55,00 €	1 051,52 €
25/05/2023	REPRISE SUR ECHANGEUR 21/03/2023	550,00 €	37,21 €	8	1,1	297,68 €	55,00 €	902,68 €
25/05/2023	MOTEUR 0,55KW 1500TR/MIN	227,95 €	37,21 €	6	1,1	223,26 €	22,80 €	474,01 €
30/06/2023	KIT 5 FILTRES A POCHE 08	58,58 €	37,21 €	1	1,1	37,21 €	5,86 €	101,65 €
30/06/2023	chauffe eau électrique + groupe sécurité +siphon	213,08 €	37,21 €	3	1,1	111,63 €	21,31 €	346,02 €
<b>Total</b>		<b>10 909 €</b>		<b>121 €</b>		<b>4 502 €</b>	<b>1 091 €</b>	<b>16 502 €</b>

Tableau 25 : État financier du renouvellement

Sur la base d'éléments fournis par SILVA, nous avons pu analyser le détail des dépenses de GER : on note que les frais de main d'œuvre représentent 27% de ces dépenses sur l'exercice 2022/2023. Les pièces et la sous-traitance représentent près de 66%.

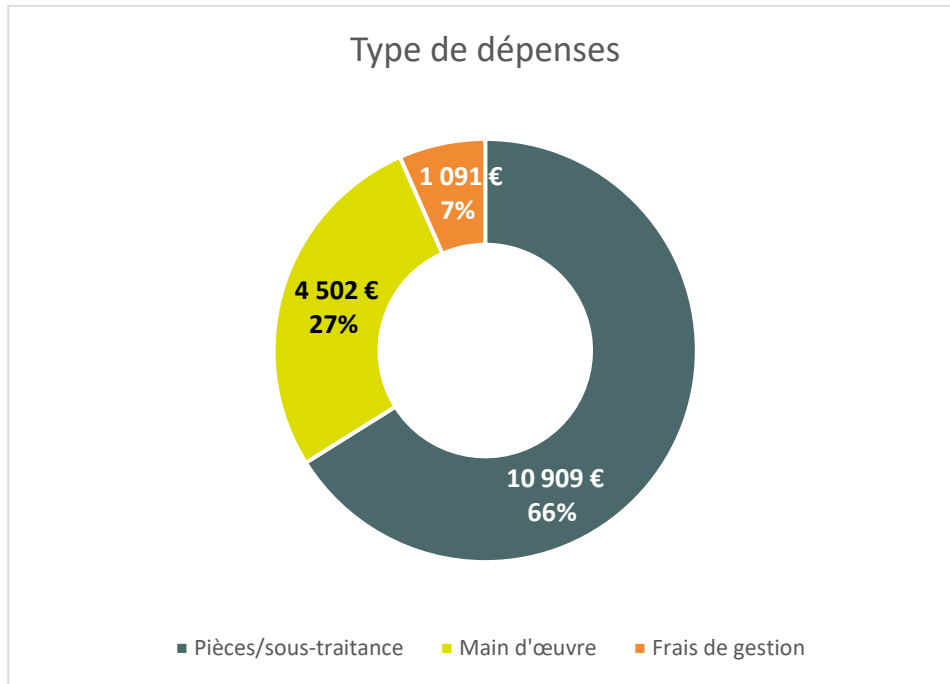


Figure 17 : Répartition du GER sur l'exercice

La majorité des dépenses inscrites au GER sont liées à la chaudière bois et au réseau, les interventions sur l'échangeur (soudure) ont été une nouvelle fois récurrente sur cette saison.

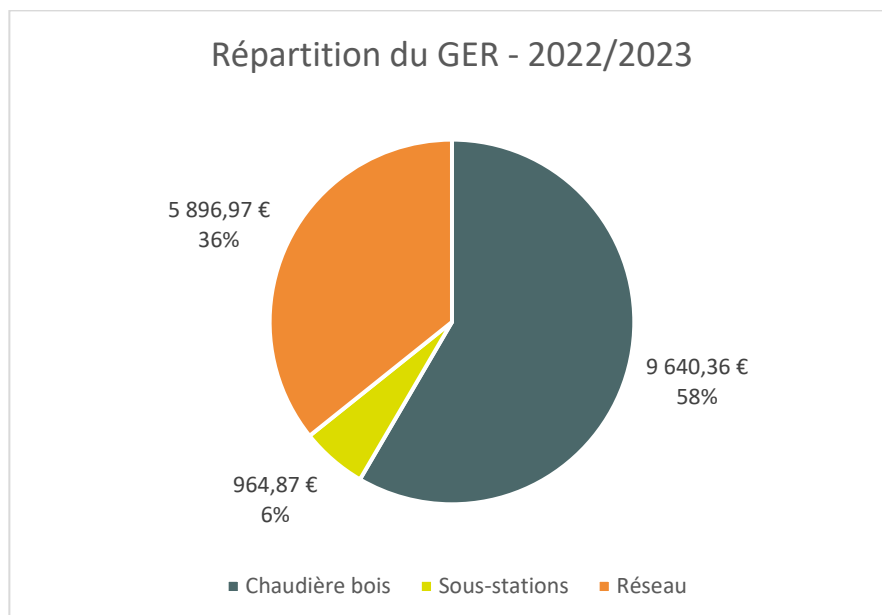


Figure 18 : Typologie des dépenses sur l'exercice

Nous ne disposons pas des factures liées aux interventions P3. Elles sont nécessaires pour contrôler le bon montant des dépenses. Le Délégué doit penser à remettre ces justificatifs lors du prochain exercice.

### 7.4.1.2 Suivi du compte GER

Conformément à l'article 36 de la convention, le Délégué doit créer un compte séparé d'emploi des fonds intitulé « compte conventionnel de renouvellement ». Ce compte doit être doté annuellement de la provision équivalente à la redevance R23 perçue auprès des abonnés et imputé par les dépenses réalisées au titre du renouvellement.

Le rapport annuel du délégué présente un état du compte de renouvellement (dépenses, recettes, solde de l'exercice et solde cumulé) comme suit :

	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2019	30/06/2014 - > 30/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Ventes R3	6 442	22 184	22 329	23 224	22 424	23 131	119 734	23 491	24 817	24 144	24 118
Dépense P3	-	1 748	9 441	2 786	7 453	10 145	31 573	17 396	16 206	43 395	16 502
<b>solde exercice</b>	6 442	20 436	12 888	20 438	14 971	12 986	88 161	6 095	8 611	19 251	7 616
<b>Solde cumulé</b>	6 442	26 878	39 766	60 204	75 175	88 161		94 256	102 867	83 616	91 232

Tableau 26 : État du compte GER à l'issue de l'exercice

Le compte GER du Délégué est bénéficiaire (+91k€). L'exploitant a encaissé des recettes au titre du tarif R3 largement supérieures aux dépenses qu'il a dû engager sur cet exercice

Il faut néanmoins être vigilant suite aux incidents observés sur le réseau sur le dernier exercice. A titre d'information, le prévisionnel de GER pour l'exercice 2023/2024 est de 56k€

## 7.5 SUIVI DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

### 7.5.1 MONTANT D'INVESTISSEMENT

Pour rappel, la convention DSP prévoyait un montant initial de travaux de 1 421 200€.

- Au 30 juin 2023, le montant brut d'actif est de 1 468.951€.

A noter : Depuis le 30 juin 2019, un investissement supplémentaire a été réalisé pour un montant de 53.557€ pour la création de la sous-station et le raccordement d'un nouvel abonné « Les Clématites ».

### 7.5.2 MONTANT DE LA SUBVENTION ADEME

La convention de financement signée entre SOGEX et l'ADEME dont la date de notification est le 02 septembre 2013, attribue une aide de 725 650€ pour un montant de dépenses éligibles de 1 388 600€. La durée d'exécution est de 36 mois soit jusqu'au 01 septembre 2016.

Un rapport d'avancement sera remis par le délégué dans un délai de 24 mois soit pour le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Un rapport final est à adresser à l'ADEME avant le 15 juillet 2016.

Les versements suivants ont été faits à SOGEX :

- 108 848€ le 09 septembre 2013
- 471 672,50€ le 14 octobre 2015
- 145 130€ le 14 octobre 2015

La totalité de la subvention a été perçue le 14 octobre 2015 soit 725 650€.

## 7.5.3 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le montant de la dette financière est de 354.810€ à l'issue de l'exercice considéré. Elle correspond aux emprunts et dettes contractées auprès des associés physiques « Dette NW - EV ».

## 7.6 ANALYSE DU RESULTAT

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Evol / N-1
	01/07/2019 au 30/06/2020	01/07/2020 au 30/06/2021	01/07/2021 au 30/06/2022	01/07/2021 au 30/06/2022	
<b>Total Produit</b>	<b>297 054 €</b>	<b>319 866 €</b>	<b>387 760 €</b>	<b>413 716 €</b>	<b>6,7%</b>
Ventes R1	115 247 €	128 407 €	193 560 €	213 138 €	10,1%
Vente R2	181 805 €	191 415 €	194 199 €	200 411 €	3,2%
Autre	2 €	44 €	1 €	168 €	18556,7%
<b>Total dépenses</b>	<b>333 845 €</b>	<b>344 482 €</b>	<b>490 611 €</b>	<b>553 169 €</b>	<b>12,8%</b>
Achats Energie Primaire (P1)	135 069 €	143 591 €	279 455 €	312 885 €	12,0%
Achat électricité( P'1)	11 846 €	13 426 €	13 563 €	19 275 €	42,1%
Conduite et entretien (P2)	76 342 €	75 714 €	83 437 €	91 138 €	9,2%
GER (P3)	24 195 €	24 510 €	24 893 €	26 581 €	0 €
Impôts, taxes et versements assimilés	6 606 €	6 601 €	6 598 €	6 598 €	0,0%
Redevances versées à la Collectivité :	17 285 €	16 422 €	17 784 €	31 813 €	78,9%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	62 502 €	64 214 €	64 878 €	64 878 €	0,0%
Dotations aux provisions					
Autre charge	1 €	3 €	3 €	2 €	
<b>Résultat d'exploitation (A-B)</b>	<b>- 36 791 €</b>	<b>- 24 616 €</b>	<b>- 102 851 €</b>	<b>- 139 453 €</b>	<b>36%</b>
Produit financier		17 €	78 €		
Intérêts et charges assimilées	4 891 €	3 933 €	2 695 €	7 473 €	177%
<b>Résultat financier</b>	<b>- 4 891 €</b>	<b>- 3 916 €</b>	<b>- 2 617 €</b>	<b>- 7 473 €</b>	<b>186%</b>
Produits exceptionnels	38 333 €	47 165 €	41 842 €	38 333 €	-8%
Charges exceptionnelles	- €	- €	46 €		
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>38 333 €</b>	<b>47 165 €</b>	<b>41 796 €</b>	<b>38 333 €</b>	<b>-8%</b>
<b>Résultat d'exploitation / CA</b>	<b>-12,4%</b>	<b>-7,7%</b>	<b>-26,5%</b>	<b>-33,7%</b>	
<b>Résultat brut</b>	<b>- 3 349 €</b>	<b>18 634 €</b>	<b>- 63 672 €</b>	<b>- 108 592 €</b>	<b>-71%</b>
IS		4 280 €			
<b>Résultat net</b>	<b>- 3 349 €</b>	<b>14 354 €</b>	<b>- 63 672 €</b>	<b>- 108 592 €</b>	<b>-41,4%</b>
<b>Résultat R1</b>	<b>- 19 822 €</b>	<b>- 15 184 €</b>	<b>- 85 895 €</b>	<b>- 99 747 €</b>	<b>-13,9%</b>
<b>Résultat R2</b>	<b>16 471 €</b>	<b>33 774 €</b>	<b>22 268 €</b>	<b>- 9 013 €</b>	<b>-140%</b>

Tableau 27 : Compte de résultat sur les 4 derniers exercices

Le résultat d'exploitation est **à nouveau négatif** sur l'exercice de plus de **130k€**.

Ceci entraîne un résultat brut en 2022/2023 est de **-108k€** contre -63k€ en 2021/2022.

Cette dégradation est principalement liée à :

- l'impact de la pénalité appliquée au délégataire pour non-respect du taux de couverture bois ;
- une consommation encore élevée du gaz sur l'exercice liée aux problématiques rencontrées sur la chaudière bois ;
- une hausse globale des charges sur l'exercice, en particulier des prix d'achat des matières premières (et dont l'impact est plus mesuré dans l'indexation).

**Le résultat brut depuis le début du contrat, positif au dernier exercice (+63k€), devient négatif : -45k€ soit 1,5% du total Produit sur la durée.**

Globalement, l'équilibre économique du contrat n'est pas maintenu sur cet exercice.

Au regard de la baisse constatée sur les deux derniers exercices, il faudra être particulièrement vigilant sur les prochains exercices :

- sur l'évolution des charges du service



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 035-243500634-20240328-DCC24\_012-DE

- mais également sur la qualité technique et l'atteinte des objectifs pour le service au regard des solutions mise en œuvre par le Délégué sur le sujet des fuites.

## 7.7 EVOLUTION TARIFAIRE ET CONTROLE DE FACTURATION

### 7.7.1 ÉVOLUTION DU TARIF R1

A noter que le tarif R1 est toujours élevé (+30%) en juin 2023 par rapport au tarif de base fixé à la convention de concession (valeur 1<sup>er</sup> décembre 2012).

En moyenne, le tarif sur l'exercice 2022/2023 est plus élevé de 27% par rapport à l'exercice 2021/2022. Ceci est principalement lié à la forte fluctuation du R1 gaz.

À noter : L'impact de l'augmentation a pour origine le R1 bois (+7% en moyenne sur l'exercice) mais surtout l'augmentation importante du R1 gaz (+34% en moyenne sur l'exercice) par rapport à la valeur de décembre 2012. Il y a encore une forte fluctuation du prix de la molécule gaz sur l'exercice.

Le tableau ci-dessous est réalisé par INDDIGO à partir des formules de révision et indices issues de la facturation et en conformité avec les dispositions de la convention de DSP.

	01/12/2012	Avenant n°5	01/07/2022	01/08/2022	01/09/2022	01/10/2022	01/11/2022	01/12/2022	01/01/2023	01/02/2023	01/03/2023	01/04/2023	01/05/2023	01/06/2023
ICHTME	110,4	110,4	130,40	130,40	130,40	131,50	131,50	131,50	132,30	132,30	132,30	133,80	133,80	133,80
IT (40t régional)	137,19	137,19	166,45	163,18	160,86	160,74	168,85	160,96	160,18	161,37	159,62	159,79	157,75	154,17
A38CC (010534819)	104,4	104,4	134,17	136,97	138,63	139,15	140,92	140,09	139,57	141,33	140,92	140,19	138,63	137,70
GAZh (niveau 2)	5,180	5,180												
GAZe (niveau 2)	3,717	3,717												
B1	3,44	3,44	10,67	11,99	15,87	22,73	21,47	17,40	14,12	13,74	9,50	7,99	7,34	7,13
TICGN valeur initiale au 01/01/2012	1,24 €	1,24 €	8,41	8,41	8,41	8,41	8,41	8,41	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37
R1b	30,33 €	30,33 €	36,03 €	36,06 €	36,05 €	36,18 €	36,76 €	36,26 €	36,26 €	36,45 €	36,33 €	36,43 €	36,20 €	35,94 €
coef R1b			1,1880	1,1888	1,1885	1,1930	1,2120	1,1957	1,1955	1,2019	1,1978	1,2011	1,1936	1,1849
R1G	79,70 €	79,70 €	154,60 €	172,51 €	225,15 €	318,22 €	301,12 €	245,91 €	201,35 €	196,20 €	138,67 €	118,19 €	109,37 €	106,52 €
coef R1G			1,9398	2,1645	2,8249	3,9927	3,7782	3,0854	2,5264	2,4617	1,7399	1,4829	1,3722	1,3365
R1	35,27 €	35,27 €	52,63 €	55,16 €	62,52 €	75,67 €	73,77 €	65,61 €	59,37 €	58,82 €	50,66 €	47,87 €	46,45 €	45,82 €

Tableau 28 : Tarif du R1 et coefficients d'indexation appliqués

## 7.7.2 ÉVOLUTION DU TARIF R2

Le tarif R2 a augmenté de 16% en juin 2026 par rapport au tarif de base fixé à l'avenant n°5 de la convention de concession (entrée en vigueur en janvier 2022).

À noter :

- Le R21 a augmenté de 40% par rapport à la valeur de base (constance de la progression de l'indice EI) ;
- Les R22 et R23 ont progressé (respectivement +22% et +18%) par rapport à leurs valeurs de base.

L'évolution entre les exercices n'est pas très forte mais l'évolution est significative par rapport aux bases du contrat.

	Contrat initial	Avenant n°1	Avenant n°5	01/07/2022	01/08/2022	01/09/2022	01/10/2022	01/11/2022	01/12/2022	01/01/2023	01/02/2023	01/03/2023	01/04/2023	01/05/2023	01/06/2023
ICHTME	110,4	recalcul R25	110,4	130,40	130,40	130,40	131,50	131,50	131,50	132,30	132,30	132,30	133,80	133,80	133,80
FSD2	128,2		128,2	171,10	173,50	177,40	178,50	178,30	177,70	180,20	184,00	179,70	182,60	174,90	170,90
BT40	1010,5		1010,5	1174,600	1183,470	1196,260	1208,080	1203,160	1207,100	1216,940	1226,790	1219,890	1227,770	1233,680	1233,680
EL (351106 moniteur	120,7		120,7	155,32	155,32	155,32	155,32	155,32	155,32	155,32	155,32	155,32	178,64	178,64	178,64
<b>R2</b>	<b>66,16 €</b>		<b>63,83 €</b>	<b>57,80 €</b>	<b>65,86 €</b>	<b>66,11 €</b>	<b>66,49 €</b>	<b>66,79 €</b>	<b>66,75 €</b>	<b>66,72 €</b>	<b>67,09 €</b>	<b>67,45 €</b>	<b>67,77 €</b>	<b>68,24 €</b>	<b>67,66 €</b>
R21	4,71 €	4,71 €	4,30 €	5,348 €	5,348 €	5,348 €	5,348 €	5,348 €	5,348 €	5,348 €	5,348 €	6,055 €	6,055 €	6,055 €	6,055 €
coef R21				1,135531	1,135531	1,135531	1,135531	1,135531	1,135531	1,243803	1,243803	1,408028	1,408028	1,408028	1,408028
R22	32,16 €	32,16 €	29,19 €	35,25 €	35,444 €	35,755 €	35,988 €	35,972 €	35,924 €	36,229 €	36,532 €	36,189 €	36,619 €	36,005 €	35,686 €
coef R22				1,09616927	1,10211643	1,11178055	1,11902814	1,11853254	1,11704575	1,24	1,25152488	1,23978541	1,2544962	1,23347436	1,22255392
R23	8,20 €	8,20 €	6,90 €	7,85 €	7,90 €	7,98 €	8,05 €	8,02 €	8,04 €	8,10 €	8,16 €	8,12 €	8,16 €	8,20 €	8,20 €
coef R23				0,95761534	0,96389364	0,97294655	0,98131289	0,97783045	0,98061923	1,17365067	1,18193617	1,17613211	1,18276051	1,18773182	1,18773182
R24	38,34 €	38,34 €	33,74 €	33,74 €	33,74 €	33,74 €	33,74 €	33,74 €	33,74 €	33,74 €	33,74 €	33,74 €	33,74 €	33,74 €	33,74 €
R25	- 17,25 €	- 19,58 €	- 16,33 €	- 16,33 €	- 16,330 €	- 16,330 €	- 16,330 €	- 16,330 €	- 16,330 €	- 16,330 €	- 16,330 €	- 16,330 €	- 16,330 €	- 16,330 €	- 16,330 €
<b>R2</b>	<b>66,16 €</b>	<b>63,83 €</b>	<b>57,80 €</b>	<b>65,9 €</b>	<b>66,1 €</b>	<b>66,5 €</b>	<b>66,8 €</b>	<b>66,7 €</b>	<b>66,72 €</b>	<b>67,09 €</b>	<b>67,45 €</b>	<b>67,77 €</b>	<b>68,24 €</b>	<b>67,66 €</b>	<b>67,35 €</b>

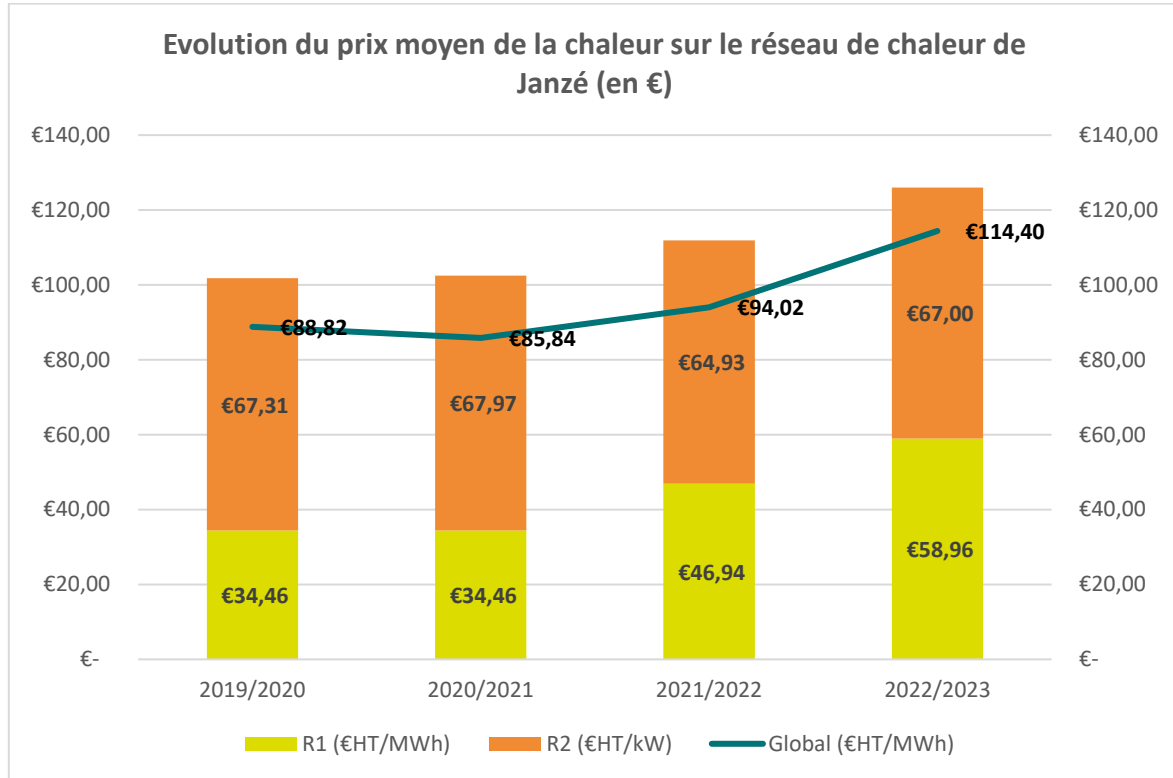
Tableau 29 : Tarifs du R2 et coefficients d'indexation appliqués

Le Déléguataire a fourni les factures d'un abonné sur le dernier exercice permettant de vérifier les valeurs des indices appliqués pour l'indexation du R2.

Le tableau ci-dessus est réalisé par INDDIGO à partir des formules de révision et indices issus de la facturation et en conformité avec les dispositions de la convention de DSP. Les valeurs obtenues sont identiques à celles appliquées par le délégataire pour facturer les abonnés.

### 7.7.3 PRIX MOYEN DE LA CHALEUR

Le rapport entre le chiffre d'affaires et le nombre de MWh permet d'établir le **prix moyen de vente de la chaleur qui passe de 94,02€HT/MWh en 2021/2022 à 114,40€HT/MWh en 2022/2023** soit une augmentation de 21%.



A noter que l'évolution à la hausse du prix moyen n'impact pas en soi les abonnés du réseau (tarif, mixité et indexation fixées contractuellement).

## 8 SYNTHÈSE - ANALYSE 2022/2023

D'une manière générale, le rapport remis par le délégataire au titre de l'exercice 2022/2023 :

- Les informations techniques et financières présentées au sein des rapports font l'objet de plus d'explication et la réunion mise en place avant le travail d'analyse a permis d'apporter des réponses sur de nombreux points.
- Le rapport nécessite des demandes complémentaires sur certaines parties (contrôle réglementaire notamment).

### D'un point de vue technique :

- Certains rapports de contrôle n'ont pas été transmis par le délégataire. Certains contrôles techniques n'ont pas été réalisés. Roche aux Fées Communauté doit refaire un point avec le Délégué sur le respect des exigences et des justificatifs de contrôle.
- Le respect des objectifs des performances du réseau est hétérogène :
  - Le taux de couverture bois est très nettement inférieur à l'engagement de la DSP,
  - Le rendement du réseau est inférieur à l'objectif mais reste à un niveau convenable

- Rendement de production est inférieur de 7,5% à l'objectif, cet écart est principalement lié à un rendement bois encore un trop faible.
- En comparaison avec la saison précédente le délégataire a amélioré la traçabilité et le suivi des livraisons bois et de l'humidité, ce sujet reste cependant encore améliorable, notamment concernant le refus des camions trop humide.

Les éléments suivants sont à suivre en priorité :

- Contrôler rigoureusement l'humidité du bois livré et refuser les livraisons présentant un taux d'humidité trop élevé ;
- Améliorer les performances de la chaudière bois (ramonage, pilotage de l'installation, contrôle du combustible) ;
- Être vigilant sur le pilotage du réseau et des sous-stations pour garantir l'adaptation des niveaux de température en fonction des besoins réels ;
- Réaliser l'ensemble des contrôles réglementaires.

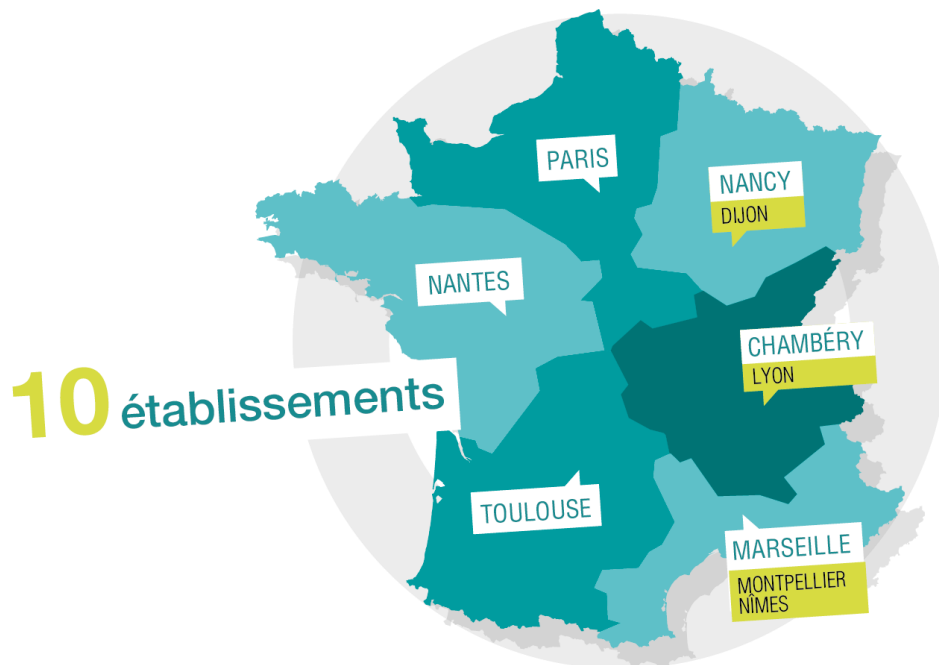
#### **D'un point de vue financier :**

- Le rapport financier présente un compte de résultat analytique 2022/2023 dont le niveau de détail permet une analyse globale des recettes et des charges d'exploitation ;
- Même si le solde du compte GER reste largement créditeur à l'issue de l'exercice, il sera nécessaire, suite aux interventions du dernier exercice, et les prévisions à venir d'être vigilant sur les dépenses ;
- Le résultat brut d'exploitation de l'exercice 2022/2023, neuvième année complète d'exploitation, est négatif (-108k€). Ceci est principalement lié au résultat d'exploitation impacté par :
  - La pénalité appliquée lors des résultats du précédent exercice ;
  - Une consommation trop élevée du gaz liée aux problématiques rencontrée sur le réseau ;
  - Une hausse globale des charges sur l'exercice, en particulier des prix d'achat des matières premières.
- Le résultat brut cumulé devient pour la première fois négative.

Les éléments suivants sont à suivre en priorité :

- Le résultat sur les prochains exercices ;
- Le niveau d'évolution des charges du service et en particulier les dépenses d'achat d'énergie ;
- Le niveau de dépense GER en lien avec les dernières solutions mise en œuvre par le Délégataire.

**AVEC 10 ETABLISSEMENTS ET 6 AGENCES REPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, VOUS TROUVEREZ TOUJOURS UN INTERLOCUTEUR INDDIGO PRES DE CHEZ VOUS !**



**Notre siège social est basé à Chambéry :**

367 avenue du Grand Ariétaz  
CS 52401  
73024 Chambéry Cedex  
Tél : 04 79 69 89 69  
Mail : [inddigo@inddigo.com](mailto:inddigo@inddigo.com)

**Agence de Paris :**

40 rue de l'Echiquier  
75010 Paris  
Tél : 01 42 46 29 00

**Agence de Nantes :**

4 avenue Millet  
44000 Nantes  
Tél : 02 40 48 99 99

**Agence de Toulouse :**

9 rue Paulin Talabot  
Immeuble le Toronto  
31100 Toulouse  
Tél : 05 61 43 66 70

**Agence de Marseille :**

11, rue Montgrand  
13006 Marseille  
Tél : 04 95 09 31 00

**Agence de Nancy :**

8 rue des Dominicains  
54000 Nancy  
Tél : 03 83 18 39 39

[WWW.INDDIGO.COM](http://WWW.INDDIGO.COM)

